

# Profil environnemental de Meknès



UN-HABITAT

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Eau et de l'Environnement



Agendas 21 locaux  
pour la promotion de l'environnement  
et du développement durable en milieu urbain

# Profil environnemental de Meknès

*Etude réalisée par*

Mohammed Abdouh, Abdellatif El Atrouz, Abdessalem Mechkouri

**Avril 2004**

Ce travail a bénéficié de l'appui méthodologique et de la mobilisation du coordonnateur national et du coordonnateur local du programme Agendas 21 locaux.

Nos remerciements s'adressent à tous ceux qui ont contribué à faire du *Profil environnemental de Meknès* un document objectif, tout en aidant à traduire, de manière claire et accessible, les problématiques prioritaires que seront amenés à résoudre collectivement les acteurs locaux :

- les autorités locales ;
- les responsables de l'Inspection régionale de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- les responsables des services extérieurs de l'Etat, des offices et des régies ;
- les élus et techniciens municipaux ;
- les représentants de la société civile et des associations ;
- les universitaires et chercheurs ;
- les opérateurs économiques ;
- les représentants des médias.

## PERSONNES ET ORGANISMES RENCONTRES

### Wilaya de la Région de Meknès-Tafilalet

M. Moulay Mehdi Alaoui, Wali de la Région Meknès-Tafilalet.

### Collectivités locales

M. Elarbi Bouazzi, Secrétaire général de la Commune urbaine de Hamria ;  
M. Belaid Boubrik, Secrétaire général de la Commune urbaine d'Al Ismaïlia ;  
M. Saïd Chbaâtou, Président de la Région Meknès-Tafilalet ;  
M. Idriss Elalami, Ingénieur municipal, Commune urbaine de Toulal ;  
M<sup>lle</sup> Afaf Ellouali, Architecte municipal, Commune urbaine de Mechouar Stinia ;  
M. Mohamed Khriss, Président de la Commune urbaine de Ouislane ;  
M. Ahmed Tahiri, Président de la Commune urbaine de la ville de Meknès ;  
M. Ahmed Tahiri, Président de la Commune urbaine de Meknassat Zitoune.

### Services extérieurs

M. Abouhassane, Délégué régional du Tourisme ;  
M. Omar Akbli, Directeur des Eaux et Forêts ;  
M. Hamid Ameer, Délégué des Affaires culturelles et Inspecteur régional des Monuments historiques et des sites de Meknès ;  
M. Lahcen Amhaouch, Délégué régional de l'Habitat ;  
M. Ahmed Amloul, Directeur de l'Établissement régional d'aménagement et de construction de la Région Centre-Sud, Meknès ;  
M. Omar Belalti, Directeur de la Régie autonome de transport urbain de Meknès ;  
M. Ahmed Belkhir, Directeur de l'Agence du bassin hydraulique du Sebou ;  
M. Rachid Benassiri, Délégué régional de l'Artisanat ;  
M. Bouchaïb Bencherqui, Directeur provincial de l'Agriculture ;  
M. Abdelilah Benzakour, Directeur de l'Agence régionale de lutte contre l'habitat insalubre ;  
M. Mohamed Berkiya, Directeur de l'Office national de l'eau potable de Meknès ;  
M. Rahal Boussalame, Délégué régional du Commerce et de l'Industrie ;  
M. Abdelhalim Elfatihi, Directeur de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences ;  
M. Omar Fassi-Fihri, Chef du service de l'eau, Direction de l'Équipement ;  
M. Ahmed Harrouni, Chef du service du Plan, Délégation régionale de la Prévision économique et du Plan ;  
M. Bachir Ibrahim, Délégué du ministère de la Santé, Préfecture d'Al Ismaïlia ;  
M. Nabil Laaboudi, Directeur de l'Agence urbaine de Meknès ;  
M. Mohamed Laaraje, Délégué de la Jeunesse et des Sports, Préfecture El Menzeh ;  
M. Abdelhadi Merzak, Délégué du ministère de la Santé, Préfecture El Menzeh ;  
M. Lahlou Mimi, Directeur de la Régie autonome de distribution de l'eau et de l'électricité de Meknès ;

M. Mohamed Terrfass, Ingénieur, Service de la géologie, Délégation régionale de l’Energie et des Mines ;  
M. Omar Younès, Délégué provincial de l’Emploi.

### **Facultés et instituts supérieurs**

M. Mustapha Bencheikh, Doyen de la faculté des Lettres et des Sciences humaines ;  
M. Abdellatif Benchrifa, Doyen par intérim de la faculté des Sciences ;  
M. Abdellatif Benchrifa, Président de l’université Moulay Ismaïl ;  
M. Mohamed Boudida, Directeur de l’Ecole nationale supérieure des arts et métiers ;  
M. Abdelkader Hassani, Doyen de la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales.

### **Chambres et organismes**

M. Hassan Bahi, Directeur du Centre régional d’investissement ;  
M. Jawad Chami, Président de la Confédération générale des entrepreneurs du Maroc ;  
M. Mohamed Kndoussi, Président de la Chambre de commerce, d’industrie et des services de Meknès ;  
M. Rhali Loumrhari, Président du Conseil régional de l’Ordre des architectes.

### **Associations**

M. Ali Abaroun, Union des petites et moyennes entreprises ;  
M. Mohamed Achekoud, Association Arrissala ;  
M<sup>me</sup> Rachida Akli, Association Meknès-Environnement ;  
M<sup>lle</sup> Souad Alaoui Bhari, Organisation marocaine pour l’enfance et la jeunesse (section Meknès) ;  
M. Driss Alaoui, Association Amal El Menzah ;  
M. Khalifa Babahouari, Association Achourouk pour la culture, le sport et le tourisme ;  
M<sup>lle</sup> Loubna Belhssan, Association El Massar Tanmaoui ;  
M. Abderazak Benchelh Mohy Eddine, Association Chantiers de jeunes (section Zerhoun) ;  
M. Benaïssa Benfeddoul, Association des objectifs nobles pour l’éducation et la culture ;  
M. Hassan Benmahmoud, Ligue marocaine pour l’éducation de base et la lutte contre l’analphabétisme ;  
M. Mohamed Bouazzi, Forum de citoyenneté ;  
M. Bouzekri Boucetta, Association des chantiers internationaux Meknès (ACIM) ;  
M. Hassan Bougdour, Association Iligh pour le développement et la coopération (section régionale-Meknès) ;  
M. Najib Boumediane, Association de sauvegarde de la médina et des monuments historiques de Meknès ;  
M<sup>me</sup> Soâd Chentouf, Espaces féminins pour l’appui et la qualification ;  
M<sup>me</sup> Ilham Cherkaoui, Initiatives pour la protection des droits de la femme (IPDF) ;  
M. Abdesslam Cherkaoui, Observatoire national pour le développement, l’environnement et l’insertion des sites historiques ;  
M. Ahmed EL Mostakim, Association Oued Boufkrane pour le développement culturel, social et économique ;

M. Aziz Elfachane, Association Espace presse écrite ;  
 M. Abderrahim Elfilali Azhari, Coopérative Ennama ;  
 M. Mostafa Elhadfi, Association Chorouk Ossari ;  
 M. Hajib Elkasmi, Association Amal 21 ;  
 M. Mohamed Nabil Elyazghi, Association Tarbia wa Tanmia (ATT Association pour l'éducation et le développement – section Meknès-Menzah) ;  
 M<sup>me</sup> Khadija Gaffa Jossour, Forum des femmes marocaines (section Meknès) ;  
 M. Aziz Ghriai, Etablissement des œuvres sociales de l'enseignement Meknès-Ismaïlia ;  
 M. Abdelmalek Grini, Association Meknassa pour la lutte contre l'analphabétisme ;  
 M. Mohamed HAJI, Association Wifak pour la protection de l'environnement et l'intégration des handicapés ;  
 M. Idriss Hakouch, Association Al Oufk ;  
 M. Abderrahim Hariss, Association Khadra ;  
 M. Ali, Housni Association culturelle ASIDD ;  
 M. Youssef Jmili, Ligue des jeunes Marocains pour la paix, la solidarité et les initiatives ;  
 M. Mustapha Kaman, Association El Hay d'art, d'éducation, de culture et de sport ;  
 M. Achraf Koulali, Association Chouala pour l'éducation et la culture (ACEC – section Meknès) ;  
 M<sup>me</sup> Fouzia Lahriga, Association Femmes du Maroc sportif ;  
 M. Abedelhafid Lamrani, Association la Grande Ismaïlia de Meknès ;  
 M. Tayeb Mamoun, Association Amis de la nature ;  
 M. Mohammed Najib Mani, Association Bab Mansour des techniciens et jeunes promoteurs ;  
 M. Khalid Namili, Association Chantiers sociaux marocains (section Meknès) ;  
 M. Mohamed Oudghiri, le Cercle culturel ;  
 M<sup>me</sup> Atika Ouhajjou, Union d'action féminine ;  
 M. Samir Rabah, Initiative jeunesse marocaine ;  
 M. Driss Rabbani, Association Mouvement Twiza (section Meknès) ;  
 M<sup>me</sup> Laïla Rharrit, Association Ismaïlia des handicapés physiques ;  
 M. Ahmed Salih, Association de sensibilisation et de communication à l'école primaire ;  
 M. Ahmed Sayad, Association marocaine d'ornithologie ;  
 M. Lhassane Zaïm, Forum Meknès pour le développement ;  
 M<sup>me</sup> Imane Zizi, Organisation d'éducation de base et de lutte contre l'analphabétisme (Ouislane).

# TABLE DES MATIERES

PRESENTATION .....	13
INTRODUCTION .....	15
PRESENTATION DE LA VILLE DE MEKNES .....	16
<b>CHAPITRE I : DES ACTIVITES DIVERSIFIEES MAIS AUX PERFORMANCES MODESTES ..</b>	<b>18</b>
<b>Section I. – Une structure économique dominée par les activités informelles .....</b>	<b>19</b>
1. <i>L'industrie : une croissance industrielle en deçà des possibilités offertes par la région .....</i>	19
1.1. Un tissu industriel éclaté et faiblement générateur d'économies externes .....	19
1.2. Une contribution insignifiante à l'emploi .....	20
1.3. Une spécialisation fragilisante .....	20
1.4. Un impact négatif sur l'environnement .....	20
2. <i>Le tourisme : un riche potentiel insuffisamment valorisé .....</i>	22
2.1. Des atouts consistants mais un niveau de développement modeste .....	22
2.2. Une ville en mal de spécialisation .....	23
2.3. Une capacité litière en deçà du seuil de visibilité .....	25
2.4. Des synergies en puissance : la consolidation du bipôle Meknès-Fès .....	26
3. <i>L'artisanat : un secteur aux multiples facettes .....</i>	26
3.1. La médina : un vivier de métiers traditionnels .....	27
3.2. Des pans entiers en voie de dépérissement .....	27
3.3. Des services émergents .....	28
3.4. Un impact négatif sur l'environnement .....	28
4. <i>L'agriculture urbaine et périurbaine : une activité séculaire compromise .....</i>	28
4.1. Une activité basée aujourd'hui sur la réutilisation des eaux usées .....	28
4.2. Un poids économique et social important .....	30
4.3. La nécessité de mesures d'accompagnement du projet de traitement des eaux usées .....	31
5. <i>Le commerce : une activité génératrice d'emplois et dominée par l'informel .....</i>	32
5.1. Meknès : un pôle commercial régional au rayonnement de plus en plus contesté .....	32
5.2. Le commerce urbain : une activité dominée par l'informel .....	32
5.3. L'organisation des commerces : un défi pour les acteurs de la gestion urbaine .....	32

<b>Section II. – Une infrastructure et des équipements socio-collectifs en deçà des besoins et des impératifs de développement de la ville</b> .....	34
1. <i>Le transport, une gestion déficiente</i> .....	34
1.1. Meknès, une plaque tournante dans les échanges à l'échelle régionale et nationale .....	34
1.2. Le transport urbain : un parc de véhicules vétuste et insuffisant .....	35
2. <i>L'habitat</i> .....	36
2.1. Le secteur public, locomotive de la production de lots d'habitat .....	36
2.2. Meknès, une ville à expansion horizontale .....	36
2.3. Un effort de résorption de l'habitat insalubre mais des poches qui persistent .....	36
3. <i>L'assainissement</i> .....	37
3.1. Les déchets solides : un service déficient .....	37
3.2. L'assainissement liquide : un vieux réseau en pleine mutation .....	38
4. <i>Les équipements socio-collectifs : un déficit à combler</i> .....	41
<b>CHAPITRE II : DES RESSOURCES NATURELLES EN PERIL ET DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX REELS</b> .....	42
<b>Section I. – Des ressources naturelles rares et menacées</b> .....	43
1. <i>L'eau : une ressource triplement menacée par la sécheresse, la surexploitation et la pollution</i> .....	43
1.1. La disponibilité des ressources en eau .....	43
1.2. Exploitation des ressources en eau : une concurrence accrue .....	46
2. <i>Les zones facilement urbanisables de plus en plus rares</i> .....	49
2.1. Les contraintes foncières : un frein pour le développement urbain .....	50
2.2. Les espaces présentant des contraintes à l'urbanisation : une vaste réserve pour l'expansion urbaine .....	50
2.3. les espaces non urbanisables à préserver .....	51
2.4. La complexité des statuts fonciers et les difficultés de mobilisation des terrains pour l'urbanisation .....	51
3. <i>Les carrières : un atout pour le développement mais des nuisances pour l'environnement</i> .....	52
3.1. Abondance et diversité des produits issus des carrières dans l'arrière-pays .....	52
3.2. Des nuisances variées pour l'environnement .....	52
4. <i>Le patrimoine historique et naturel : un atout majeur mais insuffisamment valorisé pour le développement et la qualité urbains</i> .....	55
4.1. Un patrimoine historique riche mais menacé .....	55
4.2. Un patrimoine naturel en régression .....	57
<b>Section II. – Des risques environnementaux réels</b> .....	58
1. <i>De graves risques de contamination de la chaîne alimentaire</i> .....	58
2. <i>Le risque d'inondation : un risque ponctuel et localisé</i> .....	60



3. Un risque de plus en plus menaçant des tissus anciens : l'effondrement des constructions .....	60
4. Les risques d'incendie : des foyers potentiels disséminés dans des zones fortement peuplées .....	61
<b>CHAPITRE III : UN SYSTEME INSTITUTIONNEL A FORT POTENTIEL .....</b>	<b>62</b>
<b>Section I. – Une multitude d'acteurs prend part à la gestion de la ville .....</b>	<b>63</b>
1. De nombreuses administrations publiques au service de la ville .....	63
2. Les organismes publics .....	64
3. Une administration décentralisée à trois stades .....	64
3.1. Le niveau communal : une gestion multi-communale, un espace urbain atomisé et d'énormes écarts .....	64
3.2. Le niveau préfectoral : des assemblées au rôle effacé .....	65
3.3. Le niveau régional : un conseil aux ressources limitées .....	65
4. Un secteur privé au rôle mitigé .....	65
5. Un secteur associatif émergent .....	65
6. L'enseignement supérieur et la recherche : un secteur important en cours de restructuration .....	66
<b>Section II. – Une capacité limitée de mise en œuvre des actions .....</b>	<b>67</b>
1. Une information sur la ville, fragmentaire et difficile d'accès .....	67
2. Une gestion de la ville insuffisamment coordonnée .....	67
3. Des ressources relativement limitées et faiblement mobilisées .....	68
<b>Section III. – Des actions multiples et variées, mais une absence de stratégie pour la ville .....</b>	<b>69</b>
1. Equipements et infrastructures .....	69
1.1. Plan d'assainissement et station d'épuration .....	69
1.2. Projets de Lafarge au profit des communes de Ouislane et Dkhissa .....	69
1.3. Projet d'un espace abritant certaines installations de la ville .....	69
1.4. Une pépinière d'entreprises .....	69
1.5. Amélioration des pénétrantes de la ville .....	69
1.6. Projets de la ville présentés au financement de la Banque mondiale .....	70
1.7. Réfection de Bab Al Anouar .....	70
1.8. Schéma directeur de circulation de la ville .....	70
2. Actions sociales .....	70
2.1. Projets de création d'un village des artisans et d'un complexe artisanal .....	70
2.2. Centre de pédiatrie et maternité .....	70
2.3. Projet de création de bibliothèques .....	70
2.4. Le réaménagement de l'ancienne décharge en espace vert .....	71
2.5. Projet de création d'un centre pour handicapés .....	71

3. Renforcement des capacités .....	71
3.1. Formation au profit des associations .....	71
3.2. Convention de partenariat du Conseil régional .....	71
3.3. Jumelage entre la ville de Meknès et la municipalité régionale de Kamouraska .....	71
4. Renforcement institutionnel .....	71
4.1. La réforme de la décentralisation .....	71
4.2. Le renforcement des pouvoirs du wali .....	72
CONCLUSION .....	73
ANNEXES .....	75
LISTE DES CARTES .....	91
LISTE DES TABLEAUX .....	91
ABREVIATIONS .....	92
BIBLIOGRAPHIE .....	93

## PRESENTATION

Le Profil environnemental de la ville de Meknès s'inscrit dans le cadre du programme Agendas 21 locaux en milieu urbain, initié par le partenariat entre le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains – UN-Habitat).

Première phase du processus Agenda 21 local, le profil environnemental, appelé également Diagnostic de ville, est un document qui traite des questions de gestion locale et d'environnement urbain, en reflétant les perspectives exprimées par les acteurs en présence, afin de servir de document de base à une consultation locale. Il se présente comme un état des lieux sur les tendances locales en termes de potentialités, de contraintes et de dysfonctionnements, d'enjeux locaux et de conflits d'intérêts, mais également d'attentes et de besoins, à la lumière des problématiques prioritaires auxquelles est confrontée la ville. C'est aussi une base d'information commune et accessible à l'ensemble des acteurs locaux.

Au plan de la démarche méthodologique, le profil environnemental consiste en une nécessaire collecte de l'information auprès de l'ensemble des partenaires locaux en vue de faire émerger une image de la ville rapportée à son espace. Au-delà des données existantes sur

l'environnement urbain, il s'agit, à travers cet exercice territorial collectif, de recueillir auprès des acteurs du développement local les informations relatives à la situation de leur ville, telle qu'elle se présente en l'état actuel.

Ces échanges d'informations, menés dans un esprit à la fois critique et constructif, représentent un gage de l'intérêt manifesté par les acteurs locaux pour le développement en faveur de leur ville, tout aussi volontaire que partagé. Par la fidélité des informations recueillies, le profil environnemental doit permettre à chacun des acteurs approchés de retrouver ses propos, qui, complémentaires de l'analyse spatiale et socio-économique, traduisent l'image ou le profil de ville recherché.

Ce diagnostic, état des lieux de la ville de Meknès, a également pour intérêt de s'inscrire dans le temps. Résultat d'un travail où la participation et la concertation ont été sollicitées auprès de l'ensemble des acteurs de la ville, il est dès lors le fruit d'une appropriation collective, ce qui ne constitue pas le moindre de ses atouts. Il appartiendra aux acteurs locaux, notamment la Municipalité par sa vocation et son mandat de principal gestionnaire de la cité, d'en actualiser et d'en enrichir les données.

On citera pour exemple les découpages intervenus lors des dernières élections municipales qui introduisent, avec l'unité de la ville, une nouvelle donne locale et des modalités

de gestion territoriale fédérées, qui seront nécessairement prises en considération.

Les résultats de ce travail, comme premier jalon du processus Agenda 21 local, ont été restitués aux acteurs locaux et débattus dans le cadre des ateliers Consultations de ville (Meknès, 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2003) articulés autour de trois thématiques prioritaires :

- gestion de l'eau au service du développement durable ;
- valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement ;
- amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional.

Les travaux de ces ateliers ont été conclus par l'adoption du Pacte urbain de la Ville de Meknès qui, au-delà de la validation du profil environnemental, constitue un document de référence à valeur d'engagement moral de l'ensemble des acteurs locaux à se mobiliser au sein de structures organisées, en vue de contribuer à la résolution des problématiques prioritaires de leur ville. Dans ce document, il a été notamment fait référence au rôle clef des élus, la collectivité locale étant au centre de la gestion urbaine et du processus Agenda 21 local.

De manière plus large, et afin de donner à ce processus une nécessaire cohérence – comme exercice novateur et pilote de gestion locale – il importe d'en resituer la démarche à l'échelle nationale, et ce, dans le cadre de la stratégie adoptée par le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement en matière de développement intégré et durable aux plans local, régional et national.

L'Agenda 21 local, initié à travers le profil environnemental de Meknès, se veut également un instrument de promotion de la bonne gouvernance urbaine au Maroc, dans un contexte institutionnel favorable au renforcement de l'exercice de la démocratie locale. Comme il vise, à terme, l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et la réduction de la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par les Nations Unies, ainsi que la construction d'un environnement durable.

Monceyf Fadili  
*Coordonnateur national  
Programme Agendas 21 locaux*

## INTRODUCTION

L'élaboration du document « Profil environnemental » s'inscrit dans le cadre de la démarche du Programme Agendas 21 locaux en milieu urbain coparrainé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

Ce programme vise la promotion du développement durable en milieu urbain, dans le cadre d'une démarche fondée sur la concertation, la participation et le partenariat entre les différents acteurs du développement local.

Loin d'être un diagnostic exhaustif, le profil environnemental de Meknès, résultat d'une large consultation des acteurs locaux, s'efforce de mettre en exergue les traits marquants de l'économie, de l'environnement et du système institutionnel et de leurs interactions. Il s'agit, en somme, de mettre en relief les atouts et les contraintes, tels qu'exprimés par les acteurs locaux du développement. Ce document, sorte de photographie du moment, est censé restituer l'état de la ville et ses problèmes de développement les plus saillants, articulés aux préoccupations environnementales.

Plus précisément, cette restitution, dans le contexte particulier d'une ville qui peine à trouver sa voie de développement, va s'atteler à faire ressortir le profil de la ville en trois axes principaux :

- Le premier axe tente de cerner les caractéristiques de la base économique de la ville en identifiant les atouts et les faiblesses des différents secteurs de l'activité économique, ainsi que l'état des infrastructures et des équipements socio-collectifs qui conditionnent à la fois les performances de l'économie et la qualité du cadre de vie des citoyens.

- De façon complémentaire, le second axe s'intéresse à l'état des ressources, à la nature et au niveau de leur valorisation et leur préservation par les hommes. Cette même analyse permet de relever les divers risques environnementaux qui découlent du mode de développement et de gestion urbaine en place.

- Un troisième et dernier axe est consacré à un aspect fondamental du développement local, en l'occurrence le système institutionnel. Il s'agit dans cette partie d'identifier les acteurs qui prennent part à la gestion de la ville et à son développement, et d'apprécier leurs capacités et contribution dans la mise en œuvre des actions de développement.

Ce document, dont une synthèse a servi de plate-forme au débat des ateliers Consultations de ville, a été enrichi par les conclusions qui ont émergé de ces débats. Par ailleurs, ce document sera appelé à être actualisé en fonction de l'évolution socio-économique, environnementale et urbaine.



## **PRESENTATION DE LA VILLE DE MEKNES**

### **■ Une ville riche par son histoire et privilégiée par sa localisation géographique**

De par sa localisation sur un plateau au sol fertile, bénéficiant d'un climat méditerranéen relativement pluvieux et surtout des apports importants en eau liés à la proximité d'un véritable château d'eau, en l'occurrence le Moyen-Atlas, Meknès dispose d'atouts indéniables.

Riche par ses ressources naturelles et sa localisation géographique, Meknès l'est autant par son histoire. Cité impériale ayant acquis ses titres de noblesse depuis des siècles, la ville de Meknès est aujourd'hui, avec une population estimée à environ 540 000 habitants, la sixième ville du royaume.

Ville séculaire, ses origines remonteraient vraisemblablement aux alentours du 10<sup>e</sup> siècle. Située au cœur du Saïs, région privilégiée à plus d'un titre, la ville de Meknès a fait constamment l'objet d'une considération particulière de la part des différentes dynasties qui ont régné au Maroc.

C'est seulement au 18<sup>e</sup> siècle que le Sultan Moulay Ismaïl allait donner à Meknès un éclat particulier en la rehaussant au rang prestigieux de capitale et en y réalisant une œuvre architecturale grandiose qui témoigne, aujourd'hui encore, de l'exceptionnelle ambition de ce roi, bâtisseur et guerrier.

Ayant perdu son rang de capitale du royaume au profit de Fès, Meknès vivra, durant deux siècles (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>), une période de repli et de déclin, avant de connaître un certain essor durant la période coloniale.

En effet, durant cette période, Meknès est devenue un important centre administratif, une grande garnison militaire et surtout le cœur d'une intense colonisation agricole implantée dans le riche plateau du Saïs, ce qui conféra à la ville la stature d'un pôle supra-régional dont l'influence débordait largement l'arrière-pays, pour toucher tout le Moyen-Atlas occidental, une partie du Haut-Atlas, la Haute Moulouya et l'ensemble du Sud-Est marocain.

Aujourd'hui, la ville éprouve des difficultés pour se maintenir comme pôle régional en raison des performances modestes de son économie et de la rivalité accrue que lui livrent sa voisine Fès et surtout la capitale économique, Casablanca, au rayonnement national.

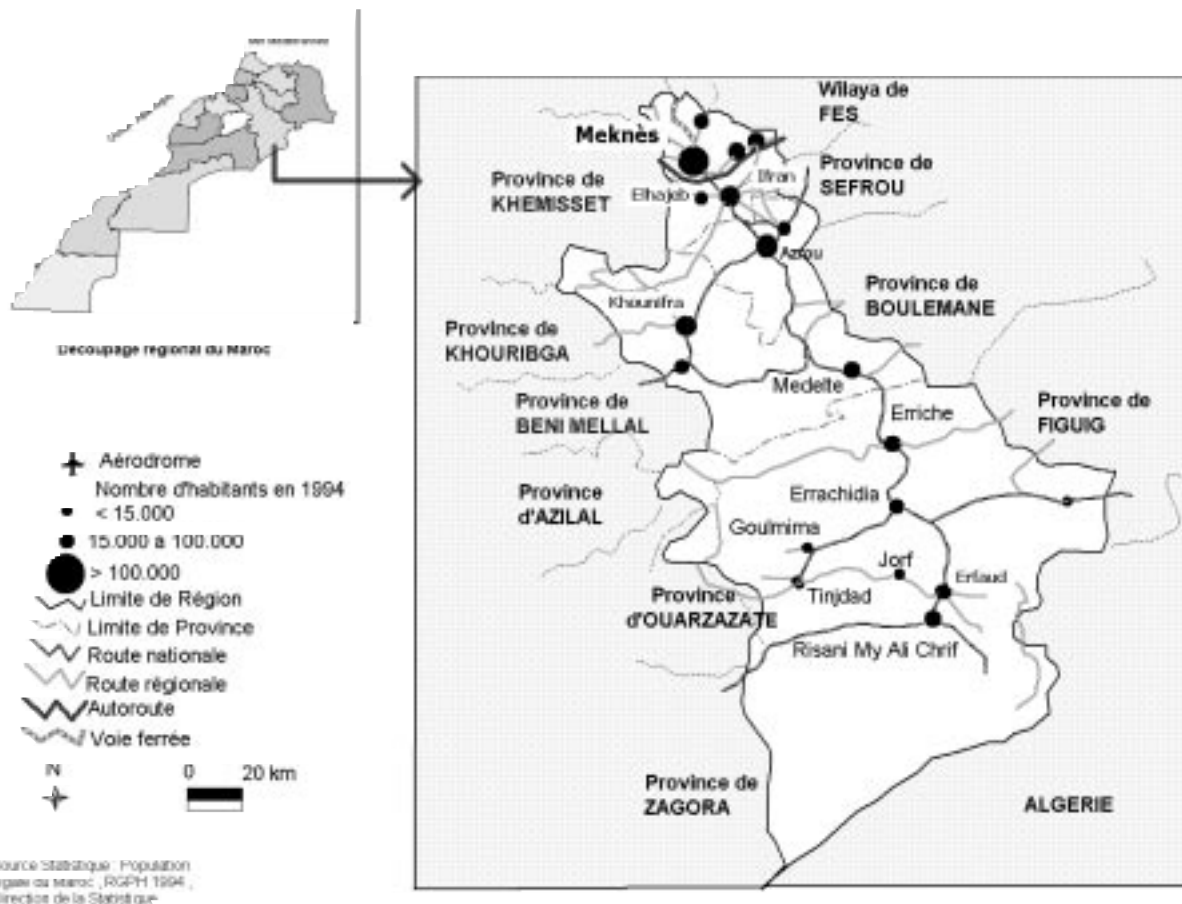
### **■ Une croissance démographique soutenue**

En corrélation avec son importance durant la période coloniale, la ville a connu une véritable explosion démographique : sa population fut en effet multipliée par 5,6 fois entre 1912 et 1956. En dépit du reflux massif des Européens et, plus tard, des Israélites, la croissance démographique se maintiendra sous les effets conjugués de

l'accroissement naturel et surtout de l'exode rural, avec un taux annuel moyen voisin de 3 % jusqu'à 1982 et de 2,33 % entre 1982 et 1994.

A cette date la population de l'agglomération atteignait 443 000 habitants, alors qu'elle était estimée à 538 000 habitants en 2002.

### Localisation de la ville de Meknès dans l'espace national et régional





## **CHAPITRE I**

Des activités diversifiées  
mais aux performances modestes



## SECTION I

### **Une structure économique dominée par les activités informelles**

La ville de Meknès dispose d'un appareil économique bien ancré et relativement diversifié mais peu dynamique. Les activités de production s'essouffent et marquent le pas, alors que le tertiaire et en particulier les activités informelles connaissent une véritable prolifération, ce qui vient un peu combler les déficits des secteurs structurés.

#### **1. L'industrie : une croissance industrielle en deçà des possibilités offertes par la région**

A la veille de l'indépendance, Meknès était considérée comme l'un des pôles les plus importants de l'industrie marocaine. Son tissu industriel se composait en effet d'un nombre appréciable d'unités industrielles diversifiées et relativement performantes.

Cet élan de l'activité industrielle à Meknès va être remis en cause avec l'indépendance du pays, corrélativement au ralentissement des investissements et à la fermeture d'unités industrielles.

Aujourd'hui, le poids de l'industrie à Meknès est plutôt modeste et largement en deçà du potentiel de la ville. En effet, l'appareil industriel ne compte que 173 unités, ce qui représente certes 75 % du nombre d'entreprises de la région



Meknès-Tafilalet mais seulement 2,8 % de l'ensemble des établissements industriels du Maroc.

#### **1.1. Un tissu industriel éclaté et faiblement générateur d'économies externes**

L'activité industrielle à Meknès se caractérise non seulement par une implantation spatiale éclatée en plusieurs zones dispersées dans le tissu urbain, mais aussi par la faiblesse des articulations interindustrielles entre les branches et les entreprises. L'intensité et la consistance des liens économiques entre le secteur industriel et

les autres secteurs de la ville et de la région, mis à part le cas de l'agriculture et de la forêt, sont faibles. Ainsi, l'industrie à Meknès n'est pas, en l'état actuel, en mesure de jouer le rôle attendu de locomotive du développement de la ville et encore moins de la région.

### **1.2. Une contribution insignifiante à l'emploi**

La faible contribution de l'industrie à la création d'emplois constitue un autre aspect des limites de l'activité industrielle. C'est ainsi que l'effectif total de l'emploi dans l'industrie se situe à peine à 12 003 emplois générés par les 173 entreprises de la ville.

A cet aspect quantitatif, qui reflète déjà le faible poids de l'industrie à Meknès, il faut également ajouter d'autres insuffisances, qualitatives cette fois, relatives à la précarité des emplois industriels, au bas niveau des rémunérations et donc des revenus générés par l'activité, et enfin à la faiblesse de qualification des ressources humaines employées.

Cette fragilité de l'industrie locale se manifeste notamment par les nombreux cas de chômage technique et de fermetures d'entreprises en difficulté. Ce mouvement étant probablement appelé à s'amplifier, eu égard aux échéances de l'insertion du Maroc dans l'économie mondiale, il est impératif que la préservation de l'emploi industriel constitue un axe majeur de toute stratégie de développement local.

### **1.3. Une spécialisation fragilisante**

Même si l'industrie locale demeure relativement diversifiée, il n'en reste pas moins que sa structure est marquée par la prédominance de deux branches, en l'occurrence les industries agro-alimentaires (IAA) et les industries textiles et de confection. Si la part de ces deux branches dans le nombre total des établissements n'excède

pas 43 %, elles assurent néanmoins 60 % de l'emploi industriel, contribuent à hauteur de 70 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des industries locales et contrôlent la quasi-totalité de la valeur des exportations industrielles, soit 97,5 %.

Cette forte dépendance par rapport à un marché international – où la concurrence devient de plus en plus rude – est un facteur de fragilisation pour une industrie partiellement vieillissante et donc peu armée pour assimiler les innovations technologiques et organisationnelles, et relever ainsi les défis de la mondialisation.

### **1.4. Un impact négatif sur l'environnement**

Alors même que son poids économique est modeste et ses retombées sociales assez limitées, l'industrie est, par contre, un gros consommateur de ressources naturelles et constitue l'une des sources principales de pollution de l'environnement.

D'une part, cette activité exerce une forte pression sur des ressources qui se raréfient telles que l'eau, prélevée massivement et directement sur les nappes et cours d'eau, les terrains ou encore les matériaux de carrières. D'autre part, l'industrie à Meknès, du fait à la fois de sa localisation dispersée dans l'espace urbain (plus de 6 zones industrielles) et de la nature de ses activités et de ses rejets liquides et gazeux non traités, contribue, de façon déterminante, à la pollution de l'eau et de l'air et à la dégradation de la qualité du milieu urbain. Les unités industrielles les plus polluantes sont incontestablement les huileries et les conserveries qui déversent leurs rejets dans le bassin du R'dom, ainsi que la cimenterie et les briqueteries qui contribuent également à la pollution de l'atmosphère.

## Localisation des industries et zones industrielles

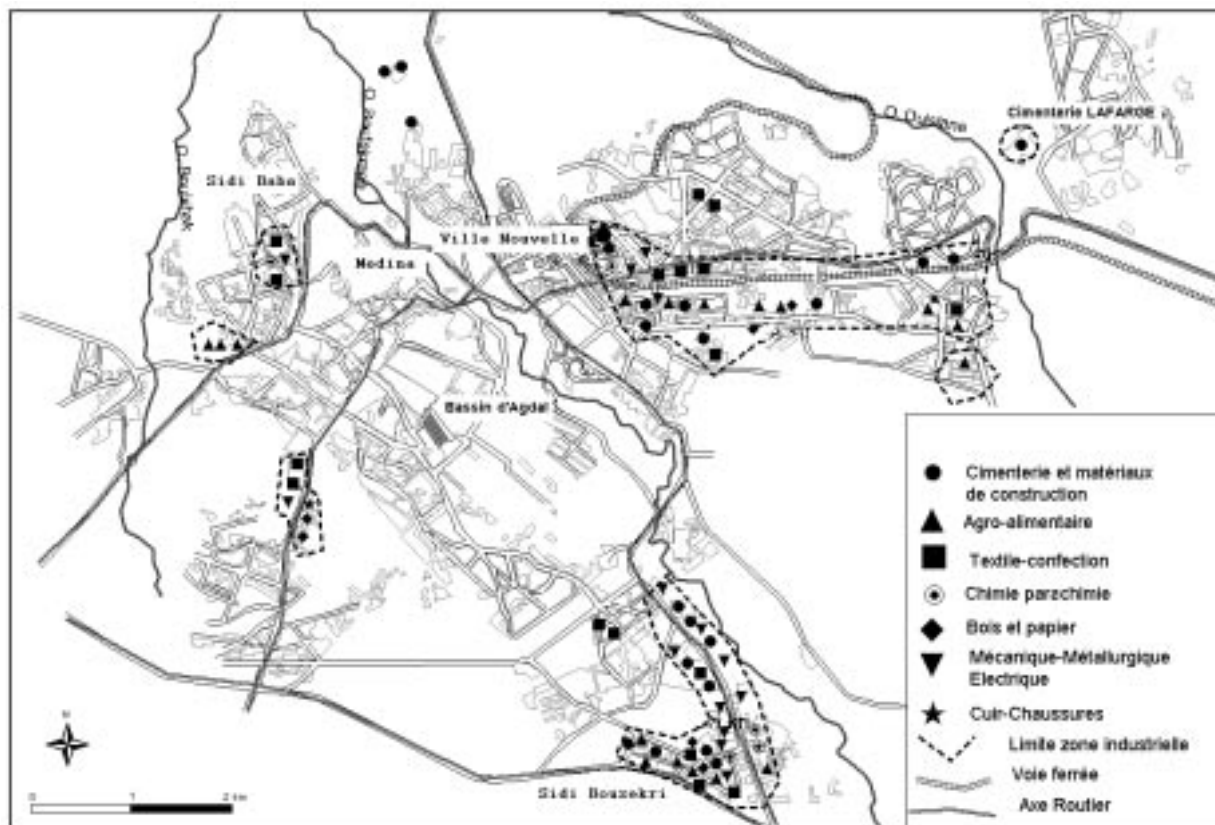


Tableau 1. Répartition des entreprises industrielles selon le secteur d'activité

Désignation	Nombre d'établissements	Effectifs employés	Production (en milliers)	Investissements (en milliers)	Exportations (en milliers)
10. Industries alimentaires	35	978	1 107 037	89 939	0
11. Autres industries alimentaires	12	2 381	1 241 810	66 509	79 273
12. Boissons et tabacs	3	520	497 962	42 443	50 995
13. Produits textiles et bonneterie	8	771	225 468	42 515	164 514
14. Habillement (sauf chaussures)	15	3 481	218 668	3 249	174 691
15. Cuir et articles en cuir	5	664	47 808	453	9 263
16. Bois et articles en bois ou vannerie	8	557	156 862	414	1 947
17. Papier, carton et imprimerie	11	362	133 469	11 982	0
18. Transform. minéraux des carrières	22	1 151	719 602	25 029	0
20. Ouvrages en métaux	15	333	109 984	1 848	0
21. Machines et matériel équipement	19	161	37 370	706	0
22. Matériel et transport	2	85	14 391	630	306
23. Matériel électrique et électronique	5	41	15 109	24	0
24. Machines et bureau instruments de précision	2	186	1 780	0	1 200
25. Chimie et parachimie	10	7	163 375	3 392	61
26. Articles en caoutchouc et plastique	1	12 003	816	0	0
<b>Total</b>	<b>173</b>		<b>4 691 151</b>	<b>289 133</b>	<b>482 250</b>

Source : *Annuaire statistique régional*, Délégation du ministère de la Prévision économique et du Plan, 2001.

## 2. Le tourisme : un riche potentiel insuffisamment valorisé

### 2.1. Des atouts consistants mais un niveau de développement modeste

Meknès aurait pu être un pôle touristique de premier plan au vu de son héritage architectural, de son cadre naturel, de la diversité et la richesse de son patrimoine culturel et de sa situation centrale par rapport à des attractions touristiques riches et variées telles que Volubilis, Moulay Idriss Zerhoun, le Moyen-Atlas.

Or, force est de constater qu'au vu de tous les indicateurs de performance de l'activité touristique de la ville, Meknès peine à émerger comme destination touristique et se cantonne



dans un rôle de ville de transit dans le circuit des villes impériales largement dominé par Marrakech. En 1999, avant que le tourisme au Maroc ne soit affecté par les événements du 11 septembre 2001, les performances de Meknès en termes de nuitées ne pesaient que 4,4 % des résultats des quatre villes impériales du Maroc (Marrakech, Fès, Rabat et Meknès) alors que la part de Marrakech, dominante, s'élevait à 71,30 %.

Relevons, néanmoins, que la baisse des arrivées et des nuitées induite par les événements du 11 septembre 2001 est beaucoup plus sensible dans les villes impériales les plus prisées, en l'occurrence Marrakech et Fès, alors que Meknès a mieux résisté à la tendance à la baisse.

## 2.2. Une ville en mal de spécialisation

L'insertion de la ville de Meknès dans le circuit des villes impériales du Maroc constitue un atout indéniable mais aussi, dans le contexte actuel du marché touristique national, une contrainte pour le développement du secteur touristique. En dépit de ses nombreux atouts, Meknès n'arrive pas à se positionner sur le marché touristique en offrant un produit local et régional suffisamment autonome et attractif lui permettant de tirer profit de son statut de ville impériale, articulé avec ses autres attractions touristiques (éco-tourisme dans le Moyen-Atlas et le massif de Zerhoun...).

En d'autres termes, la ville se doit, pour atteindre cet objectif, de dégager un profil

## Pollution du milieu urbain

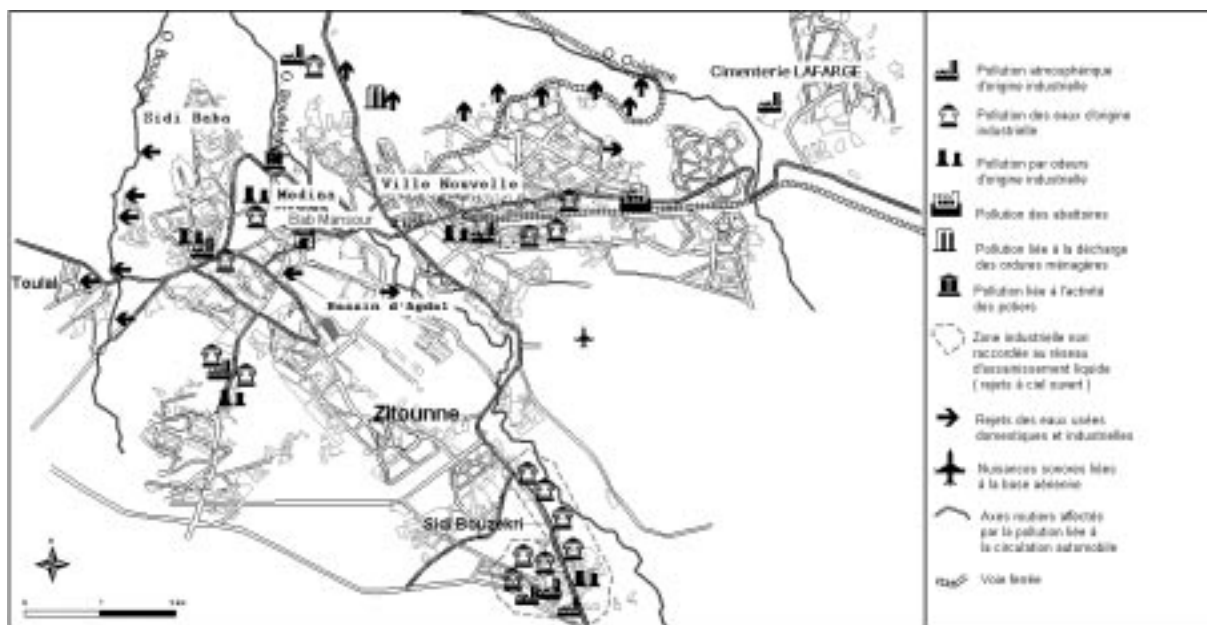
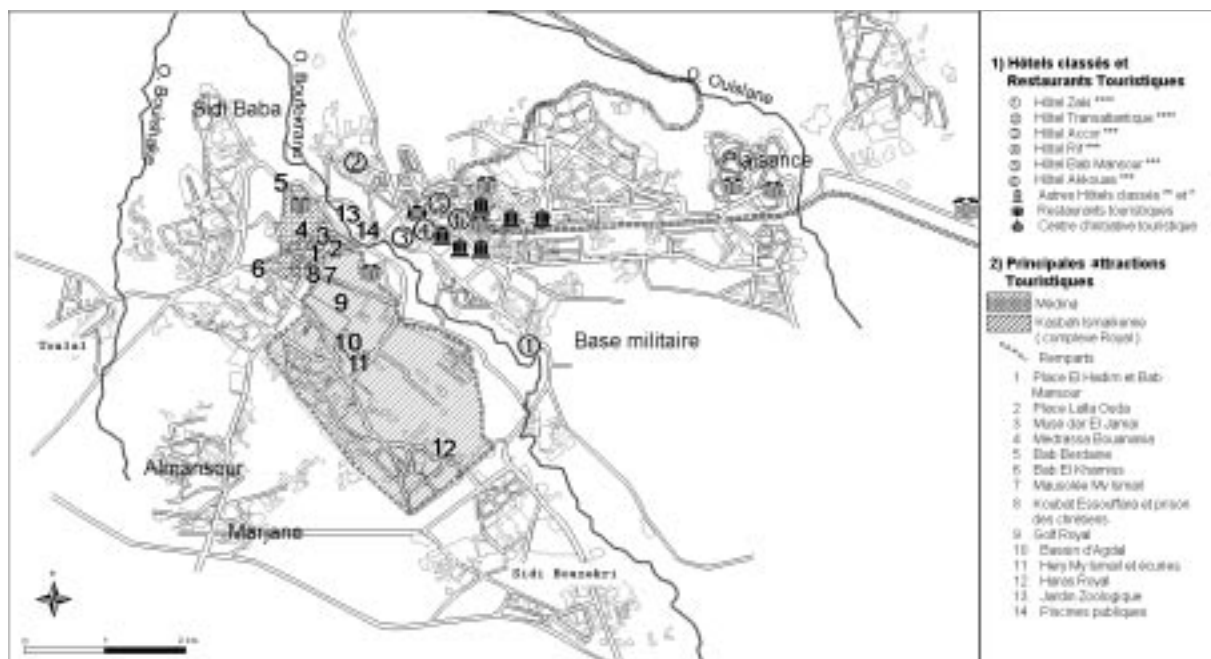


Tableau 2. Performances touristiques comparées des quatre villes impériales (1996)

Villes	Année	Arrivées	% Maroc	% 4 villes
Marrakech	1996	779 745	24,0	56,7
	1999	119 453	26,27	59,27
	2002	961 654	–	59,74
Fès	1996	279 376	8,6	20,3a
	1999	382 779	8,98	20,20
	2002	304 307	–	18,90
Rabat	1996	219 463	6,8	16,0
	1999	268 483	6,30	14,22
	2002	225 613	–	14,01
Meknès	1996	96 704	3,0	7,0
	1999	117 320	2,75	6,21
	2002	117 960	–	7,32
<b>Total</b>	1996	137 528	35,27	
	1999	188 803 5	44 ,30	
	2002	160 953 4	–	
Villes	Année	Nuitées	% Maroc	% 4 villes
Marrakech	1996	2 355 000	23,4	66,8
	1999	3 537 909	27,17	71,39
	2002	3 004 276	–	72,49
Fès	1996	580 000	5,7	16,5
	1999	737 138	5,64	14,87
	2002	558 299	–	13,46
Rabat	1996	432 000	4,3	12,3
	1999	484 961	3,71	9,78
	2002	412 908	–	9,96
Meknès	1996	157 000	1,6	4,4
	1999	196 546	1,5	3,96
	2002	169 942	–	4,09
<b>Total</b>	1996	3 525 000	35,0	
	1999	4 956 614	38,02	
	2002	4 145 425	–	

Source : Ministère du Tourisme, 1996, 1999, 2002.

## Structures d'accueil et attractions touristiques



propre plus attractif, une meilleure image, en mesure de lui conférer une plus-value et des traits distinctifs qui viendraient enrichir la dimension de ville impériale et qui offriraient aux touristes des raisons de prolonger leur séjour.

### 2.3. Une capacité litière en deçà du seuil de visibilité

L'examen de l'infrastructure hôtelière à Meknès révèle des insuffisances patentes et en tous cas très en deçà du potentiel et des ambitions de la ville. En effet, la ville disposait en 1999 de 28 hôtels dont seulement la moitié est classée. En termes de chambres et de lits, la capacité de la ville est de 1 361 chambres dont

1 047 dans des hôtels classés et 2 315 lits dont 1 929 dans des hôtels classés. Cette capacité est de loin inférieure à celle dont disposent les autres villes impériales du royaume.

Ainsi, en 1999, la comparaison entre les quatre villes impériales quant à leurs capacités d'hébergement révèle le déficit de Meknès dans ce domaine.

Cette capacité litière est non seulement en deçà du potentiel touristique de la ville mais devient, à son tour, un facteur limitatif supplémentaire du développement de ce secteur dans la mesure où elle ne permet pas à la ville d'être visible et programmable sur le marché international.

Tableau 3. Capacité hôtelière des quatre villes impériales (en 1996 et en 2002)

Villes	Années	Capacités	% Maroc	% 4 Villes
Marrakech	1996	17 609	19,7	61,7
	2002	18 754		61,24
Fès	1996	4.914	5,4	17,2
	2002	6 416		20,95
Rabat	1996	4 139	4,5	14,5
	2002	3471		11,33
Meknès	1996	1 873	2,0	6,5
	2002	1 980		6,46
Total	1996	28 535	13,3	
	2002	30 621		

Source : Ministère du Tourisme, 1996 et 2002.

#### 2.4. Des synergies en puissance : la consolidation du bipôle Meknès-Fès

La grande proximité de Meknès par rapport à Fès et leur appartenance commune au circuit des villes impériales ont souvent été présentées en termes de rivalités, voire de domination de Meknès par Fès, ce qui est en réalité une approche à courte vue car elle ne permet pas de prendre en ligne de compte les synergies et les complémentarités dans la dynamique du développement du tourisme au profit des deux villes voisines et de leurs arrière-pays respectifs.

De ce point de vue, une nouvelle dynamique semble être enclenchée par les acteurs du secteur, les GRIT de Fès et de Meknès en l'occurrence, désireux de trouver de nouveaux créneaux et ressorts de développement pour le tourisme. Cette nouvelle prise de conscience a conduit au rapprochement des professionnels des deux villes pour élaborer de nouvelles formules de partenariat dans la perspective de renforcer l'attractivité commune des deux cités et d'améliorer l'autonomie de leur produit touristique régional partagé.

#### 3. L'artisanat : un secteur aux multiples facettes

La notion d'artisanat recouvre, en réalité, une multitude d'activités relevant tantôt de l'héritage de l'économie précoloniale, tantôt de nouveaux métiers induits par les mutations socio-économiques en cours. Alors même que ses retombées sociales sont importantes, notamment en matière d'emploi et de génération de revenus (l'effectif employé dans l'artisanat, soit 24 538, est pratiquement le double de celui de l'industrie), le secteur artisanal est cependant loin d'être la locomotive de l'économie de la ville au regard du niveau de ses indicateurs de performance économique. Les données du tableau suivant montrent la répartition spatiale des activités artisanales dans l'ensemble de la ville de Meknès et le poids prépondérant de la préfecture Al Ismaïlia qui abrite la Médina, ainsi que la structure de l'emploi par branche d'activité.

La ventilation selon les principaux métiers montre que le textile est la branche la plus importante puisqu'il occupe 33,19 % des artisans. A l'autre bout, les branches de la céramique et du



Tableau 4. Effectif des artisans de la ville de Meknès selon la branche et la localisation

Désignation	El Menzeh	Al Ismaïlia	Total	%
Bois	555	1 279	1 834	7,47
Textile	1 629	6 515	8 144	33,19
Métaux	613	922	1 535	6,26
Cuir	71	1 111	1 182	4,82
Céramique	756	8	764	3,11
Services	3 327	4 990	8 317	33,89
Travaux de construction	598	1 005	1 603	6,53
Autres	543	616	1 159	4,72
Total	8 092	16 446	24 538	100,0

Source : Délégation régionale du ministère de la Prévision économique et du Plan, 2001.

cuir sont les moins pourvoyeuses d'emploi avec respectivement 3,11 et 4,82 % des artisans.

### 3.1. La médina : un vivier de métiers traditionnels

Foyer naturel des métiers traditionnels, la Médina continue d'abriter l'essentiel de ces activités aussi bien déclinantes que celles dont le développement est déterminé par les nouveaux besoins et modes de consommation.

Rappelons que les corporations de métiers, qui se déployaient jadis dans des quartiers et des axes spécialisés et homogènes à qui elles donnaient leurs noms, sont aujourd'hui déstructurées et spatialement éclatées, laissant place à des espaces qui abritent des activités hétérogènes largement dominées par le commerce.

### 3.2. Des pans entiers en voie de dépérissement

La concurrence des produits industriels et les mutations dans les modes de consommation sont à l'origine du processus de recul et même de disparition d'un certain nombre d'activités artisanales. Ainsi, dans cette catégorie menacée

de disparition figurent les tisserands traditionnels, les babouchiers, les métiers d'artisanat liés à l'agriculture traditionnelle, les ferronniers...

Ainsi la médina de Meknès n'abrite plus aucun babouchier, seulement 2 artisans spécialisés dans la peinture sur bois et 2 dans la vannerie, 7 dans la damasquinerie, 8 dans le tissage traditionnel, 8 dans le travail du bois à usage traditionnel (Aouada).



Certes, certains métiers ont su « tirer leur épingle du jeu » en s'adaptant aux nouvelles conditions du marché et en ciblant des segments de la demande tels que l'habillement traditionnel, en particulier celui destiné aux femmes (la médina abrite 141 unités) ou des produits d'artisanat d'art.

### **3.3. Des services émergents**

Avec 8 317 emplois, l'artisanat de services vient au premier rang dans la génération de l'emploi du secteur artisanal. Cette performance souligne l'essor des services qui, d'une manière générale, contraste avec le relatif déclin de l'artisanat de production composé en grande partie de métiers traditionnels.

Néanmoins, il faut remarquer que l'artisanat de services est loin d'être un sous-secteur homogène puisqu'il recouvre, à côté des activités précaires et menacées, d'autres activités solides et bien établies, voire des activités ascendantes et en plein essor plus en phase avec les besoins de l'économie moderne.

### **3.4. Un impact négatif sur l'environnement**

Compte tenu du grand nombre de ses unités et de leur localisation disséminée dans l'espace urbain, l'artisanat, dans certaines de ses composantes et contrairement à une idée largement répandue, a des retombées négatives sur l'environnement urbain. Retombées diverses et plus ou moins importantes selon la nature des activités artisanales.

Ainsi, la pollution générée par les tanneurs est considérée comme la plus grave eu égard à la multiplicité des nuisances (odeurs nauséabondes, pollution des eaux, maladies professionnelles). Il en va de même pour les potiers dont l'activité produit d'autres nuisances telles que la pollution de l'air et de l'eau...

Si la pollution générée par ces deux activités est la plus visible et donc la plus décriée, d'autres

activités telles que celles des mécaniciens, tôliers, menuisiers, ferronniers, teinturiers, produisent également des nuisances diverses allant du bruit à la pollution des eaux.

## **4. L'agriculture urbaine et périurbaine : une activité séculaire compromise**

Maknassat Azzaytouna (les oliviers), ville qui portait bien son nom, était réputée par sa richesse agricole et par son caractère de ville-jardin, ou ville-verger. Elle devait cette renommée à une prospère agriculture qui remplissait une double fonction : d'abord alimenter la ville en produits alimentaires que l'état des échanges villes-campagnes, désarticulé et discontinu, n'arrivait pas toujours à assurer, ensuite servir d'espaces récréatifs pour la population citadine, qui avait l'habitude de les fréquenter dans le cadre des *nzaha* (sorties hebdomadaires et récréatives).

### **4.1. Une activité basée aujourd'hui sur la réutilisation des eaux usées**

Cette activité florissante trouvait, en effet, dans le site vallonné, les sols riches, le climat



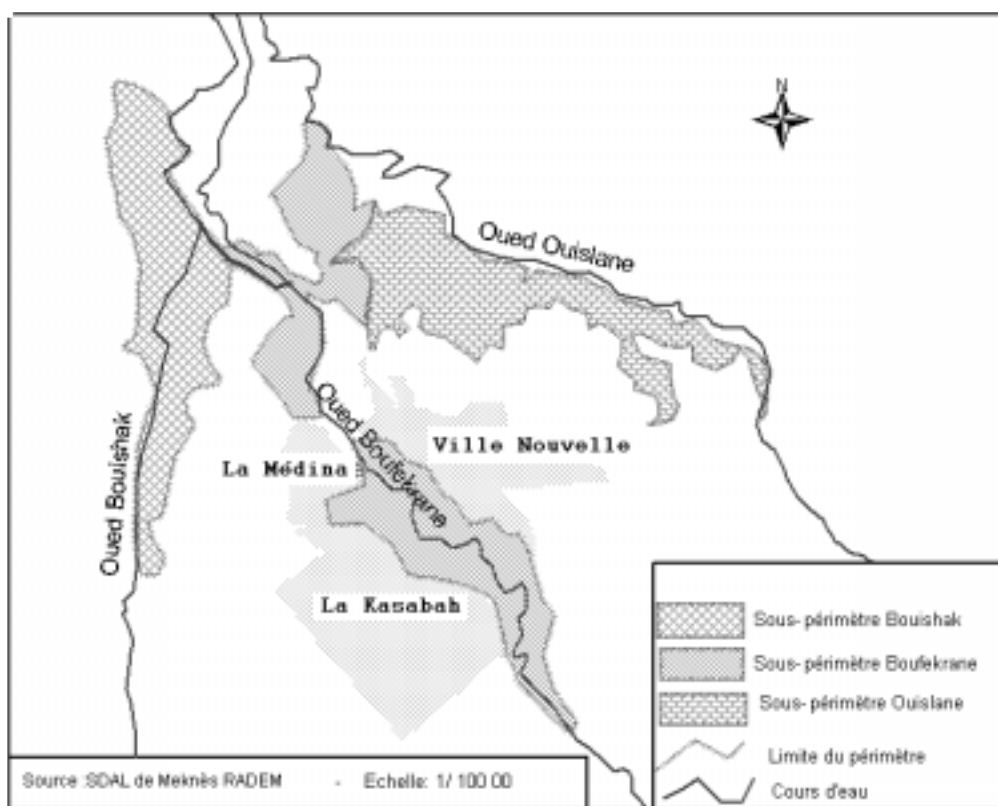
relativement tempéré et surtout l'abondance des eaux et plus particulièrement celles drainées par l'oued Boufekrane, les ingrédients d'une prospérité agricole qui avait investi l'espace urbain jusqu'à l'intérieur même des remparts de la ville précoloniale.

Un processus de mutations de cette activité a été enclenché durant l'époque du protectorat, véhiculé notamment par la dérivation d'une bonne partie des eaux en amont de la ville au profit des colons, et par la perte de grandes superficies agricoles englouties par une urbanisation effervescente.

Néanmoins, cette activité agricole a pu survivre, voire prospérer grâce à un apport nouveau pour l'irrigation, en l'occurrence celui des eaux usées dont le débit a été considérablement augmenté par l'ampleur de l'urbanisation.

Il s'ensuit que l'agriculture urbaine et périurbaine se trouve fortement dépendante des eaux usées réutilisées tantôt mélangées aux eaux claires des sources, dont la part diminue, tantôt à l'état brut. Cette situation comporte de grandes variations d'une vallée à une autre ; celle de Bouissak constitue, à cet égard, un cas extrême puisque les eaux usées brutes représentent 96 % des eaux utilisées pour l'irrigation.

## **Agriculture urbaine et périurbaine**



#### 4.2. Un poids économique et social important

L'importance de cette activité découle de ses multiples retombées économiques, sociales et environnementales. En effet, cette agriculture

urbaine et périurbaine couvre une superficie totale de 31 897 ha dont 3 557 ha au sein même du périmètre urbain. Sur cette superficie totale, 3 387 ha sont irrigués dont 913 en milieu urbain.

Tableau 5. Superficies agricoles utiles et superficies irriguées de l'agriculture urbaine et péri-urbaine selon les communes

Communes	Nombre d'exploitations	SAU (ha)	%	SAU irriguée (ha)	Taille %	moyenne exploitation
M. Al Ismailia	30	100	2,8	92	10,1	3,3
M. Al Mechouar Stinia	68	90	2,5	85	9,3	1,3
M. Azzaytoun	66	180	5,1	93	10,1	2,7
M. Toulal	101	1 896	47,7	236	25,8	16,8
M. Hamria	58	963	27,1	199	21,8	16,6
M. Ouisslane	124	528	14,8	208	22,8	4,3
Total Agglomération Meknès	447	3 557	100,0	913	100,0	8,0
C. rurale Dkhissa	1 345	8.618		1 214	14,1	6,4
C. rurale Dar Oum Soltane	658	6 814		856	12,6	10,4
C. rurale Aïn Kerma	948	12 908		404	3,1	13,6
Total général	3 398	31 897		3 387		5,6

Source : Recensement général agricole, 1996, DPA, Meknès.

L'agriculture urbaine, caractérisée par une taille moyenne des exploitations modestes, ne manque pas d'atouts lui permettant d'être viable et compétitive. En dépit de l'utilisation de facteurs de production traditionnels tels que les animaux de trait imposés par la topographie et l'exiguïté des exploitations, les cultures sont intensives et les rendements élevés. Par ailleurs, et grâce à la proximité des marchés, les conditions d'écoulement sont optimales.

Du point de vue des spéculations pratiquées, on relève la prédominance des céréales qui occupent 77 % de la surface agricole utile (SAU) localisés pour l'essentiel dans les municipalités périphériques de Toulal et Ouisslane, mais les plantations fruitières et, dans une moindre

mesure, les cultures maraîchères n'en sont pas moins importantes avec respectivement 27,7 % et 13,2 % de la SAU. L'existence de cultures en sous-étages de cultures fruitières explique le taux d'intensification élevé constaté surtout dans les communes Al Ismailia et Al Mechouar.

Par ailleurs, l'activité d'élevage n'est pas totalement absente dans cet espace agricole particulier puisqu'on compte, dans les municipalités, des effectifs de 1 338 bovins de race croisée et 3 356 ovins.

Ces spéculations, fort diversifiées, alimentent directement et régulièrement et en quantités importantes les différents marchés informels (*souikas*) qui foisonnent dans la ville, sans passer forcément par le marché de gros de fruits et

Tableau 6. **Spéculations de l'agriculture urbaine**

Spéculations	S.A.U. (ha)	%
Céréales	1 998	77,0
Légumineuses	57	2,2
Cultures maraichères	343	13,2
Cultures oléagineuses	99	3,8
Cultures industrielles	0	–
Cultures fourragères	197	7,6
Plantations fruitières	718	27,7
Jachère	291	11,2
Total agglomération	2 594	143,0
Taux d'intensification cultural		132,0

Source : Recensement général agricole, 1996, DPA, Meknès.

légumes. Remarquons aussi que cette activité agricole est, dans bien des cas, articulée à une activité commerciale de ses produits, soit dans le cadre familial soit en association avec de tierces personnes. Cet approvisionnement du marché en produits alimentaires constitue un risque réel pour la santé publique eu égard à l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation.

Concernant les profils des exploitants agricoles et selon les données du Recensement général agricole (RGA), réalisé en 1996, 36 % des propriétaires exercent dans le commerce, l'administration et les professions libérales. Par ailleurs, 1 exploitant sur 2 réside sur place.

Sur le plan social, l'agriculture urbaine et périurbaine joue également un rôle important par sa contribution à la création d'emplois et à la génération de revenus.

En effet, et selon les données du RGA, cette agriculture, dans les seules communes urbaines, emploie une main-d'œuvre familiale estimée à 768 personnes, soit, en moyenne 1,77 personne par exploitation. Quant à l'effectif de la main-d'œuvre salariée, estimée à 254 personnes, employée dans 26 % des exploitations, elle représente en moyenne 2,19 personnes par

exploitation. Cependant, outre la grande disparité entre exploitations et communes quant à l'importance de l'emploi, il faut aussi remarquer que ces effectifs sont manifestement sous-estimés.

#### **4.3. La nécessité de mesures d'accompagnement du projet de traitement des eaux usées**

Si la réalisation d'une station de traitement des eaux usées à Meknès s'avère une mesure de salubrité publique incontournable, ses effets prévisibles, particulièrement sur l'agriculture urbaine et périurbaine en amont de la station, requièrent des actions d'accompagnement pour en atténuer l'impact négatif.

L'action d'accompagnement la plus importante devrait viser le maintien de la fonction environnementale et récréative des trois vallées, en particulier celle de Boufekrane qui constitue actuellement un véritable poumon d'oxygène de l'espace urbain. Le recul de l'agriculture urbaine fondée sur la réutilisation des eaux usées provoquerait, en effet, un dessèchement, un déboisement des vallées et donc la perte de leur caractère verdoyant. Il est

donc primordial de maintenir un couvert végétal et arboricole dans les trois vallées, même s'il ne doit pas forcément avoir un usage agro-alimentaire et ce, en fournissant les eaux nécessaires à son irrigation.

## **5. Le commerce : une activité génératrice d'emplois et dominée par l'informel**

Comme dans toutes les villes marocaines et compte tenu de la faiblesse des activités productives et leurs capacités limitées à créer des emplois, sur un marché du travail urbain saturé, les activités commerciales informelles prolifèrent et envahissent l'espace urbain.

### **5.1. Meknès : un pôle commercial régional au rayonnement de plus en plus contesté**

Eu égard à sa position géographique et à son rôle historique de pôle économique et administratif régional, Meknès avait une réelle emprise commerciale sur une grande partie du Sais, du Moyen-Atlas et du Tafilalet. Ce rayonnement, qui faisait de la ville un pôle commercial d'envergure régionale, est, depuis les années soixante, de plus en plus réduit par la concurrence du pôle supra-régional, en l'occurrence Casablanca, et par la ville voisine, Fès. Cette évolution explique le déclin du commerce de gros, déjà relevé par le SDAU en 1992.

Corrélativement à cette perte de vitesse, les commerçants localisés dans les petites et moyennes villes de la région ainsi que les commerçants des souks s'adressent de plus en plus directement à Casablanca et Fès, les deux pôles rivaux de Meknès.

### **5.2. Le commerce urbain : une activité dominée par l'informel**

La ville dispose de quelques pôles et axes commerciaux plus ou moins dynamiques tels que le marché de gros des fruits et légumes, les



marchés municipaux (Lahdim, Hamriya, Bordj Moulay Omar, Bab Jdid), la halle aux grains et les artères commerciales de Sekkakine, Rouamzine, Kobbat Essouk dans la médina, les boulevards Mohamed V, Hassan II, des FAR au centre ville. Mais Meknès ne dispose pas, à ce jour, de commerce de grande surface, alors qu'une demande réelle existe pour ce type de structure commerciale.

Aussi, la structure interne de l'activité commerciale reste marquée par la forte présence d'unités microscopiques à caractère familial, souvent sans local fixe, n'exigeant pas un capital important, c'est-à-dire des commerces qui relèvent du secteur informel. Selon les études du SDAU, ce type d'unités commerciales représenterait environ 40 % de l'ensemble des activités commerciales.

### **5.3. L'organisation des commerces : un défi pour les acteurs de la gestion urbaine**

La prolifération d'activités commerciales informelles pose un véritable défi pour les décideurs de la gestion urbaine, car il s'agit

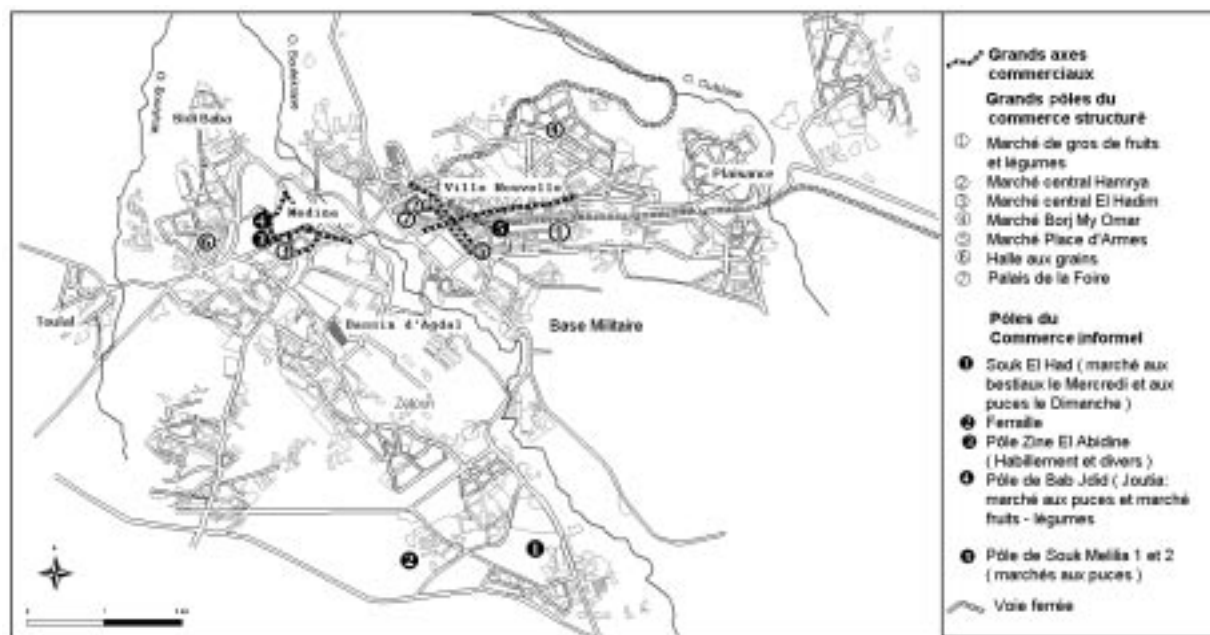
d'activités de survie pour les populations défavorisées jouant, sur le plan social, un rôle d'amortisseur des tensions, mais aussi des activités qui exercent une concurrence jugée déloyale par les commerces structurés à local fixe.

Cette même prolifération du commerce informel génère un impact négatif sur la propreté et l'organisation de l'espace urbain, dans la mesure où il produit beaucoup de déchets qu'il laisse sur place et qu'il se déploie de manière illégale et désorganisée dans l'espace public, ce

qui gêne considérablement la fluidité de la circulation automobile et piétonne et enlaidit le paysage urbain.

Certes, les pouvoirs publics et collectivités locales déploient des efforts pour organiser ces activités et les insérer dans le tissu économique structuré, mais force est de constater que le phénomène est loin d'être maîtrisé en raison notamment des résistances opposées par les acteurs de ce commerce informel et de la persistance des mécanismes et ressorts de reproduction du phénomène.

## Structures commerciales



## SECTION II

### **Une infrastructure et des équipements socio-collectifs en deçà des besoins et des impératifs de développement de la ville**

#### **1. Le transport, une gestion déficiente**

Si la ville de Meknès bénéficie d'une position stratégique dans les réseaux routier, autoroutier et ferroviaire, qui lui confère une fonction de plaque tournante à l'échelle régionale et nationale, sur le plan intra-urbain la ville est lourdement handicapée par les insuffisances criantes du système de transport actuellement en place.

##### **1.1. Meknès, une plaque tournante dans les échanges à l'échelle régionale et nationale**

Du fait de sa localisation dans un pays plat, Meknès constitue un passage obligé emprunté par les flux humains et économiques qui circulent du nord au sud et d'ouest en est. Grâce à cette centralité, la ville était traversée par les grandes routes historiques du Maroc précolonial. Cette donne géographique immuable continue à jouer en faveur de la ville, confortée dans son rôle de ville-carrefour grâce au réseau moderne de transport routier et ferroviaire mis en place depuis l'époque coloniale. Ce dernier s'est renforcé ces dernières années par l'édification de l'autoroute Rabat-Fès et le dédoublement de la voie ferrée en cours d'achèvement entre Kénitra et Fès.

Il faut dire toutefois que cette position potentiellement avantageuse ne peut, à elle seule, produire des effets bénéfiques sur le développement de la ville que si elle est articulée avec la création d'une plate-forme logistique multimodale, dans la perspective de jouer un rôle de redistribution de marchandises à l'échelle nationale. D'autre part, cette position devient un facteur de stimulation pour les investissements aux niveaux local et régional car elle facilite les opérations d'approvisionnement et de distribution.





## 1.2. Le transport urbain : un parc de véhicules vétuste et insuffisant

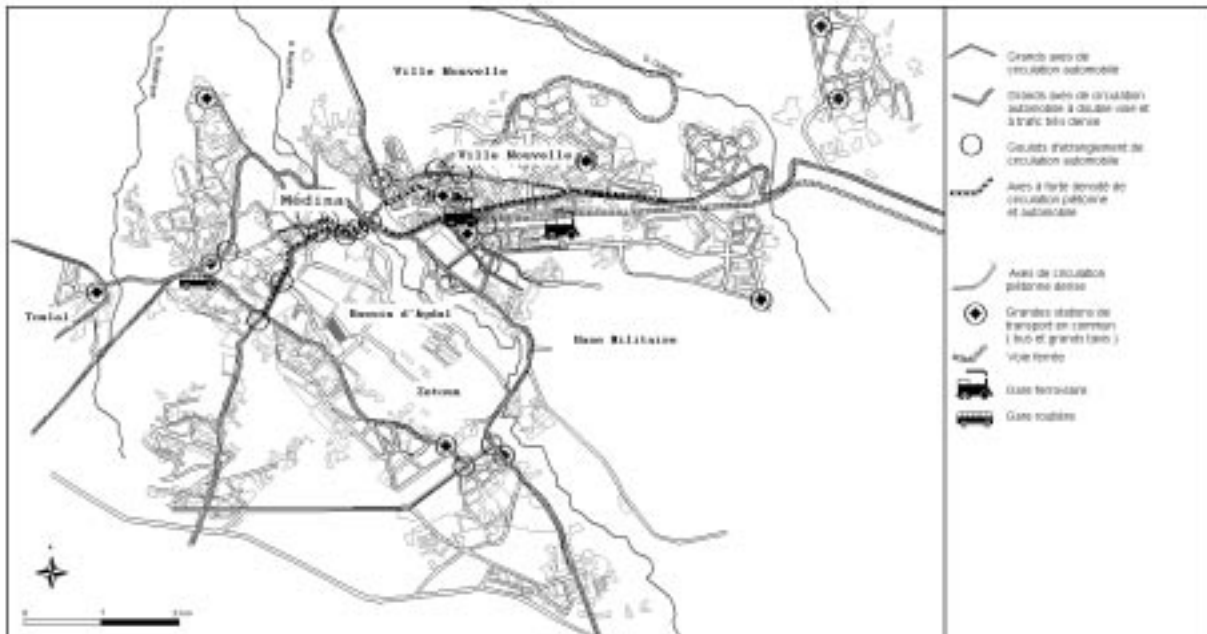
Le service de transport intra-urbain de personnes est assuré par divers acteurs, en l'absence d'une cohérence d'ensemble. En effet, à côté de l'acteur principal, la Régie autonome du transport urbain (RATUM), d'autres intervenants participent à l'exercice de cette fonction tels que la société Azzaytouna, les grands taxis initialement destinés au transport inter-urbain et les petits taxis.

En dépit du nombre important d'intervenants, ce service est visiblement défaillant et

de mauvaise qualité. Quel que soit le mode de transport et compte tenu du rapport qualité- prix, ce service s'avère déficient aussi bien en termes de temps d'attente et de voyage, qu'en termes de confort et de sécurité.

Les facteurs de cette situation quasi chaotique relèvent, aussi bien de la concurrence sauvage et du manque de coordination entre les différents intervenants, que des défaillances de gestion qui se manifestent, entre autres, par la vétusté du parc, les difficultés financières et la mauvaise qualité du service.

## Réseau routier et circulation urbaine



## 2. L'habitat

### 2.1. Le secteur public, locomotive de la production de lots d'habitat

Le secteur public, représenté par la Direction régionale de l'habitat et les organismes sous tutelle, reste le principal producteur de lots d'habitat. Certes, sa contribution au niveau du nombre de lotissements, depuis le milieu des années soixante-dix jusqu'en 2000, paraît faible avec seulement 33 %, mais sa part en termes de nombre de lots est largement dominante avec 86 % des lots produits durant la même période.

Cette grande différence dans les contributions du secteur public en termes de lotissements et de lots d'habitat est un indice de l'importante taille des projets réalisés par le secteur public en comparaison avec les lotissements initiés par le secteur privé.

Il faut remarquer, néanmoins, que la part du secteur privé dans la construction de logements est plus importante par rapport à celle du secteur public.

### 2.2. Meknès, une ville à expansion horizontale

L'examen de la typologie de l'habitat fait ressortir une forte domination de l'habitat économique de type R+1 ou R+2. Cette tendance induit une expansion horizontale du tissu urbain,

qui se réalise au détriment de riches terrains agricoles.

Cette tendance s'est légèrement atténuée, depuis quelques années, en raison de la contrainte foncière, des projets d'immeubles de grande envergure initiés par l'ERAC et de la construction d'immeubles par le secteur privé dans le centre ville.

Les efforts en vue de promouvoir des logements en immeubles sont néanmoins contrariés par la préférence des ménages pour un type de logement économique et indépendant.

Par ailleurs, il faut relever que le marché du logement se caractérise par une certaine inadéquation entre l'offre et la demande solvable, inadéquation qui se manifeste par la coexistence d'un parc de logements invendus et une demande non satisfaite qui s'oriente, entre autres, vers des formes d'habitat non structuré.

Cette inadéquation concerne également le type villa dont l'offre a connu un certain recul à Meknès, alors même qu'une demande sociale reste insatisfaite pour ce type de logements.

### 2.3. Un effort de résorption de l'habitat insalubre mais des poches qui persistent

Meknès, réputée jadis par l'ampleur du phénomène des bidonvilles, présente aujourd'hui un bilan d'éradication plutôt satisfaisant, même si 33 noyaux de bidonvilles persistent dans les

Tableau 7. Evolution du nombre de logements construits depuis 1995

	1995	1966	1997	1998	1999	Total
Autorisations	1 462	1 273	1 109	1 334	1 223	6 401
Surfaces plancher (m <sup>2</sup> )	570 436	307 829	316 843	377 045	335 161	1 907 314
Surface bâtie (m <sup>2</sup> )	163 537	110 568	125 142	125 892	118 920	644 059
Valeur (en Dh)	590 671	326 203	333 753	400 016	355 118	2 005 761
Nombre de logements	4 992	2 236	2 186	3 056	2 374	14 844
Nombre de pièces	15 509	7 044	6 764	9 456	7 275	46 048

Source : *Annuaire statistique régional*, Délégation du ministère de la Prévision économique et du Plan.

deux préfectures et abritent 6 571 ménages et une population totale de 33 000 habitants. Ces bidonvilles sont concernés par des actions de résorption en cours ou programmées.

Reste toutefois le problème de l'habitat en dur non structuré, attractif pour les populations défavorisées pour ses caractéristiques relativement similaires au type économique et son coût beaucoup plus faible. Ce type d'habitat, en prolifération, requiert une attention particulière pour améliorer les conditions de vie des populations concernées mais également pour mieux maîtriser les mécanismes de production de ce type d'habitat.

L'habitat non réglementaire, un phénomène en extension, a un impact direct et négatif sur le cadre et les conditions de vie des populations. Ce type d'habitat concerne, dans les deux préfectures, 45 quartiers abritant 17 310 ménages, soit 86 000 habitants.

Néanmoins, le véritable défi que devrait relever la ville réside dans la formation quasi exclusive de quartiers d'habitat économique qui, faute de zones d'activités, risque de conférer à Meknès le cachet d'une immense ville dortoir.

### **3. L'assainissement**

#### **3.1. Les déchets solides : un service déficient**

##### **3.1.1. Des carences criantes dans la collecte des déchets ménagers**

La collecte des ordures ménagères ainsi que le balayage des rues et places publiques relève, en principe, de la compétence des communes. Cependant, les difficultés éprouvées par les collectivités locales dans l'accomplissement de cette tâche ont amené deux communes parmi les plus importantes que compte la ville, en l'occurrence Al Ismaïlia et Hamriya, à concéder ce service à une société privée française dans le cadre de la gestion déléguée.



Les moyens matériels et humains mobilisés pour cette collecte sont variables d'une commune à l'autre, en fonction de l'importance de sa population et donc du volume des déchets produit mais aussi en fonction du mode de gestion, direct ou délégué (1). Mais de manière générale, on peut affirmer que ces moyens sont loin d'être suffisants aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces déficiences des moyens se répercutent sur la qualité du système de la collecte ; celle-ci est en effet lente, incomplète et irrégulière.

A ces carences s'ajoutent deux problèmes majeurs qui aggravent l'état de saleté de la ville et la dégradation de son environnement. Il s'agit de la dispersion des ordures, avant même leur ramassage, par des récupérateurs et des animaux errants et l'écoulement des matières liquides sur le parcours des camions, surtout ceux de type benne-tasseuse.

(1) Notons la nette amélioration réalisée dans le domaine de la collecte des déchets solides dans les communes Al Ismaïlia et Hamriya, suite à la concession de ce service à une société privée, raison pour laquelle d'autres communes semblent aussi être intéressées par la même formule.

### **3.1.2. Les déchets solides : un volume croissant et une composition dominée par les débris alimentaires**

Les services techniques de la Communauté urbaine estiment le volume des ordures ménagères produit à Meknès à environ 350 tonnes par jour. Cette quantité est en fait variable ; elle augmente surtout en été en raison des flux des résidents marocains à l'étranger et de l'augmentation de certaines consommations saisonnières (fruits et légumes).

L'analyse de la composition des ordures ménagères fait apparaître la prédominance des débris alimentaires avec un pourcentage de 55 %. Cette prépondérance explique la forte teneur en eau des déchets qui atteint 65 %, contre 15 à 20 % pour les matières organiques et 10 à 15 % pour les matières minérales.

Cette forte teneur en eau des déchets rend difficile, voire impossible, le traitement par incinération et pénalise également le procédé de compostage, qui a été déjà adopté pour traiter les déchets de la ville pour être finalement abandonné.

Sur un autre plan, il faut noter que la ville produit d'autres déchets solides tels que les épaves de véhicules (qui ne posent pas de problèmes grâce à l'activité dynamique et ingénieuse des ferrailleurs), des déchets de construction, des déchets industriels et enfin des déchets hospitaliers. Aucun système de collecte ou de traitement spécifique à ces catégories de déchets n'est prévu. Ce qui explique parfois, surtout pour les déchets de l'activité de construction, l'apparition de décharges sauvages ; alors que les déchets industriels et hospitaliers (2) sont souvent assimilés aux ordures ménagères et évacués vers la décharge publique.

(2) Hormis un incinérateur installé récemment à l'hôpital Mohamed V, souvent en panne et destiné aux seuls hôpitaux publics de la préfecture El Menzeh, la ville est dépourvue de tout autre équipement pour éliminer ces déchets particulièrement dangereux et contaminants.

### **3.1.3. La décharge publique : à la recherche d'une localisation idoine**

Après l'échec de l'expérience d'une station de traitement des déchets solides par procédé de compostage au début des années quatre-vingt, l'ensemble des ordures de la ville est, depuis lors, déposé dans une petite décharge publique, située à la limite nord de la ville, à proximité de nouveaux quartiers résidentiels. Cette décharge est depuis longtemps saturée et provoque de graves nuisances sanitaires pour la population de toute la frange nord de la ville. Sa fermeture, programmée depuis longtemps, se heurte aux difficultés à trouver un terrain adéquat. Alors que ce problème semblait résolu après l'acquisition d'un terrain Habous, d'une superficie de 12 ha à quelque 5 km au nord de l'ancienne décharge, et que les travaux primaires de son aménagement étaient réalisés, de nouveaux problèmes surgissent qui risquent de remettre en cause l'emploi effectif de ce nouveau site.

Cet emplacement est en effet contesté par plusieurs services concernés, notamment à cause d'un chevauchement avec le site de la station de traitement des eaux usées programmée par le SDAL. Par ailleurs, ce nouveau site, visible depuis l'une des principales entrées touristiques de la ville, en l'occurrence la route de Tanger, n'est pas suffisamment éloigné de la ville ; il est en plus situé sous les vents dominants du nord-ouest, d'où la persistance des risques de pollution de l'air. Actuellement, plusieurs options sont discutées pour résoudre ce problème.

### **3.2. L'assainissement liquide : un vieux réseau en pleine mutation**

#### **3.2.1. Un réseau unitaire et gravitaire en partie hérité de l'époque coloniale**

Le réseau d'assainissement liquide, hérité pour une bonne partie de l'époque coloniale, est essentiellement de type unitaire, ce qui veut

dire qu'il évacue à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Ce réseau couvre environ 90 % de l'espace urbanisé et seules quelques rares poches lui échappent comme les quartiers de villas (Plaisance, la Tourraine) qui recourent à l'assainissement individuel (fosses septiques et puits perdus) et quelques lotissements récents équipés en réseaux séparatifs.

Ce réseau est également de type gravitaire, car il est conçu dans l'alignement de la plus grande pente. Le réseau obéit donc à la configuration du relief, marquée par l'existence de trois vallées encaissées qui lui servent d'exutoire.

Jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, la gestion de l'assainissement liquide était confiée à la municipalité. Mais celle-ci n'avait ni les moyens matériels et humains ni le savoir-faire requis pour mener à bien cette lourde mission.

L'accumulation des problèmes et l'incapacité de satisfaire la demande relative aux équipements d'assainissement, nécessaire pour l'expansion urbaine, ont généré une situation proche du chaos.

Outre les problèmes inhérents au manque d'entretien tels que l'encombrement et le colmatage des canalisations par divers déchets solides, le réseau échappe en grande partie à la municipalité, et de nombreux acteurs privés et publics (ERAC, lotisseurs privés) s'impliquent directement dans l'extension du réseau, en équipant leurs propres lotissements. Cette multiplicité des intervenants pose des problèmes d'homogénéité, de compatibilité et de calibrage des conduites du réseau dans son ensemble.

### **3.2.2. Un ambitieux projet de modernisation du réseau et d'épuration des eaux usées**

Pour résoudre l'ensemble des problèmes d'assainissement liquide, la gestion de ce service a été confiée à la RADEM qui, pour faire face à ces nouvelles obligations, a instauré le prélèvement d'une taxe d'assainissement proportionnelle au

volume d'eau consommé (le tarif varie de 0,26 à 1,30 Dh/m<sup>3</sup>).

Actuellement, le réseau d'assainissement compte 600 km de conduites principales, secondaires et tertiaires. Ces conduites sont pour l'essentiel de type unitaire et versent dans 35 bassins versants drainés dans les trois vallées qui traversent la ville.

La quantité des eaux usées évacuées dans le réseau est estimée à près de 51 200 m<sup>3</sup>/jour, soit 80 % de l'eau effectivement commercialisée par la RADEM. Le reliquat est probablement composé par les rejets directs dans les oueds, les puits perdus et par les eaux évacuées par assainissement individuel.

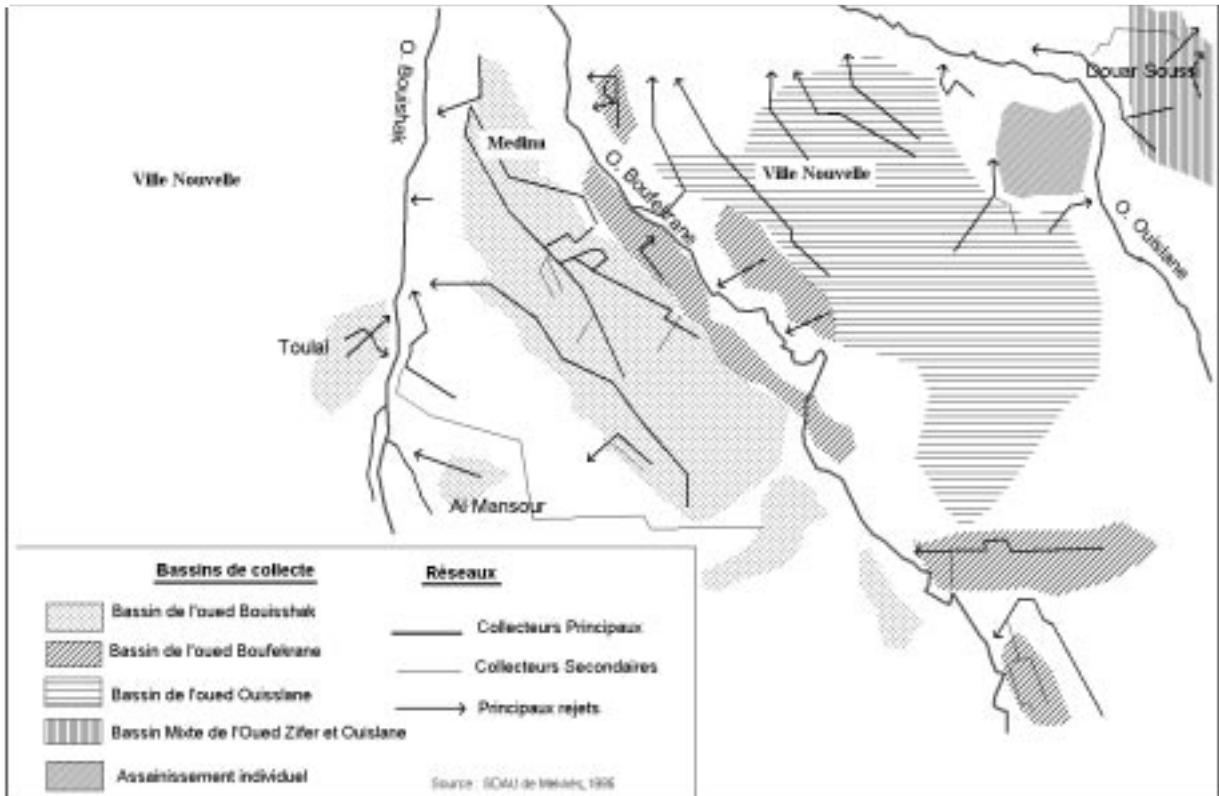
En dépit des progrès réalisés depuis la prise en main de ce service par la RADEM, le réseau continue de souffrir de sa vétusté et du sous-dimensionnement des conduites.

Par ailleurs, le non-traitement des eaux usées, souvent acides, de l'industrie, accélère la dégradation des conduites, alors que les industriels qui s'approvisionnent directement ne participent que marginalement au financement de l'entretien et à la rénovation du réseau, dans la mesure où ils ne payent pas une taxe réellement proportionnelle au volume d'eau consommé.

Notons aussi que Meknès s'est dotée d'un Schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL) qui constitue une étape décisive dans le processus de modernisation du réseau. Ce document de planification a programmé un ambitieux projet de rénovation et d'extension du réseau actuel, accompagné de la réalisation d'une station de traitement des eaux usées par lagunage anaérobie, sur une superficie de 25 ha (3).

(3) En fait, la filière de traitement retenue par le SDAL se compose d'un prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage), suivi d'un traitement primaire par lagunage anaérobie et enfin d'un traitement secondaire biologique par boues activées moyenne charge (station compact-procédé intensif). Seuls les deux premiers procédés sont prévus dans la première phase ; ils permettront, en principe, de réduire le niveau de pollution rejetée de 50 %.

## Réseau d'assainissement liquide



Dans ce cadre, de nouvelles conduites seront édifiées, notamment pour acheminer les eaux usées jusqu'au site de la station d'épuration, d'autres conduites seront soit remplacées, soit réhabilitées, soit encore dédoublées, alors que d'autres seront tout simplement abandonnées.

Les eaux épurées seront réutilisées par l'agriculture en aval de la station de traitement Radaya, sur une superficie d'environ 2 000 ha. L'hypothèse du refoulement des eaux traitées en amont de la station, pour maintenir l'agriculture urbaine dans les vallées de la ville, est également envisagée par certains acteurs locaux. Mais ce

scénario implique des investissements supplémentaires. Ces investissements seront-ils là le moment venu ? La question mérite d'être posée.

Par ailleurs, la réussite de ce projet, dont les premiers chantiers sont déjà lancés, passe par deux préalables :

- il est impératif que les industries assurent un prétraitement *in situ* approprié de leurs eaux usées avant leur évacuation dans le réseau, car le procédé de traitement de la station, de type biologique, est incompatible avec certains déchets toxiques, les métaux lourds et les déchets non biodégradables ;

– le second préalable réside dans la nécessité de prendre des mesures techniques et socio-économiques d'accompagnement pour atténuer les effets négatifs du projet sur les agriculteurs qui seront privés des eaux usées réutilisées pour l'irrigation.

#### **4. Les équipements socio-collectifs : un déficit à combler**

La situation des équipements socio-collectifs présente des niveaux différenciés selon les secteurs et les quartiers.

En matière d'éducation et de formation, les indicateurs quantitatifs sont relativement satisfaisants. Ainsi, le taux de scolarisation dans le primaire est de 86,4 % et 81,3 % respectivement dans le milieu urbain des préfectures El Menzeh et Al Ismaïlia. Ce taux moyen cache, néanmoins, des différences selon le sexe. Dans la préfecture El Menzeh et Al Ismaïlia (milieu urbain), ces taux sont respectivement de 82,8 % et 79,5 % pour les filles contre 90,1 % et 83 % pour les garçons.

Cette situation nourrit l'analphabétisme dont le taux actuel est élevé surtout chez les femmes : respectivement 37,3 % et 31,9 % dans les préfectures Al Ismaïlia et El Menzeh. Le taux d'analphabétisme des femmes est le double de celui des hommes dans les deux préfectures.

La formation professionnelle publique, épaulée par un secteur privé émergent, a connu une expansion quantitative importante, mais n'arrive pas encore à répondre de façon adéquate aux besoins de l'économie locale et régionale.

L'enseignement supérieur public est représenté par trois facultés et deux écoles supérieures. Sa composante universitaire, particulièrement les facultés, se caractérise par des rendements interne et externe faibles. Une réforme est toutefois programmée pour améliorer le fonctionnement de ce système et mieux l'articuler au développement local et régional. Le



système privé d'enseignement supérieur, représenté par deux écoles, joue un rôle limité.

Pour ce qui est du secteur de la santé publique, la ville compte 3 hôpitaux régionaux, dont deux spécialisés, et 22 centres de santé urbains. La capacité litière des infrastructures existantes est de l'ordre de 1 200 lits. A côté de cette infrastructure publique, la ville dispose de 6 cliniques privées. L'encadrement médical est assuré par 391 médecins des secteurs public et privé. Au regard du poids démographique de la ville et de son statut de pôle régional, ces infrastructures et l'encadrement médical restent insuffisants.

La même observation s'applique aux équipements sportifs et culturels dont les déficits aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif sont patents. Cette remarque vaut aussi bien pour les équipements sportifs que pour les infrastructures culturelles et d'accueil et d'animation pour les jeunes. Cette carence des équipements sportifs, culturels et de loisirs s'accompagne d'une animation culturelle et artistique inconsistante et irrégulière.

## ***CHAPITRE II***

---

Des ressources naturelles en péril  
et des risques environnementaux réels



## SECTION I

### *Des ressources naturelles rares et menacées*

Favorisée par sa localisation géographique et ses ressources naturelles, Meknès dispose a priori d'importants atouts pour son développement.

Cependant ces ressources, soumises à des pressions croissantes et à une exploitation peu soucieuse de leur préservation et subissant de surcroît l'impact d'une sécheresse persistante, sont aujourd'hui diminuées, fortement altérées, polluées et, dans certains cas, irrémédiablement détruites. Particulièrement concernée par cette problématique, l'eau, ressource incontournable, subit un double processus de raréfaction et de pollution.

Cette évolution menace sérieusement l'ensemble de l'écosystème local et régional et, par la même occasion, les chances d'un développement durable de la ville et de son arrière-pays.

#### **1. L'eau : une ressource triplement menacée par la sécheresse, la surexploitation et la pollution**

##### **1.1. La disponibilité des ressources en eau**

##### **1.1.1. Les eaux superficielles : des ressources limitées et en régression**

Les eaux superficielles sont constituées par les oueds et des sources. Les oueds qui traversent la



ville ou qui coulent dans son proche arrière-pays font partie du bassin versant du Rdom, un affluent du Sebou. Le bassin versant du Beht couvre une superficie totale de 1 100 km<sup>2</sup> dont 310 sur le plateau de Meknès.

Le plus important de ces oueds est l'oued Boufekrane, aussi bien en raison de son débit (310 l/s en étiage) que de son déploiement au cœur de la ville.

Tableau 8. Les sources dans la vallée de Boufekrane

Nom des sources	Débit en l/s
Aïn Tagma	3
Aïn Maâza	23
Aïn Atrous	19
Aïn Maârouf	158
Aïn Oued Rha	1
Aïn Bou Amair (piscine)	80
Aïn El Hadi	3
Aïn Boukhiar	26
Située à 400 m en amont de Aïn Boukhiar	0,4
Située à 20 m en amont de S 71	0,1
Aïn Redaya (sous le pont Rdaya)	0,2
Différentes petites sources	4
Le total de toutes les sources est de 160 l/s	

Source : RADEM.

Les deux autres oueds, Ouislane à l'est (4) et Bouishak à l'ouest de la ville, drainent des débits d'étiage moins importants avec respectivement 210 l/s et 40 l/s.

Concernant les sources et outre celles qui alimentent les oueds cités ci-dessus, d'autres sont localisées dans l'arrière-pays dont certaines, les plus importantes, sont exploitées par la RADEM pour l'alimentation de la ville en eau potable. Ces sources fournissent un débit d'exploitation variant entre 915 l/s et 800 l/s.

Si on ne considère que les trois oueds qui traversent le périmètre urbain, le débit de l'eau claire (non polluée) disponible actuellement atteint 690 l/s. En période d'étiage, ce volume pourrait assurer, théoriquement, l'irrigation de 700 ha environ.

Selon plusieurs témoignages concordants, les débits de ces oueds ont considérablement baissé par rapport à leur niveau d'il y a quelques décades. Cette raréfaction des eaux superficielles résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs,

parmi lesquels l'intensification de l'exploitation de la ressource en amont de la ville, surtout pour les besoins de l'agriculture, la réduction des eaux au niveau des résurgences et des sources induite par la sécheresse chronique qui touche le pays, et enfin la détérioration, voire l'obstruction des conduites et canalisations qui acheminaient traditionnellement l'eau vers Meknès.

D'ailleurs, l'assèchement total du bassin de l'Agdal (Sahrij Souani), l'une des attractions touristiques et de loisirs majeures de Meknès, est une illustration éloquente de ce tarissement inexorable des eaux superficielles de la ville.

### 1.1.2. Les eaux souterraines : une ressource surexploitée

Les eaux souterraines du plateau de Meknès se subdivisent en deux nappes :

- Les eaux de la nappe phréatique sont peu profondes (entre 10 et 30 m) et fluctuantes d'une année à l'autre en fonction des précipitations enregistrées. Bien que relativement pauvre, cette nappe est soumise à une surexploitation qui provoque souvent des problèmes de recharge.

(4) Voir tableau des sources de la vallée Ouislane en annexe 2.

• Les eaux de la nappe profonde et du lias alimentées par la nappe phréatique du Moyen-Atlas karstique, lui-même abondamment arrosé par les pluies et la neige. L'apport total de cette

nappe sur le plateau de Meknès est estimé à 2 m<sup>3</sup>/s et constitue, par conséquent, la principale richesse hydraulique du plateau de Meknès. Comme pour les eaux superficielles et la nappe

## Les eaux superficielles à Meknès



phréatique, la nappe profonde subit les conséquences néfastes des sécheresses répétitives et de la surexploitation. Ces phénomènes se traduisent par une baisse notable du niveau de la nappe profonde, évaluée par certains spécialistes

à près de 50 m en comparaison avec la situation de 1965.

Le bilan des deux nappes du Saïs est présenté de manière générale dans le tableau suivant :

**Tableau 9. Bilan des nappes souterraines du Saïs**

Entrées (Mm <sup>3</sup> /an)		Sorties (Mm <sup>3</sup> /an)	
		A.E.P.	102
		Irrigation	220
		Sources et drainage des oueds	122
Total	357	Total	444

Source : Direction régionale de l'Hydraulique, Meknès.

L'excédent des sorties sur les entrées provoque un déstockage annuel d'environ 87 millions de m<sup>3</sup>, ce qui explique la chute du niveau de la nappe et des débits des captages et le tarissement des sources.

### **1.2. Exploitation des ressources en eau : une concurrence accrue**

Eu égard aux limites de la ressource en eau et à sa raréfaction croissante, une âpre compétition est observée quant à son usage par les différents utilisateurs. L'utilisation agricole, jadis prédominante, est de plus en plus concurrencée par les

usages domestiques (eau potable) et professionnels (industries, bains maures, collectivités locales et administrations).

Si Meknès est plus au moins sécurisée quant à son approvisionnement en eau potable à court et moyen termes, l'utilisation de cette ressource est loin d'être optimale compte tenu à la fois de la faiblesse du rendement du réseau de distribution, du niveau élevé du gaspillage, alors même que l'accès à l'eau potable n'est pas encore généralisé à tous les ménages urbains.

La répartition de la consommation selon les types d'abonnés se présente comme suit durant l'année 2002 :

**Tableau 10. Consommation d'eau potable selon le type d'abonnés**

Type d'abonnés	Consommation en m <sup>3</sup>	Nombre d'abonnés
Particuliers	16 843 447	83 447
Industriels	576 941	39
Bains maures	1 281 411	175
Bornes-fontaines	860 711	145
Collectivités locales et administrations	3 736 560	917
Total	23 299 060	84 723

Source : RADEM.

L'évolution prévisionnelle des besoins en eau potable de Meknès est présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 11. Evolution prévisionnelle des besoins en eau potable**

Année	2000	2005	2010	2020
Besoins moyens (l/s)	1 167	1 097	1 133	1 401
Besoins de pointe (l/s)	1 634	1 536	1 586	1 962

Source : ONEP.

Ces besoins seront satisfaits grâce aux ressources actuelles jusqu'à l'horizon 2010.

### 1.2.1. L'usage domestique

Pour faire face à la demande croissante en eau potable, la RADEM et l'ONEP conjuguent leurs

efforts pour la production des eaux, conformément aux normes nationales en la matière. C'est ainsi que la RADEM et l'ONEP exploitent respectivement quatre sources et quatre forages. Le total des débits d'exploitation de ces ressources atteint 1 575 l/s.

**Tableau 12. Forages exploités par la RADEM et l'ONEP pour la production de l'eau potable à Meknès**

Nature du captage	Organisme exploitant	Débit d'exploitation l/s	Débit équipé l/s
Source Bittit	RADEM	630	800
Source Ribaa	RADEM	Variable de 300 à 130	350
Source Tagma	RADEM	30	40
Forage Hadj Kaddour	ONEP	250	300
Forage Saïs	ONEP	250	300
Forage Ras el Maa	ONEP	400	400
Total général	-	1575	2.220

Source : RADEM.

Alors que les possibilités d'accroissement de la production à partir des ressources locales sont limitées, l'augmentation des besoins et des abonnés est de plus en plus forte. Ce nombre est ainsi passé de 47 500 en 1990 à 83 447 en 2001, soit une hausse de 75,6 %.

Corrélativement, le taux de raccordement est passé de 55 % en 1987 (pour une population estimée à 200 000 habitants) à 91 % en 2002 (pour une population estimée à 528 800 habitants), ce

qui signifie que l'augmentation de la demande sur l'eau potable est véhiculée par la croissance démographique et urbaine (nouveaux ménages et nouvelles zones urbanisées) et par un certain progrès social lié à l'extension du réseau de raccordement au détriment de l'approvisionnement aux bornes-fontaines. Le nombre de ces dernières a d'ailleurs diminué pour ne représenter aujourd'hui que 145 unités localisées dans la médina et les quartiers non structurés.

Cette situation conduira inexorablement au recours à des ressources externes au proche arrière-pays de Meknès. Déjà l'ONEP a utilisé un forage relevant de la wilaya de Fès, celui de Ras El Ma, pour l'alimentation en eau potable de la ville. A plus long terme, l'ONEP envisage également d'exploiter les eaux du barrage Allal El Fassi pour couvrir les besoins additionnels de la ville.

Il y a certes le barrage de Sidi Chahed, récemment édifié sur oued Mikkes, dont une partie des eaux devait en principe alimenter en eau potable la ville de Meknès, mais ce projet n'a pas été concrétisé jusqu'à présent, en raison du taux de salinité jugé élevé, même si cette appréciation n'est pas unanimement partagée.

### **1.2.2. L'usage industriel : prédominance des prélèvements directs**

L'industrie constitue sans nul doute un gros consommateur d'eau à Meknès, même s'il est difficile d'en mesurer l'importance, essentiellement parce que la plupart des unités industrielles exploitent directement des sources ou des puits. Cette alimentation prélevée des sources et de la nappe n'est ni contrôlée, ni mesurée, alors même qu'elle couvre, probablement, l'essentiel des besoins de l'industrie locale.

Cependant, les industries abonnées auprès de la RADEM, au titre de consommateurs industriels, et en dépit de leur nombre réduit, consomment un volume d'eau relativement important.

### **1.2.3. L'usage administratif et des collectivités locales**

Les administrations et les collectivités locales sont également de gros consommateurs d'eau distribuée par la régie. Leur quote-part s'élève à 3 736 560 m<sup>3</sup>, soit 16 % du volume total d'eau potable distribué par la régie.

Les eaux à usage domestique, industriel et administratif sont rejetées, après utilisation, dans les trois oueds au débit modeste, sans aucun traitement préalable, ce qui est à l'origine d'une très forte pollution de ces cours d'eau au sein même de la ville, ainsi qu'en son aval proche et lointain jusqu'au Sebou, fleuve considéré comme le plus pollué du pays. Ces eaux usées sont réutilisées par l'agriculture urbaine et périurbaine qui les considère comme une ressource essentielle, indispensable à leur survie.

### **1.2.4. L'usage agricole : utilisation des eaux mixtes en milieu urbain et périurbain**

La sécheresse récurrente et les irrégularités des précipitations inhérentes au climat méditerranéen, conjuguées au désir légitime d'augmenter les rendements, expliquent le recours croissant à l'irrigation aussi bien dans l'arrière-pays de Meknès qu'au sein-même de son périmètre urbain.

Sur un autre plan, la rareté croissante de l'eau, l'exacerbation de la concurrence pour son usage et enfin la disponibilité et la gratuité des eaux usées rejetées par le réseau d'assainissement liquide de la ville ont conduit les agriculteurs à réutiliser ces eaux brutes ou mélangées aux eaux claires des sources pour satisfaire les besoins liés à l'irrigation.

Si le débit total des eaux claires dans les trois vallées à l'intérieur du périmètre urbain en période d'étiage (environ 6 901 l/s) irrigue une superficie estimée à 700 ha, l'addition des eaux usées permet de doubler cette surface, puisque le débit total qui en résulte est en mesure d'irriguer une superficie comprise entre 1 400 et 1 800 ha. Les contributions relatives des eaux usées brutes et des eaux mixtes sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 13. Parts relatives des eaux usées brutes et des eaux mixtes dans l'irrigation à Meknès

Bassins des oueds	Oued Boufekrane	Oued Ouislane	Oued Bouishhak	Total
Eaux usées brutes en %	5	62	96	53
Eaux mixtes en %	95	38	4	47

Source : Etude d'assainissement liquide, mission D1, octobre 2001.

La part relative des eaux usées brutes, déjà consistante dans l'irrigation de l'agriculture urbaine et périurbaine, a tendance à croître sous les effets conjugués de la raréfaction des eaux claires arrivant jusqu'au périmètre urbain, de l'augmentation inexorable des débits des eaux usées brutes rejetées, et probablement aussi de l'accroissement des besoins en eau de cette agriculture.

L'état extrême du bassin de Bouishhak, irrigué presque exclusivement par des eaux usées brutes, risque de se généraliser à terme aux autres bassins, si aucune mesure n'est adoptée pour freiner ou du moins atténuer cette tendance dont les effets sont néfastes sur la santé des citoyens.

A moyen et long termes, le déséquilibre entre capacités de production de l'eau à partir des ressources locales et besoins de consommation continuera de se creuser. Par ailleurs, l'hypothèse d'un recours à des ressources hydrauliques plus ou moins lointaines (haut Sebou) semble peu réaliste eu égard aux investissements lourds qu'elle implique.

Dans ce contexte et compte tenu de l'énorme gaspillage qui caractérise l'exploitation des ressources en eau à Meknès et sa région, le rendement du réseau de la distribution de l'eau potable ne dépassant pas 68 %, il est impératif de rationaliser l'exploitation de cette ressource rare, en mettant fin au gaspillage dont elle fait l'objet aussi bien dans le secteur agricole que dans les usages domestique, industriel, administratif. Il est également nécessaire de moderniser et de rénover les réseaux de distribution dans la perspective de rehausser leur rendement.

## 2. Les zones facilement urbanisables de plus en plus rares

Déployées sur 6 806 ha, soit 68 % de la surface du périmètre urbain en 1992, date du début d'actualisation du SDAU, les superficies non urbanisées composées de trois types de zones, non construites, agricoles ou naturelles et militaires, ont toujours représenté et représentent encore un enjeu déterminant pour le devenir de l'urbanisation et le développement socio-économique de la ville.

Cependant, seule une partie plutôt modeste de cette superficie se prête à une urbanisation facile, le reste étant difficilement urbanisable ou non urbanisable.



### **2.1. Les contraintes foncières : un frein pour le développement urbain**

Ces terrains sont déployés sur une superficie estimée par le SDAU en 1992 à 766 ha, soit 26 % des terrains non urbanisés. Ces données ne tiennent pas compte des communes de Toulal et Ouisslane, à l'époque encore rurales bien qu'intégrées, sur le plan administratif, au périmètre urbain.

Ces terrains facilement urbanisables sont composées d'espaces interstitiels, d'une grande partie de la zone 7, au sud-ouest de la commune Al Ismaïlia et de terrains compris entre la base militaire et oued Boufekrane. Ces zones ne

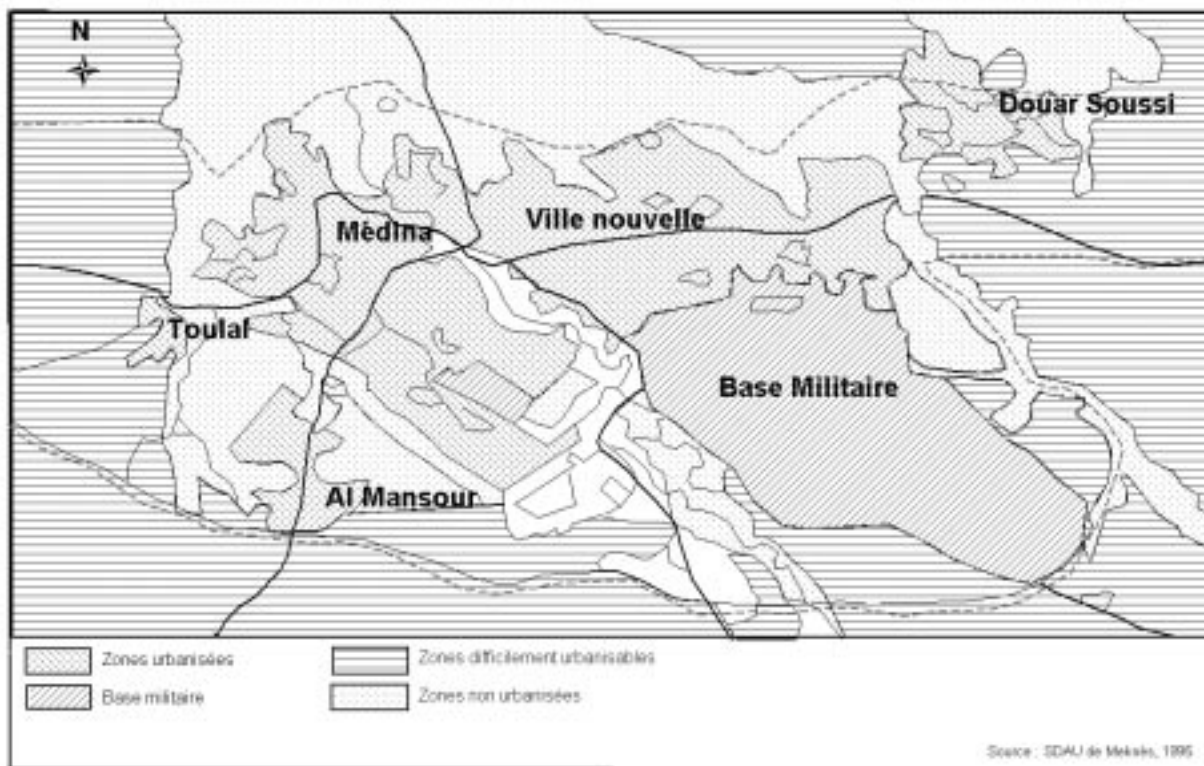
présentent aucune contrainte technique ou foncière à leur urbanisation.

Il faut remarquer toutefois que ces terrains sont, aujourd'hui, en grande partie urbanisés, même si on ne dispose pas de données chiffrées sur les avancées de cette urbanisation.

### **2.2. Les espaces présentant des contraintes à l'urbanisation : une vaste réserve pour l'expansion urbaine**

Il s'agit d'une catégorie ne présentant pas, a priori, de problèmes juridiques ou techniques insurmontables pour leur urbanisation. Néanmoins,

### **Répartition des zones en fonction des aptitudes et contraintes à l'urbanisation**





cette dernière se heurte à d'autres difficultés dont :

- des difficultés d'assainissement liquide dans certaines zones, générées par la configuration topographique des bassins versants ;
- la localisation excentrée par rapport à la ville qui renchérit considérablement les coûts d'équipement en réseaux primaires (voirie, eau potable, électricité, assainissement liquide) et pose le problème du déficit, voire de l'absence des équipements socio-collectifs et des problèmes de transport.

Le SDAU actualisé en 1992 avait estimé la superficie totale de ces zones localisées pour l'essentiel au sud de la ville, le long de R.P. 34 à 930 ha, soit 31 % des espaces non urbanisés à cette époque au sein du périmètre urbain, à l'exclusion toutefois des communes de Toulal et de Ouisslane.

Depuis 1992, et en dépit des contraintes signalées ci-dessus, une bonne partie de ces terrains a été urbanisée. Mais en tenant compte des superficies ouvertes à l'urbanisation depuis lors dans les communes de Toulal et de Ouisslane, cette catégorie de terrains reste assez vaste (à titre d'exemple, le PA de Toulal a ouvert 600 ha à l'urbanisation).

### **2.3. Les espaces non urbanisables à préserver**

Les terrains non urbanisables sont soit impropres à l'urbanisation pour des raisons topographiques, géotechniques ou hydrologiques, soit interdits à celle-ci pour protéger un patrimoine historique ou naturel.

A Meknès, ces zones correspondent au fond alluvionnaire des trois vallées et à leurs flancs formés de marnes, qui peuvent être affectés par des déformations, des glissements et gonflements.

Les terrains non urbanisables englobent aussi les fortes pentes (plus de 20 %) qui limitent

l'urbanisation au nord de la ville. Ces pentes coïncident avec des affleurements de calcaires dégradés et instables, d'où les risques d'éboulements et de glissements de terrains.

Enfin, cette catégorie concerne également les zones *non ædificandi* des emprises de protection des remparts et monuments historiques et du patrimoine au sens large.

L'ensemble de ces terrains non urbanisables occupe une superficie de 1 300 ha, soit 43 % des zones qui étaient non urbanisées au sein du périmètre urbain en 1992.

Notons enfin que de nombreux espaces, considérés comme *non ædificandi*, ont été néanmoins entamés par l'urbanisation informelle voire même autorisée, comme c'est le cas de certains lotissements à proximité des remparts ou sur les versants des vallées.

### **2.4. La complexité des statuts fonciers et les difficultés de mobilisation des terrains pour l'urbanisation**

Sur cette offre brute ou potentielle des terrains se greffent des contraintes à leur mobilisation pour l'urbanisation, liées aux statuts fonciers.

Le statut privé permet en principe une plus grande facilité de mobilisation, mais celle-ci est contrariée aussi bien par les effets des rétentions spéculatives que par les problèmes inhérents à la propriété privée dans l'indivision.

Les autres statuts, public et collectif, ne sont pas pour autant plus favorables à la mobilisation des ressources foncières pour l'urbanisation. En effet, ces statuts sont variés et concernent, d'après les données du SDAU, une superficie totale de 3 604 ha, comme le montre le tableau 14.

La rigidité, la complexité et les lenteurs des dispositions applicables à la mobilisation de ces terrains, en particulier pour les terrains Habous, militaires et collectifs, limitent leur contribution à la résolution du problème de la rareté des

Tableau 14. Répartition des terrains fonciers selon le statut

Statut	Militaire	Habous	Domanial	Domanial coopératif	Collectif	Total
Nombre de parcelles	5	13	22	4	2	46
Surface totale (ha)	1 379	119	242	272	1 592	3 604
Moyenne/parcelle (ha)	264	9	11	68	796	77

Source : DAU de Meknès, doc. *Analyses diagnostic*, novembre 1992.

terrains et par conséquent au développement urbain. A titre d'exemple, la base militaire déployée sur une grande superficie au sud-est de la ville bloque toute extension urbaine dans cette direction.

### 3. Les carrières : un atout pour le développement mais des nuisances pour l'environnement

#### 3.1. Abondance et diversité des produits issus des carrières dans l'arrière-pays

Meknès et sa région sont réputées par la richesse et la diversité des matériaux géologiques qui composent leur sous-sol. Cette abondance explique le grand nombre de carrières encore en activité (un peu plus de 100) ou fermées, qui marquent par leur cavité le paysage géographique, parfois au sein-même de la ville ou dans sa périphérie immédiate.

Ces carrières alimentent en matériaux l'activité du bâtiment et travaux publics et en matières premières les industries de matériaux de construction et l'artisanat de la poterie, essentiellement à Meknès mais aussi dans d'autres villes.

Le territoire de la wilaya de Meknès renferme en effet une large gamme de roches correspondant aux diverses unités structurales et géologiques qui prédominent dans ce territoire telles que les calcaires lacustres, les argiles, les sables...

Ces ressources répondent quantitativement et qualitativement à la demande croissante et diversifiée émanant des entreprises industrielles et artisanales de l'activité du BTP de matériaux de construction et de poterie.

#### 3.2. Des nuisances variées pour l'environnement

Outre les nuisances inhérentes aux carrières en activité, telles que les bruits des mines et des engins, les poussières dégagées, les carrières continuent de générer des effets néfastes même après l'arrêt de leur exploitation. En effet, les



Tableau 15. Les matériaux des carrières et leur utilisation

Nature de la roche	Localisation des carrières	Utilisation
Calcaire lacustre d'âge pliocène et calcaire liasique	Aïn Jemaa Aïn Orma Adarouch	Gravettes et sables utilisés dans le bâtiment et TP
Calcaire lacustre	Dkhissa	Fabrication de ciment (Lafarge de Meknès)
Sable fauve	Aïn Jemaa et Aïn Rmel, Oued El Kell (Ait oulal, Aïn Orma, Dar Oum Soltan)	Utilisé dans le bâtiment et dans la fabrication des canalisations, briques et céramiques
Marnes	Nord-Ouest de Meknès sur la route de Moulay Idriss Zarhoun	Matière première de base pour la fabrication des briques et pour la poterie artisanale
Basaltes triasiques	Nord-Ouest de Meknès sur la route de Moulay Idriss Zarhoun	Additif dans la production du ciment par Lafarge Meknès.
Schistes primaires	Pied du causse d'Agouraï et El Hajeb	Matière première dans la production du ciment par Lafarge Meknès et par les usines de poterie de Fes
Basaltes quaternaires	Sbaa Ayoun	Gravettes utilisées sur les voies ferrées (ONCF)

Source : Service régional de géologie, Meknès.

cavités qui en résultent constituent des pièges pour divers produits liquides et solides polluants. Ces cavités deviennent, de ce fait, de véritables dépotoirs ou des marécages d'eau usée, qui menacent de contaminer les eaux souterraines et d'affecter gravement la santé des populations riveraines.

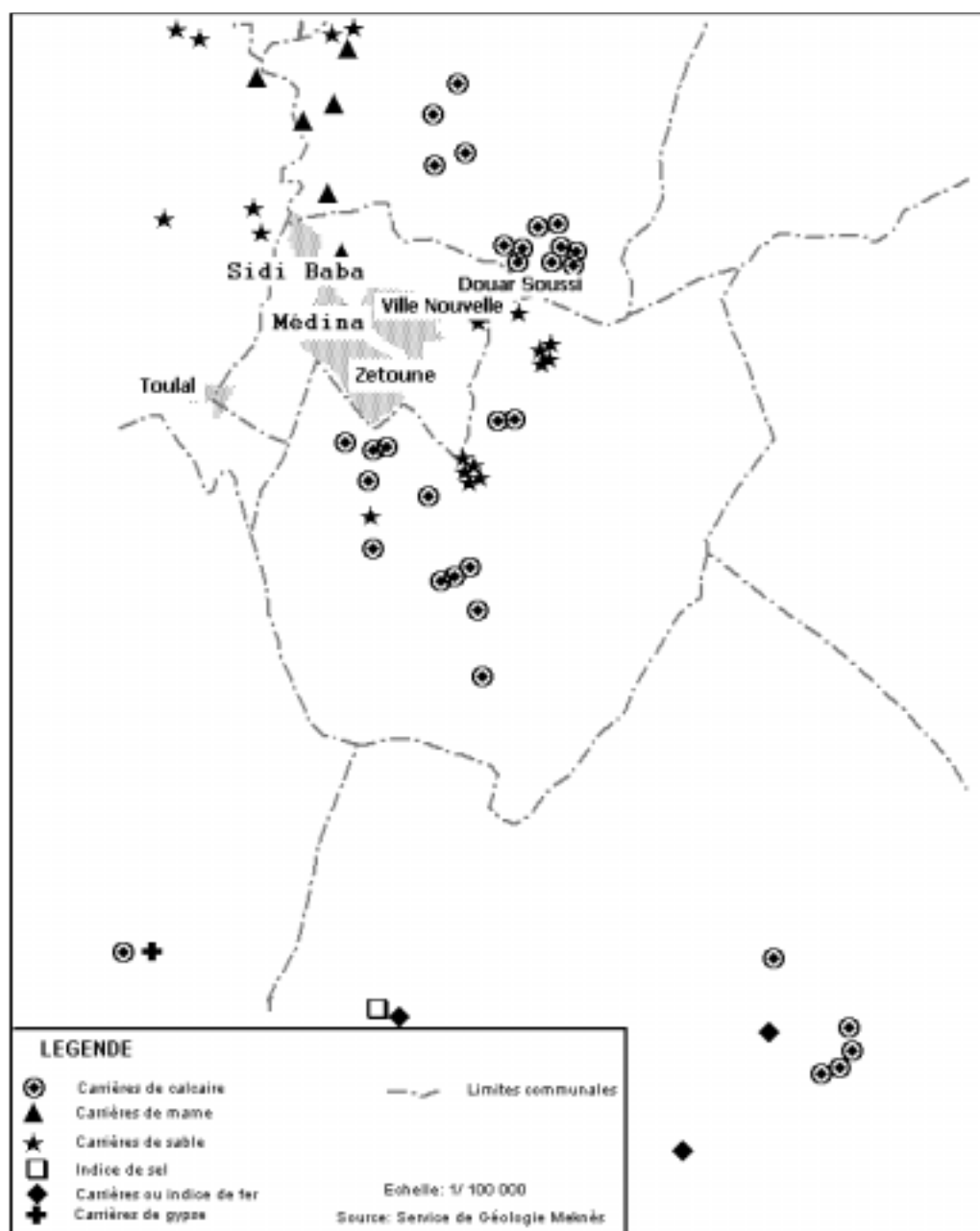
Par ailleurs, dans bien des cas, les flancs de ces carrières, souvent instables et exposés à des éboulements, sont envahis par l'habitat insalubre, ce qui expose les populations de ce type d'habitat à un danger certain.

A ces problèmes s'ajoute la défiguration du paysage naturel et dans certains cas du paysage

urbain, car de nombreuses carrières, jadis périphériques, sont désormais cernées par le bâti urbain suite à l'extension de la ville de Meknès. C'est notamment le cas des carrières de Douar Soussi et de Sidi Bouzekri.

Cette situation résulte notamment du non-respect des clauses stipulant la remise en état et la réhabilitation des sites des carrières après l'arrêt de leur exploitation comme cela est stipulé dans le cahier des charges auquel est soumise l'exploitation des carrières. A Meknès, seule la cimenterie Lafarge (ex-CADEM) s'est partiellement conformée à cette réglementation.

## Localisation des carrières



## 4. Le patrimoine historique et naturel : un atout majeur mais insuffisamment valorisé pour le développement et la qualité urbains

### 4.1. Un patrimoine historique riche mais menacé

Ville historique par excellence, la cité précoloniale se compose en fait de deux entités urbaines nettement différenciées qui rivalisent en splendeurs et richesses architecturales :

- La médina, au sens étroit du terme, remonte au 10<sup>e</sup> siècle. C'est une cité bourgeoise et commerçante, dont le bâti porte l'empreinte architecturale des dynasties qui ont régné au Maroc, avec une mention particulière pour les Mérinides et les Alaouites. Cette médina, fortifiée, compacte et structurée autour d'une grande mosquée, reproduit le modèle des médinas arabo-musulmanes qui ont prospéré au bas Moyen-Âge dans le pourtour méditerranéen.

Déployée sur 70 ha, la médina de Meknès regorge aujourd'hui de monuments historiques de grande valeur qui témoignent du niveau civilisationnel atteint par la cité et des multiples fonctions économiques, sociales, religieuses et spirituelles qui lui étaient dévolues (5). Cet héritage prestigieux est plus au moins conservé et ce, malgré les dégradations véhiculées par le surpeuplement et la densification de la médina. Ces dégradations ont surtout affecté les habitations dont un bon nombre est menacé de ruine.

Notons aussi que la médina, en dépit du déclin de certaines activités traditionnelles et artisanales, conserve une grande vitalité économique grâce notamment au dynamisme des commerces formel et informel.

- La ville royale, édifée par Moulay Ismaïl au 17<sup>e</sup> siècle, constitue une attraction majeure. Par ses

(5) Ces monuments sont composés de mosquées, de Medrassas, de Zaouias, de Foundouks, de fontaines, de Souks, de places et axes commerciaux et de production jadis organisée en corporations de métiers.



dimensions, l'harmonie de ses perspectives, l'étendue de ses jardins et la multitude de ses monuments (6), ce complexe royal, encore debout et surtout visitable, est effectivement exceptionnel.

C'est donc cette singularité qui a valu à Meknès, en 1996, d'être inscrite par l'UNESCO sur la liste du Patrimoine mondial.

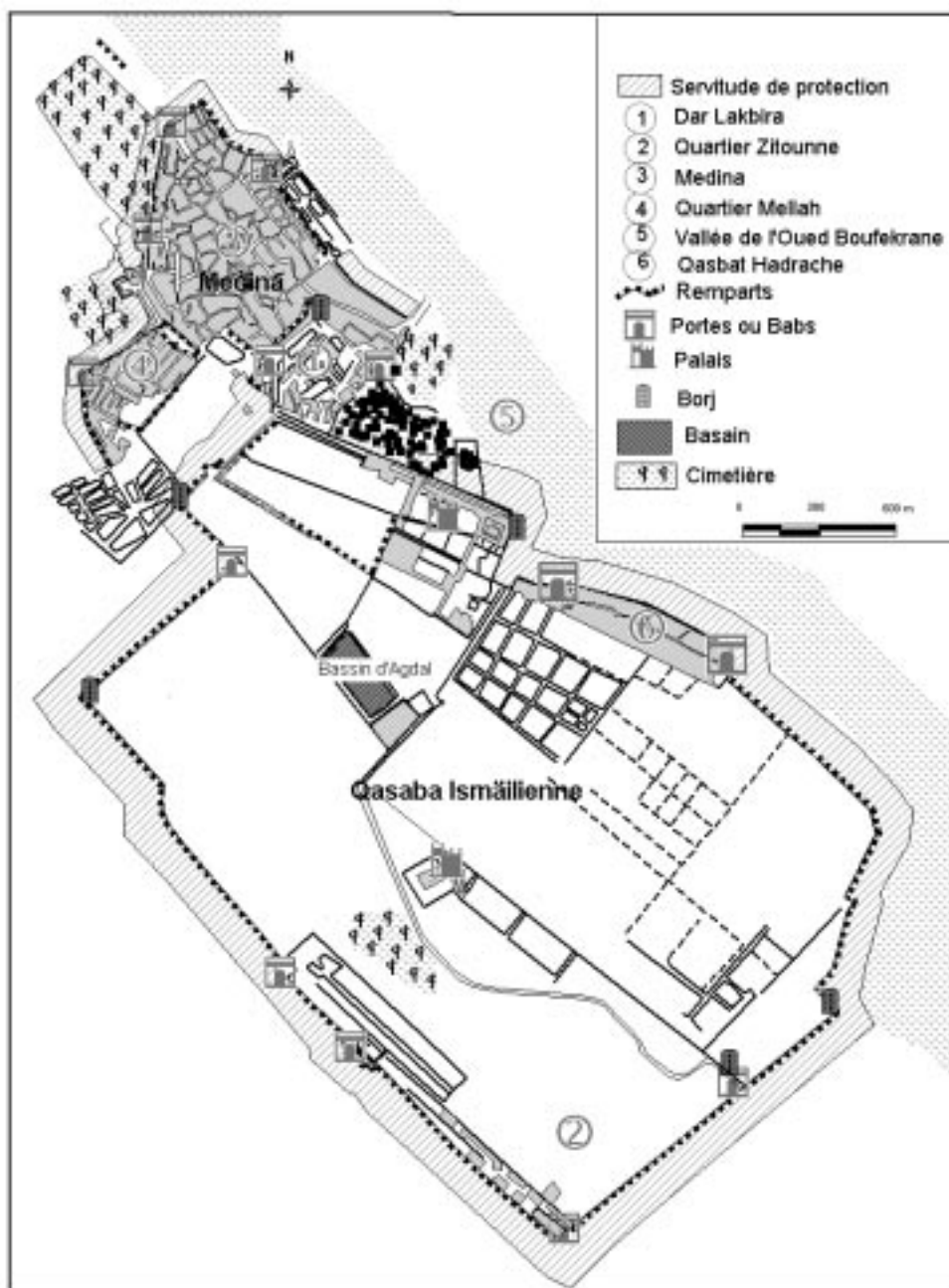
Par ailleurs, ce riche patrimoine historique de Meknès est classé depuis l'époque coloniale et donc a priori, protégé (7).

Malgré l'existence d'un arsenal juridique visant la protection de ces monuments, leur sauvegarde est loin d'être assurée, et le processus de leur dégradation, bien que réversible, est malheureusement assez avancé puisque certains monuments sont menacés de disparition, sans parler de ceux qui ont été effectivement démolis.

(6) La cité impériale, ceinturée par des remparts imposants (7 à 12 m de hauteur et 1,5 à 3 m de largeur sur une longueur de plus 40 km.) abrite plusieurs palais, des greniers gigantesques (Hris El Mansour, Hris Moulay Ismaïl), des écuries pour 12 000 chevaux, un bassin d'eau de 4 ha, une prison souterraine aux dimensions démesurées, de vastes jardins, une splendide mosquée transformée en mausolée pour le Sultan Moulay Ismaïl et bien d'autres monuments tout aussi impressionnants.

(7) Voir liste des monuments classés en annexe 3.

**Servitude de  
protection des remparts  
et monuments historiques**



#### **4.2. Un patrimoine naturel en régression**

Sur un autre plan, Meknès possède un patrimoine naturel appréciable. En effet, la ville s'étend sur la bordure nord d'un plateau plusieurs fois disséqué par plusieurs vallées et vallons moyennement encaissés et aux pentes relativement fortes. Ce site vallonné a conféré à l'espace meknassi une heureuse discontinuité du cadre bâti, une texture forcée d'épouser, en les intégrant, ces vallées qui étaient et demeurent encore en grande partie le foyer privilégié des espaces verts naturels ou agricoles.

Cependant, ces espaces sont de plus en plus menacés par l'urbanisation qui progresse sur les versants des vallées et par l'inévitable recul, voire la disparition programmée, d'une agriculture



urbaine, problématique en raison de ses retombées néfastes sur la santé publique.

## SECTION II

### Des risques environnementaux réels

#### 1. De graves risques de contamination de la chaîne alimentaire

L'agriculture urbaine et périurbaine assise sur l'utilisation des eaux usées non traitées présente un réel danger pour la santé des citoyens. En effet, la pollution chimique d'origine industrielle et le niveau élevé de concentration des matières fécales dans ces eaux font qu'elles sont porteuses de germes de contamination de la chaîne alimentaire.

Ces risques se traduisent par l'apparition fréquente de maladies hydriques comme le choléra, la typhoïde et l'hépatite, souvent observées dans les hôpitaux de la ville, particulièrement en été.

Par ailleurs, les rejets des eaux usées sans traitement et outre les multiples menaces sur la santé dont ils sont responsables, provoquent également des nuisances désagréables comme les odeurs nauséabondes qui affectent quelques quartiers à proximité de certaines unités industrielles.

L'installation, en aval de la ville, d'une station de traitement des eaux usées prévue par le SDAL est censée résoudre, ou du moins réduire de façon significative les risques environnementaux engendrés par les rejets sans traitement des eaux usées.

L'analyse de la problématique de l'agriculture urbaine basée sur les eaux usées permet d'identifier des enjeux et des conflits entre des acteurs aux intérêts contradictoires.

En première ligne de ce conflit se positionnent, d'une part, des agriculteurs qui ne manqueront pas de défendre une activité dont dépend leur survie et, d'autre part, la société civile représentée par des ONG de plus en plus conscientes et actives et qui considèrent que la persistance de cette situation – a fortiori son aggravation – présente un péril pour la santé des citoyens.





En seconde ligne se profilent des visions et positions plus ou moins nuancées sur cette question, émanant d'acteurs publics préoccupés par des considérations sectorielles, d'ordre socio-économique, sanitaire et environnemental et censés représenter l'intérêt général.

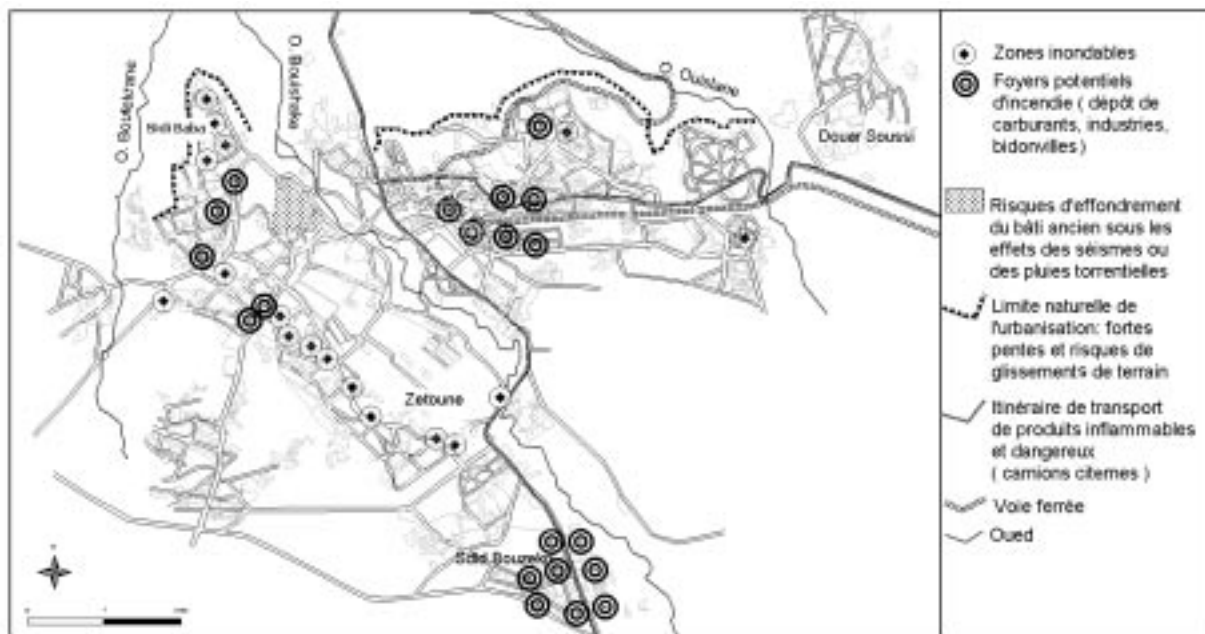
L'air, ressource vitale par excellence, subit un processus de dégradation aux origines diverses, induites par les activités industrielles et du transport mais aussi par les dégagements des gaz et des odeurs occasionnés par la décharge publique des déchets solides.

Pour ce qui est de la pollution d'origine industrielle, de loin la plus importante, elle émane surtout des industries chimiques et parachimiques dont la contribution en émissions de gaz dépasse 60 % des rejets industriels en CO<sub>2</sub> et plus de 86 % pour les autres déchets gazeux (SO<sub>2</sub>, particules, NOX, hydrocarbures, CO).

Les industries de matériaux de construction et à leur tête la cimenterie Lafarge et les briqueteries constituent la deuxième source de pollution industrielle de l'air. A elle seule, Lafarge émet 18 % en CO<sub>2</sub>, 8 % des autres déchets gazeux et surtout d'énormes quantités de poussières estimées, selon une enquête du ministère du Commerce et de l'Industrie en 1994 et reprise par la Monographie régionale de l'environnement, à 560 tonnes par an. La comparaison de la charge totale des poussières émises par Lafarge avec les normes nationales, basées elles-mêmes sur les normes allemandes, montre un dépassement de la norme de 5 fois pour ce qui est des matières en suspension et de 13 fois pour les dépôts des poussières.

La deuxième grande source de pollution atmosphérique réside dans les rejets gazeux et en poussières et plomb dégagés par l'activité du transport en milieu urbain. Pour un parc de

## Risques environnementaux



41 000 véhicules en 1996 (8), dont 21 320 type gasoil, la consommation en carburants a été estimée à 25 630 m<sup>3</sup> d'essence et 157 792 m<sup>3</sup> de gasoil, ce qui permet de prendre la mesure de l'importance de la pollution liée à cette activité.

Une autre source de pollution de l'atmosphère, bien que de moindre importance, contribue à la dégradation de la qualité de l'air à Meknès : il s'agit en l'occurrence de la décharge des ordures qui dégagent des émissions à effet de serre, notamment le méthane (CH<sub>4</sub>) et le CO<sub>2</sub>, provenant de la décomposition des matières organiques de la décharge.

## 2. Le risque d'inondation : un risque ponctuel et localisé

La topographie particulière de Meknès, caractérisée par l'existence de plusieurs vallées relativement encaissées et donc par l'importance des pentes, est à la fois un facteur qui évacue les risques d'inondation dans les zones surélevées et en pente, mais aussi un facteur d'aggravation du potentiel de ces risques dans les fonds de vallées et les zones en creux. L'urbanisation, parfois ancienne, de certaines zones à risques, comme c'est le cas des quartiers de l'ancien Mellah et de Berrima, les expose, en cas de fortes précipitations, à des inondations.

Cette même configuration topographique particulière de Meknès et son association avec l'extension des sols urbains imperméables accentuent les risques d'inondation dans les fonds de vallées. Par ailleurs, ces phénomènes augmentent le ruissellement des eaux pluviales au point que le réseau d'assainissement unitaire (qui évacue à la fois les eaux pluviales et les eaux usées) et sous-dimensionné se trouve saturé en cas d'orage, ce qui provoque, dans certaines



situations, le reflux des eaux usées et, dans d'autres situations, la formation de grosses flaques d'eau constituant des obstacles à la circulation.

## 3. Un risque de plus en plus menaçant des tissus anciens : l'effondrement des constructions

Hormis les risques des constructions récentes liés à des défauts techniques et au non-respect des normes en vigueur, cette menace concerne particulièrement, le cadre bâti ancien localisé dans la médina et la ville royale.

L'état des constructions dans ces deux entités historiques est marqué par une dégradation avancée : la part des constructions concernées par le risque d'effondrement représente 30 % des bâtiments relevant du tissu ancien de Meknès (9).

Relevons que ces menaces ne concernent pas uniquement les habitations mais touchent aussi des monuments historiques tels que les portes, les hriss, les remparts, les foundouks...

(8) Selon la Délégation régionale de l'équipement, le parc automobile dans les préfectures Al Ismaïlia et El Menzeh, en 2000, se compose de 70 817 véhicules.

(9) Selon le Plan d'aménagement de la médina, 22 % des constructions sont dégradées, 6 % menacent ruine et 2 % sont carrément en ruine, in *Document, diagnostic et analyse, Plan d'aménagement de la médina de Meknès*, 2001.

Outre les effets des facteurs intrinsèques à ces constructions tels que l'ancienneté et la vétusté, d'autres éléments viennent amplifier le risque d'effondrement de ce cadre bâti. Ces facteurs sont aussi bien de type naturel qu'humain. Au délaissement et au manque d'entretien s'ajoutent les effets du climat dont notamment l'impact des amplitudes thermiques et surtout des précipitations inhérentes au climat méditerranéen, parfois intenses.

Un troisième facteur naturel d'effondrement des constructions réside dans les séismes. Rappelons que la localisation de Meknès entre les massifs rifain et atlasique, soumis aux mouvements tectoniques des plaques africaine et européenne, expose la ville à des risques potentiels de tremblement de terre, même si l'intensité de ces séismes est classée dans la catégorie faible-moyen. Mais ces risques ne sont pas anodins, d'autant que selon le SDAU de Meknès, la protection des constructions contre ce danger reste une préoccupation marginale.

#### **4. Les risques d'incendie : des foyers potentiels disséminés dans des zones fortement peuplées**

Ce risque a des origines multiples liées soit à la nature et à la localisation des activités économiques, soit à la précarité des constructions et à l'obsolescence des installations électriques internes aux bâtiments, soit, enfin, au transport et au dépôts des produits dangereux et inflammables.

Concernant l'activité industrielle et les risques d'incendies qui lui sont liés, il y a lieu de signaler la forte présence de branches particulièrement exposées à ce type de risques telles que les industries chimiques et parachimiques (bois, papier, gaz...), la confection, certaines industries agro-alimentaires.

A la nature de ces activités s'ajoute leur localisation désormais encerclée par des zones d'habitat fortement peuplées.

Pour ce qui est des risques d'incendie liés aux constructions type bidonville, et bien que cette forme d'habitat soit en voie résorption à Meknès, ce danger persiste avec les bidonvilles commerciaux et d'activités informelles tels que Zine Elabidine et Bab Jdid.

Enfin, concernant le transport des produits inflammables et dangereux, on signalera que la ville est quotidiennement traversée par une noria de camions citernes d'hydrocarbures (10), véritables "bombes roulantes" qui empruntent des parcours urbains densément peuplés.



(10) Selon les données de la Protection civile, 40 camions de ce genre, environ, traversent la ville chaque jour.



## ***CHAPITRE III***

Un système institutionnel  
à fort potentiel



## SECTION I

### **Une multitude d'acteurs prend part à la gestion de la ville**

La gestion du développement et de l'environnement urbains relève de nombreuses institutions dont les actions et les ressources sont diverses mais faiblement coordonnées.

Nombreux sont les acteurs qui interviennent dans la gestion de la ville, bien qu'à des titres divers et avec des ressources variées : services extérieurs des ministères, établissements publics, administration décentralisée, secteur privé et tissu associatif.

#### **1. De nombreuses administrations publiques au service de la ville**

De nombreux ministères sont impliqués, à des degrés divers, dans la gestion de la ville par le biais de leurs services extérieurs.

En charge de l'administration territoriale, la wilaya est amenée à intervenir dans presque toutes les actions liées au développement urbain, à travers ses agents et services.

De par ses nombreuses prérogatives, le wali est un acteur incontournable dans la gestion de la ville. Il supervise, anime et coordonne les actions des services extérieurs de l'Etat et des autres acteurs locaux, notamment à travers une démarche de management par objectifs, qui a dépassé l'ancienne formule du Comité technique provincial.

Par ailleurs, il est amené, dans l'exercice de ses fonctions en tant qu'organe de tutelle des communes, à s'intéresser à tout ce qui a trait au cadre de vie urbain : les équipements, la voirie, le transport public en commun, l'assainissement liquide et solide, l'urbanisme, etc.

La wilaya a même créé une "cellule sur la propreté de la ville" qui s'occupe, entre autres, des espaces verts pour pallier les défaillances des communes.

Le wali s'est également vu attribuer un rôle central dans la promotion des investissements et des activités ; le CRI travaille d'ailleurs sous son contrôle.

A côté de la wilaya, de nombreux services extérieurs de départements ministériels sont impliqués dans la gestion de la ville. Le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et celui de l'Habitat et de l'Urbanisme interviennent dans toutes les actions liées à l'aménagement de l'espace urbain.

Le ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement joue un rôle crucial dans la promotion et la coordination de l'action des divers secteurs gouvernementaux dans le domaine de la protection de l'environnement.

A travers les organismes sous sa tutelle (Agence urbaine, ANHI, ERAC), le ministère de

l'Habitat et de l'Urbanisme contribue à tracer la configuration spatiale de la cité, notamment par ses actions en matière de production de logements et de résorption des bidonvilles.

Le ministère de L'Education nationale et de la Jeunesse et celui de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité contribuent à la lutte contre l'analphabétisme, alors que le ministère de la Santé fournit, par le biais des hôpitaux et des centres de santé, un minimum de soins curatifs et d'assistance aux habitants.

La délégation du ministère du Tourisme joue un rôle notable dans la promotion des investissements et des aménagements touristiques ; objectif qui ne peut qu'être servi par la mise en valeur du patrimoine culturel, mission qui relève de la délégation du ministère de la Culture qui coordonne toutes les actions de restauration des monuments et sites historiques.

Le ministère de l'Artisanat et de l'Economie sociale contribue, quant à lui, à la sauvegarde des métiers, notamment par le biais de la formation professionnelle, l'encadrement des artisans et la promotion de la commercialisation par l'organisation de foires et expositions.

## 2. Les organismes publics

A côté des établissements publics liés à l'habitat comme l'ERAC, l'ANHI et l'Agence urbaine, il y a des organismes qui contribuent à la promotion de l'entreprise, tels que le CRI et la Maison de la jeune entreprise et d'autres organismes qui participent à l'action sociale et à la promotion de l'emploi comme l'ADS et l'ANAPEC.

## 3. Une administration décentralisée à trois strates

Trois catégories de collectivités locales interviennent dans la ville : les communes, les assemblées préfectorales et le conseil régional.

### 3.1. Le niveau communal : une gestion multicommunale, un espace urbain atomisé et d'énormes écarts

Depuis le découpage de 1992, six communes urbaines se partageaient la gestion de la ville, à côté de la Communauté urbaine. Toutefois, le nouveau découpage administratif de 1993 a permis le regroupement de trois communes (Hamriya, Zitouna et Al Ismaïlia) en une seule et la suppression de la communauté urbaine.

Dotées d'une mission générale de développement économique, social et culturel, les communes de la ville ont en charge d'assurer de multiples services aux citoyens (collecte des ordures, voirie, hygiène, éclairage public, espaces verts...) et de fournir les infrastructures de base et les équipements socio-culturels (salles de sport, bibliothèques, maisons de jeunes, piscines, marchés, etc.).

La distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'assainissement liquide sont assurés par la RADEM, alors que le transport public urbain l'est par la RATUM, tous deux étant des établissements publics intercommunaux.

Les élus communaux délibèrent périodiquement (11) des affaires intéressant leurs communes. Entre les sessions, des commissions permanentes assurent le suivi et préparent le travail des réunions plénières.

Le Bureau du conseil (président et adjoints) assure l'exécution des délibérations et la gestion quotidienne des services, par le biais du personnel technique et administratif de la commune.

Le président du conseil exerce également un pouvoir de police administrative en matière de tranquillité et de salubrité publiques. A cet effet,

(11) Le conseil communal se réunit en 4 sessions ordinaires par an (février, avril, août et octobre), en plus, le cas échéant, des sessions extraordinaires. A noter que la loi n° 00-78 relative à l'organisation des communes a avancé la session du mois d'août au mois de juillet.

il établit le programme d'action avec le bureau municipal d'hygiène, délivre les permis de construire, comme il peut intervenir pour prévenir ou faire cesser les pollutions et nuisances de toute nature et faire respecter la réglementation sur les constructions.

Les affaires intercommunales et les grandes installations de la ville (abattoirs, marchés de gros, gare routière, décharge publique, espaces verts) étaient gérées par la Communauté urbaine qui avait le statut d'un établissement public.

### **3.2. Le niveau préfectoral : des assemblées au rôle effacé**

Le rôle des deux assemblées préfectorales de la ville (celles de Meknès El Menzeh et Al Ismaïlia) semblait effacé, d'autant que la fonction exécutive de ces collectivités était assurée respectivement par le wali et le gouverneur de la préfecture Al Ismaïlia et se confondait donc avec les fonctions d'autorité déconcentrée de ces deux organes.

Désormais, la ville ne dispose plus que d'une assemblée préfectorale, suite au nouveau découpage de 1993. L'espoir est que les réaménagements introduits par la nouvelle loi n° 00-79 relative à l'organisation des assemblées préfectorales et provinciales permettent à cette catégorie de collectivité locale de jouer un rôle plus consistant dans le développement de la ville et de sa périphérie.

### **3.3. Le niveau régional : un conseil aux ressources limitées**

La région est le troisième acteur public local de la ville. Bien que son horizon s'étende à toute la région de Meknès-Tafilalet, le Conseil régional intervient par des actions ponctuelles au niveau de la ville de Meknès, notamment sous forme de partenariats et de participation au financement de certains projets communaux (cas de la "pépinière d'entreprises" à Al Bassatine, réalisée

par la commune urbaine de la ville, en collaboration avec la délégation du ministère du Commerce et de l'Industrie).

### **4. Un secteur privé au rôle mitigé**

Le secteur privé, dont le rôle semble mitigé au niveau de la ville, s'exprime notamment à travers les chambres de métiers (la CCIS et la CA) et les groupements professionnels (le CRT et l'UPME). Il est appelé à jouer un rôle plus actif dans le développement de la ville.

### **5. Un secteur associatif émergent**

Le tissu associatif de la ville semble relativement actif et hétérogène. Il comprend des membres de tous âges, d'origines sociales et de niveaux de compétences diversifiés. Son champ d'action est multiforme et touche à des domaines variés, plus ou moins liés à la problématique du développement urbain et à la protection de l'environnement (12).



(12) Cf. liste non exhaustive, p. 7-8. On peut également consulter les résultats de l'enquête menée dans ce sens par la coordination locale de l'Agenda 21 local de Meknès.

Les associations n'ayant généralement pas les moyens de mener une activité soutenue, leurs actions sur le terrain sont peu connues, faute de communication et d'information. Aussi, le poids du tissu associatif au plan local demeure encore faible, en raison de l'évolution en ordre dispersé de ses composantes, du peu de coordination entre elles et de son histoire récente.

## **6. L'enseignement supérieur et la recherche : un secteur important en cours de restructuration**

Il existe dans la ville une structure universitaire aux composantes diverses : l'université Moulay Ismaïl.

A un moment où la réforme universitaire est à l'ordre du jour, que ce soit au niveau des structures ou des contenus pédagogiques, l'université Moulay Ismaïl déploie des efforts pour promouvoir l'interaction avec son environnement



économique et social (rencontres avec les acteurs de la ville, conventions de partenariat...) ; ce qui laisse entrevoir de grandes possibilités de collaboration et de partenariat de cette entité avec les différents acteurs au niveau de la ville et de la région.



## SECTION II

### **Une capacité limitée de mise en œuvre des actions**

La gestion du développement et de l'environnement dépend du système d'information qui éclaire le processus de décision et la formulation des stratégies à mettre en œuvre.

#### **1. Une information sur la ville, fragmentaire et difficile d'accès**

L'information sur la ville est relativement disponible, mais n'est pas exhaustive. Il n'existe pas, par exemple, d'étude ou de données fiables sur le transport public urbain.

La *Monographie régionale de l'environnement* constitue un fonds d'information appréciable sur la ville, même si beaucoup de données ont besoin d'être actualisées. Ce document soulève les principaux problèmes environnementaux de la ville et comporte un plan d'action et une série de mesures à mettre en œuvre en vue de la protection de l'environnement urbain.

Un certain nombre d'études thématiques ont été effectuées par des services administratifs ou des organismes publics (étude sur les carrières régionales, étude sur les espaces verts...); mais le problème à ce niveau est que l'information n'est pas toujours accessible. Certaines études sur des points précis ne sont pas diffusées par le service producteur, la communication de l'information et la transparence n'étant pas

toujours de mise. Ainsi, le Conseil régional ne dispose pas de l'étude sur les carrières régionales réalisée par la direction de l'Équipement, alors qu'elle a été financée sur son budget.

#### **2. Une gestion de la ville insuffisamment coordonnée**

La part qui revient à la ville du budget de l'État, de certains comptes spéciaux du Trésor ainsi que des budgets autonomes de certains organismes publics constitue certainement l'un des leviers du développement urbain et de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

A cela s'ajoutent les ressources mobilisées et mobilisables par les acteurs publics locaux (collectivités locales notamment). Il s'agit principalement des ressources propres de ces entités, des ressources qui leur sont transférées par l'État et des ressources d'emprunt.

La mobilisation optimale des ressources pour le développement urbain ainsi que l'efficacité de leur emploi sont en rapport direct avec la coordination des actions des différents acteurs.

Au sein des communes, la fonction de coordination est censée être assurée par le Bureau du conseil (le président et ses adjoints) et les commissions qui constituent des organes permanents. Mais il semble que les communes

soient absorbées par la gestion des affaires courantes, tant la culture de programmation reste faible.

D'autre part, l'atomisation de l'espace urbain et la structure multicommunale de la ville mettaient à la charge de l'ex-Communauté urbaine, qui était une instance de coordination par définition, la lourde tâche d'harmoniser, avec plus ou moins de succès (13), les points de vue des six communes qui se partageaient la gestion de la ville, et de gérer les services intercommunaux (gare routière, abattoirs, aire aux grains, marché de gros, décharge publique...).

En fait, la coordination des stratégies et des actions des différents intervenants sur la ville est faible, quand elle n'est pas inexistante. La wilaya essaie de coordonner l'action des services extérieurs et, parfois, de pallier les insuffisances de l'action communale (14) ; mais ses rapports avec le tissu associatif restent encore embryonnaires.

### 3. Des ressources relativement limitées et faiblement mobilisées

Le découpage de la ville en plusieurs territoires communaux (six puis quatre actuellement) se traduit par d'énormes écarts en termes de ressources financières, de potentiel fiscal et d'équipements et infrastructures.

Les budgets des communes de la ville reposent en large partie, pour leur financement, sur les subventions et les ressources transférées par l'Etat, les ressources propres ne représentant qu'une faible portion.

(13) Le cas de la gestion du service de l'assainissement solide est révélateur. Deux communes, Hamriya et Al Ismaïlia, ont délégué la gestion de ce service à un groupe français, alors que les quatre autres communes continuent à le faire fonctionner par voie de régie directe.

(14) On peut citer, à ce titre, le cas de la "cellule sur la propreté de la ville" installée par la wilaya et qui s'intéresse, entre autres, aux espaces verts ; également, le cas de l'action de coordination au niveau de l'urbanisme en vue d'harmoniser les orientations des plans d'aménagement des six communes de la ville.

La structure des dépenses révèle que les budgets d'équipement ne représentent que moins du 1/3 du total ; ce qui limite sérieusement les capacités communales en termes de planification et d'affectation de ressources suffisantes pour le financement du développement urbain.

De même, bien que structurellement limitées, les ressources locales sont faiblement mobilisées, le taux de recouvrement des recettes se situant à des niveaux très bas. Ceci alors que la démographie et l'urbanisation croissante – souvent désordonnée – aggravent le degré de sous-équipement des territoires communaux.

On constate également un certain laxisme dans la protection du domaine public local et un faible recours aux outils légaux pour faire respecter les réglementations. Les communes n'agissent pas toujours contre les personnes qui occupent sans droit le domaine public ou qui dépassent les limites définies par leur autorisation d'occupation. Et outre la faiblesse de la culture de programmation, la procédure d'élaboration des plans d'aménagement par les différentes communes a fini par déboucher sur l'image d'une ville éclatée (15).

Par ailleurs, les possibilités des entreprises locales d'accéder au financement et leurs capacités de mise en œuvre des projets restent fonction de leur poids. La wilaya affiche, dans ce sens, une nette volonté d'assainir le climat d'investissement et de rétablir la confiance des investisseurs, notamment à travers une mise à niveau des infrastructures.

Le financement par micro-crédit est relativement actif. On peut citer, à ce titre, l'exemple de l'Association Ismaïlia de micro-crédit (AIMC) et "Al Amana" (16) qui sont spécialisées dans l'octroi de crédits en faveur des catégories les plus défavorisées, en particulier les femmes.

(15) Une commission supervisée par la wilaya essaie d'introduire un minimum de cohérence à ce sujet.

(16) A signaler qu'Al Amana est une institution nationale qui a des antennes dans plusieurs villes marocaines dont Meknès.

## **SECTION III**

### ***Des actions multiples et variées, mais une absence de stratégie pour la ville***

Beaucoup d'initiatives touchant au domaine du développement urbain sont en cours ou prévues. Elles concernent les infrastructures, l'action sociale, le renforcement des capacités ainsi que le volet institutionnel.

#### **1. Equipements et infrastructures**

##### ***1.1. Plan d'assainissement et station d'épuration***

La RADEM a mis au point un "Plan d'assainissement liquide de la ville" pour résoudre les problèmes liés à ce secteur. Ce plan, qui s'étend sur 20 ans, consiste à changer tous les conduits et à installer un circuit à part pour les rejets industriels. La première tranche de ce plan, qui couvre 5 ans, vient de démarrer. Le coût global du projet s'élève à 1,5 milliard de dirhams.

De même, le projet de création d'une station d'épuration par la RADEM sur un site situé sur la route de Moulay Driss Zarhoun est en cours d'exécution.

##### ***1.2. Projets de Lafarge au profit des communes de Ouislane et Dkhissa***

Pour essayer de compenser les nuisances causées à leur environnement, Lafarge a entrepris une série de projets au profit des communes de

Ouislane et de Dkhissa. Il s'agit essentiellement du financement de la construction d'écoles, de centres de santé et de l'aménagement d'espaces verts.

##### ***1.3. Projet d'un espace abritant certaines installations de la ville***

Pour élargir son patrimoine, l'ex-Communauté urbaine a bénéficié de quarante hectares du domaine de l'Etat qu'elle a mis à la disposition de l'ERAC en vue de les équiper. Trente hectares seront commercialisés par l'ERAC en tant que lots industriels alors que dix hectares serviront à réinstaller les grands équipements de la ville (cristallerie, halle aux poissons, abattoirs, marché de gros de volaille...).

##### ***1.4. Une pépinière d'entreprises***

Le Conseil communal de la ville projette de créer un pépinière d'entreprises à Al Bassatine, en partenariat avec le Conseil régional et le ministère du Commerce et de l'Industrie. Ce projet comporte deux volets : une zone d'activités et un espace jeunes promoteurs.

##### ***1.5. Amélioration des pénétrantes de la ville***

Pour améliorer les pénétrantes de la ville, une convention a été signée entre le Conseil régional, les Conseils préfectoraux (avant le regroupement)

et le ministère de l'Équipement. Cette convention prévoit les actions à entreprendre et la contribution de chaque partenaire.

### **1.6. Projets de la ville présentés au financement de la Banque mondiale**

Les fiches techniques d'une série de projets socio-économiques ont été présentées aux experts de la Banque mondiale lors d'une mission à Meknès.

Ces projets concernent essentiellement :

- la restructuration et l'aménagement de Lahdim en vue de décongestionner les artères et mettre en valeur cet espace historique ;
- la restructuration de Bab Jdid, Bab Lakhmiss et Bab Bardiaïne pour valoriser ces grands espaces et en améliorer l'accessibilité ;
- le réaménagement des foundouks en centres d'activités ;
- la résolution des problèmes d'assainissement, d'eau et d'éclairage public dans l'ancienne médina, ainsi que la question des maisons menaçant ruine ;
- la réfection de monuments historiques ;
- la création d'un complexe touristique sur la zone Ben Hlima (40 hectares) après le règlement du problème foncier (le terrain étant une propriété de l'armée).

### **1.7. Réfection de Bab Al Anouar**

La réfection de Bab Al Anouar a bénéficié d'un financement de l'Association internationale des maires francophones (l'AIMF).

### **1.8. Schéma directeur de circulation de la ville**

Pour résoudre les problèmes posés par la circulation, l'ex-Communauté urbaine a conçu un projet de "Schéma directeur de circulation de la ville" sur vingt ans. Ce projet est en recherche d'un financement, notamment auprès de la Banque mondiale.

## **2. Actions sociales**

### **2.1. Projets de création d'un village des artisans et d'un complexe artisanal**

– Le premier projet concerne la réalisation d'un village-pilote des artisans (site Rmika) sur la route de Moulay Driss Zerhoune, dont vont bénéficier environ 200 artisans et unités artisanales.

Le projet, dont la première pierre a été posée le 19 novembre 2002, prévoit la création d'ateliers d'artisans, d'une station de traitement d'argile, d'espaces d'exposition, de vente, d'emballage et de conditionnement.

Le coût global du projet est estimé à 33,6 millions de dirhams. Il sera réalisé dans le cadre d'un partenariat impliquant le ministère de l'Artisanat et de l'Économie sociale, la Commune urbaine de la ville, le Conseil régional, l'ERAC, l'ANHI, l'Inspection de l'urbanisme, le ministère de la Culture, la Banque populaire et les coopératives ou amicales des artisans.

– Le second projet porte sur l'aménagement, par le Conseil préfectoral de la ville, d'un complexe artisanal et commercial à côté du bassin Agdal, en partenariat avec le Conseil régional.

### **2.2. Centre de pédiatrie et maternité**

Le ministère de la Santé a entrepris depuis quelques années la création d'un "Centre de pédiatrie et maternité". Ce centre, situé à Meknès El Menzeh, sera opérationnel prochainement.

De même, le ministère de la Santé prévoit de transformer l'hôpital de Sidi Saïd, actuellement spécialisé dans les maladies respiratoires, en un hôpital multidisciplinaire.

### **2.3. Projet de création de bibliothèques**

En partenariat entre les communes, le ministère de la Culture et l'Ambassade de France, il est prévu la création de bibliothèques pour combler le déficit dans ce domaine.

## **2.4. Le réaménagement de l'ancienne décharge en espace vert**

L'ERAC a pris en charge l'aménagement de l'ancienne décharge publique en espace vert.

## **2.5. Projet de création d'un Centre pour handicapés**

Une association de la ville de Meknès (Association Ismailia des handicapés physiques) projette de créer un "Centre pour handicapés".

Ce projet est en recherche de financement, et une requête a été présentée dans ce sens à l'ADS.

## **3. Renforcement des capacités**

### **3.1. Formation au profit des associations**

La coordination locale de l'Agenda 21 local-Meknès a organisé depuis novembre 2002 une série de formations au profit du tissu associatif.

Ces formations, dont ont bénéficié une trentaine d'associations de la ville, ont porté sur les thèmes suivants : les structures organisationnelles des associations (novembre 2002), l'identification des besoins pour le montage de projets communautaires (avril 2003), le montage de projets (juin 2003), la gestion administrative et financière des associations (octobre 2003), la construction de partenariats (décembre 2003), la planification stratégique (décembre 2003).

### **3.2. Convention de partenariat du Conseil régional**

Le Conseil régional de Meknès-Tafilalet compte conclure une convention de coopération et de partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon de France. Une déclaration commune a été signée par les deux collectivités à Montpellier le 22 mars 2002.

Ce texte définit les axes prioritaires d'intérêt commun des deux entités comme suit : l'éco-

tourisme, les investissements, l'environnement et les échanges culturels.

### **3.3. Jumelage entre la ville de Meknès et la municipalité régionale de Kamouraska**

La ville de Meknès a conclu, le 20 mai 1993, un accord de jumelage avec la municipalité régionale de Kamouraska (regroupant 22 communes) au Canada. Cet accord porte sur plusieurs volets tels que le développement économique régional, la formation professionnelle, la gestion municipale et la gestion environnementale.

Cet accord s'ajoute à ceux conclus avec Alma-Ata au Kazakhstan, Kiffa en Mauritanie, Al Qods en Palestine et Santarem au Portugal.

## **4. Renforcement institutionnel**

### **4.1. La réforme de la décentralisation**

La nouvelle loi 78-00 relative à l'organisation communale prévoit l'institution d'un "Conseil de la ville" et de "communes d'arrondissement" dans les grandes agglomérations urbaines. La ville de Meknès ne figure pas parmi les villes concernées par le rétablissement de l'unité de gestion à partir de septembre 2003 (date des prochaines élections locales). Toutefois, le nouveau découpage a procédé au regroupement des trois grandes communes (Hamriya, Al Ismailia et Zitouna) en une seule municipalité, ce qui permettra de dépasser, relativement, l'atomisation de l'espace urbain avec tous les problèmes qui en ont résulté.

Le projet de réforme locale prévoit, également, la refonte du système financier local pour renforcer les ressources des collectivités territoriales et moderniser leur gestion budgétaire. Une nouvelle nomenclature budgétaire est déjà introduite, dans l'attente de la rénovation de la comptabilité publique locale.

Par ailleurs, la loi 79-00 réaménage le statut des assemblées préfectorales pour leur permettre de jouer un rôle plus consistant dans le développement de leurs territoires. Dans la nouvelle architecture administrative, la ville ne dispose plus que d'une seule assemblée préfectorale au lieu de deux.

#### **4.2. Le renforcement des pouvoirs du wali**

Le wali a bénéficié de la déconcentration de larges pouvoirs en matière de gestion des investissements. De même, il dispose désormais de la plénitude des pouvoirs en matière d'administration territoriale, après la suppression de la préfecture d'Al Ismaïlia.

## CONCLUSION

Pour rompre avec la léthargie économique et le marasme social qui caractérisent l'état actuel de Meknès, les acteurs du développement local sont appelés à réagir avec vigueur et adopter une stratégie intégrée visant un développement durable et ce, en valorisant au mieux les potentialités de la ville, sans compromettre ses équilibres environnementaux et socio-économiques.

Il est temps, en effet, de combler l'énorme fossé qui sépare le potentiel de développement de la ville et l'état squelettique et obsolète de son économie. Dans cette perspective, plusieurs défis sont à relever et invitent à la mise en œuvre d'actions dans le cadre d'une stratégie concertée.

Quelle que soit la hiérarchie des priorités retenues, l'essentiel est qu'elles adoptent une démarche participative et concertée pour gagner l'adhésion des populations locales.

Parmi les grandes priorités qui ressortent comme préoccupations majeures des acteurs locaux et des citoyens, trois d'entre elles méritent une attention particulière :

- La nécessité d'améliorer le cadre de vie à Meknès. En effet, la ville souffre d'une image fortement ternie, notamment par le manque de propreté, la dégradation des espaces verts et des espaces publics en général, la persistance de l'habitat insalubre, la carence des équipements

sportifs et culturels et la piètre qualité des services urbains. Le traitement de l'ensemble de ces problèmes est de nature à améliorer qualitativement le cadre de vie et, par la même occasion, de renforcer le pouvoir d'attraction de la ville sur les investisseurs, les cadres et les touristes. L'amélioration du cadre de vie, condition indispensable à la promotion de la ville, peut contribuer à la fixation des élites locales dont l'émigration actuelle, massive, constitue une véritable hémorragie de ressources humaines et financières.

- Le second grand chantier concerne la valorisation d'un atout majeur de la ville de Meknès, à savoir son patrimoine historique à valeur universelle, qui n'a actuellement que peu d'incidence sur le développement local et qui subit de surcroît une dégradation notoire.

Si la valorisation de ce patrimoine passe par des actions de sauvegarde et de réhabilitation, celles-ci doivent nécessairement, pour être pertinentes, s'inscrire dans une dynamique de développement socio-économique et culturel.

Les retombées d'une telle démarche concerneront certes le secteur touristique mais aussi des pans entiers de l'économie et la société locale comme l'artisanat, le commerce, les arts populaires et les activités éducatives, récréatives et festives...

- La gestion de l'eau et sa mise au service du développement local constituent l'une des priorités de la ville. Bien que Meknès soit relativement sécurisée quant à son approvisionnement en eau à court et moyen terme, de nombreux problèmes et dysfonctionnements entachent la gestion actuelle de cette ressource rare.

Le faible rendement du réseau de distribution de l'eau potable, le gaspillage qui caractérise la consommation domestique et professionnelle, la pollution des eaux et leur rejet sans traitement préalable sont parmi les manifestations les plus décriées de la gestion actuelle de l'eau. L'économie de l'eau s'impose d'autant que cette ressource se raréfie, que la demande s'accroît et que le raccordement au réseau de distribution de l'eau potable n'est pas encore généralisé dans l'agglomération.

Par ailleurs, la réutilisation des eaux usées à des fins agricoles dans les vallées de la ville a un impact mitigé, car si cette réutilisation permet de préserver aux vallées leur caractère verdoyant et fait vivre des centaines d'agriculteurs, ses retombées sont négatives sur la santé publique.

En somme, la ville fait face à d'énormes défis qui interpellent tous les acteurs locaux.

Le wali tient, à cet égard, un rôle de premier plan, notamment de par ses fonctions de supervision, d'animation et de coordination de l'action des services extérieurs et de son nouveau

rôle résultant de la politique de gestion déconcentrée des investissements. Ceci d'autant que la suppression de la préfecture d'Al Ismaïlia, dans le cadre de la nouvelle architecture administrative lui permet d'exercer la plénitude des pouvoirs en matière d'administration territoriale.

Pour relever les défis, la restauration de l'unité de gestion de la plus grande partie de la ville, par le regroupement de trois communes en une seule (17), constitue également un atout considérable.

L'unité de gestion de la ville est, en effet, une condition *sine qua non* de son émergence en tant que cadre et assise viable du développement local durable. Elle permet également de faire jouer la solidarité urbaine au profit des parties pauvres de la ville et à faible potentiel économique et financier.

La ville pourra, de même, compter sur le dynamisme de plus en plus affirmé de son tissu associatif, étant donné qu'un véritable développement exige que le potentiel de tous les acteurs soit pleinement réalisé.

Il reste que les différents acteurs doivent s'imprégner d'une nouvelle culture de gestion dont les valeurs cardinales sont la rationalité, l'efficacité et l'efficience, notamment dans le domaine économique ; ce qui ne peut que servir l'objectif tant ambitionné, à savoir le développement intégré et durable de la ville.

---

(17) En l'occurrence les communes de Hamriya, de Zitouna et d'Al Ismaïlia.



## Atelier 1

### Gestion de l'eau au service du développement durable

*Si la ville de Meknès est plus ou moins sécurisée quant à son approvisionnement en eau – à court et à moyen termes – l'utilisation de cette ressource est loin d'être optimale, compte tenu de la faiblesse du rendement du réseau de distribution, du niveau élevé du gaspillage et du fait que l'accès à l'eau potable reste à généraliser à tous les ménages urbains.*

*Les eaux usées, rejetées sans traitement préalable et réutilisées par l'agriculture urbaine et périurbaine, posent un grave problème de santé publique, à traiter de toute urgence. D'autre part, il reste nécessaire de prévoir des mesures appropriées d'ordre social et environnemental pour atténuer les effets négatifs des solutions préconisées par le Schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL).*

#### Constat

- Consommation domestique croissante induite par la croissance démographique et l'extension du réseau de distribution d'eau potable.

- Faible rendement du réseau de distribution d'eau potable (67 %).
- Surexploitation des eaux souterraines (phréatiques et nappes profondes).
- Non traitement des eaux usées rejetées par les ménages et l'industrie.
- Gaspillage de l'eau dans la consommation aussi bien domestique (y compris les bornes-fontaines) que professionnelle.
- Problème de qualité des eaux turbides.
- Non accès d'une partie des ménages urbains à l'eau potable.
- Rejet des eaux usées sans traitement et pollution des oueds traversant la ville.
- Réutilisation des eaux usées par l'agriculture urbaine et périurbaine et contamination de la chaîne alimentaire.

#### Objectifs

- Approvisionnement de la ville en eau pour les différents usages.

- Généralisation du branchement des logements au réseau d'eau potable à l'ensemble de l'agglomération.

- Amélioration du rendement du réseau de distribution et lutte contre les différentes formes de gaspillage de l'eau.

- Traitement des eaux usées dans la perspective de leur réutilisation à des fins agricoles.

- Amélioration de la qualité de l'eau potable par le traitement des eaux turpides.

- Mise en œuvre d'instruments réglementaires et opérationnels en faveur de la gestion durable de l'eau.

### **Actions en cours**

- Extension et rénovation du réseau d'assainissement liquide dans le cadre de l'exécution du Programme du Schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL).

- Installation de la station de traitement des eaux usées (SDAL).

- Mise en place de l'Agence du bassin hydraulique du Sebou.

- Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau par la RADEM.

### **Perspectives d'actions**

- Réalisation par la RADEM d'une station de traitement d'une capacité de 1 000 l/s pour résoudre le problème des eaux turpides provenant des ressources souterraines.

- Renforcement de l'alimentation en eau potable pour le moyen et le long termes dans le cadre du Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable de la zone Meknès-Fès (ONEP).

- Mesures d'accompagnement pour atténuer l'impact social et environnemental lié à l'installation de la station de traitement des eaux usées.

- Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable.

- Recherche de solutions au problème du chevauchement des sites de la station de traitement des eaux usées et de la décharge des ordures.

- Mise en place d'une tarification favorisant l'accès des populations défavorisées à l'eau et l'incitation à l'économie de l'eau.

- Production d'indicateurs dans le cadre d'un observatoire sur la gestion des ressources en eau.

- Implication des associations pour une meilleure sensibilisation des citoyens en vue d'une utilisation optimale des ressources en eau et de leur préservation.

## Atelier 2

### Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement

*Ville impériale, Meknès dispose d'un patrimoine historique riche et varié. Cet héritage, qui constitue une ressource potentielle majeure pour la ville, ne se trouve pas inséré dans une dynamique de développement local. Si des actions suivies de protection et de réhabilitation n'étaient pas engagées en faveur de ce patrimoine, celui-ci serait exposé à une dégradation accélérée, voire à des cas de disparition.*

*Pour être appropriée et durable, une réhabilitation du patrimoine ne doit pas se limiter à la seule sauvegarde des monuments historiques, mais s'inscrire dans une perspective de redynamisation et de mise à niveau des fonctions économiques, sociales et culturelles du tissu ancien.*

#### Constat

- Patrimoine historique exposé à une dégradation plus ou moins avancée, dans certains cas irréversible.
- Médina vécue comme un espace de pauvreté, d'insalubrité et de pollution.
- Absence d'une politique cohérente en matière de sauvegarde et de réhabilitation de la médina.
- Insuffisante intégration du patrimoine au processus de développement de la ville, en particulier pour la promotion du secteur touristique.
- Dégradation du bâti et risques d'effondrement.
- Sous-dimensionnement et détérioration des infrastructures, en particulier de l'assainissement.
- Impact de l'exode rural et de la pression démographique sur le surpeuplement et la densification de la médina.

- Problèmes de transport et de fluidité de la circulation piétonne et automobile.

#### Objectifs

- Opérations de sauvegarde et de réhabilitation du tissu ancien.
- Dédensification de la médina, consolidation des constructions et résorption de l'habitat insalubre.
- Réorganisation et redynamisation des activités socio-économiques du tissu ancien.
- Mise en œuvre d'instruments réglementaires et opérationnels en faveur de la préservation du tissu ancien.
- Dynamisation du patrimoine historique autour du développement touristique.
- Meilleure insertion spatiale et socio-économique du tissu ancien dans l'ensemble de l'agglomération.

#### Actions en cours

- Restauration et consolidation des remparts et des portes (Bab Marrah, Bab Al Anouar, Bab Bardaine).
- Restauration et création d'espaces à vocation socio-culturelle (Dar Jamaï, Borj Belkari, Dar El Bachaouat).
- Restauration de bibliothèques (Jamaa Lakbir).

#### Perspectives d'actions

- Création d'un cadre de concertation pour la promotion du patrimoine articulé au développement local.
- Mobilisation et participation des populations directement concernées par la préservation et la

valorisation du tissu ancien (habitat, équipements publics, monuments historiques, foundouks, artisanat, etc).

- Articulation de la restauration des sites historiques à la redynamisation des fonctions socio-économiques et culturelles de la médina.
- Réaménagement et embellissement des grands axes et places, notamment la place Lahdim.

- Restauration et réaménagement des foundouks et leur affectation à des activités socio-économiques.
- Réhabilitation et valorisation de sites historiques menacés (Sahrij Souani).
- Délocalisation des activités polluantes, notamment la poterie et la tannerie.
- Mobilisation de ressources locales, nationales et internationales en faveur d'actions concertées de sauvegarde et de développement local.

## Atelier 3

### Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville

*La ville de Meknès offre l'image d'une cité mal entretenue, en raison des problèmes liés à la gestion de divers secteurs (habitat non réglementaire, déchets solides, espaces verts, transport urbain, artères et places publiques, etc.). Ceci nuit fortement au cadre de vie de ses habitants et à son image de capitale régionale et constitue une contrainte majeure pour son développement.*

*D'où la nécessité d'une nouvelle démarche pour identifier des solutions efficaces et concertées, afin de donner à la ville les opportunités les meilleures d'un développement durable.*

#### Constat

- Insuffisances au niveau de la collecte des ordures ménagères et du nettoyage des rues et places publiques.
- Non-traitement des déchets industriels et médicaux.
- Problèmes liés au nouveau site de la décharge publique et au non-traitement des déchets solides.
- Absence de consensus sur un mode alternatif de gestion des déchets solides.
- Faiblesse des espaces verts et problème de l'entretien de l'existant.
- Aménagement déficient des places publiques.
- Défaillance et mauvaise qualité de service du transport urbain.
- Difficultés de gestion de la RATUM.
- Problèmes de pollution et de saturation sur certains axes à forte densité de circulation et d'habitat.
- Vétusté du parc des véhicules et sous-dimensionnement de la voirie par rapport au trafic.
- Persistance de poches de bidonvilles (douar Bougaraa, douar Jbala...).

- Tendance à la prolifération de l'habitat non réglementaire due à l'inadéquation de l'offre.
- Faiblesse des équipements socio-culturels.

#### Objectifs

- Amélioration du cadre de vie et promotion de l'image de la ville.
- Amélioration de la qualité des prestations des services urbains par la recherche de modes alternatifs de gestion.
- Maîtrise de l'habitat non réglementaire.
- Mise en œuvre d'instruments réglementaires et opérationnels en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la promotion de la ville.
- Renforcement de la couverture en équipements socio-culturels.
- Développement de la coordination entre les différents intervenants de la ville.
- Implication de la société civile dans l'action pour la propreté et l'amélioration de l'image de la ville.

#### Actions en cours

- Prise en charge de projets sociaux par la société Lafarge au profit des communes de Ouislane et Dkhissa (écoles, centres de santé, espaces verts).
- Aménagement de la vallée de Boufekrane.
- Construction d'un centre de maternité et pédiatrie.
- Réaménagement de l'ancienne décharge en espace vert par l'ERAC.
- Création d'une cellule sur la propreté de la ville par la wilaya.
- Résorption programmée des derniers bidonvilles.

### **Perspectives d'actions**

- Mise en place d'un cadre de concertation pour la recherche de solutions consensuelles aux grands problèmes et aux priorités de la ville.
  - Délégation de la gestion des déchets solides.
  - Recherche de modes de gestion appropriés au transport public urbain.
  - Schéma directeur de circulation de la ville.
  - Promotion d'une offre adéquate de logements en vue de limiter l'habitat non réglementaire.
- Renforcement des espaces de loisirs (terrains, centres culturels, bibliothèques...) pour l'encadrement des jeunes.
  - Mise en place d'une ceinture verte autour de la ville.
  - Implication du tissu associatif dans la mobilisation des populations pour la promotion de la ville.
  - Responsabilisation des citoyens par des actions de proximité (information, sensibilisation, éducation).

## Programme Agendas 21 locaux

### ATELIERS CONSULTATIONS DE VILLE

Meknès, 30-31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2003

#### Jeudi 30 janvier 2003

##### *Matinée*

- ❑ 9h30-10h30 : **Séance d'ouverture** (Palais des Congrès, Municipalité de Hamriya). Introduction de la séance par M. l'Inspecteur régional de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

##### **Allocutions**

- M. le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement,
- M. le Wali de la Région de Meknès-Tafilalet,
- M. le Gouverneur de la Préfecture Meknès-Ismaïlia,
- M. le Président de la Région,
- M. le Président de la Communauté urbaine,
- M. le Coordonnateur national du programme Agendas 21 locaux.

- ❑ 10h30 : Pause café.
- ❑ 11h00-11h45 : Présentation du profil environnemental de la ville de Meknès (consultants nationaux).
- ❑ 11h45-12h15 : Présentation des thèmes des travaux en ateliers (Coordonnateur local du programme Agendas 21 à Meknès).

##### *Après-midi*

- ❑ 14h30-16h15 : Travaux en ateliers.  
**Atelier 1** : Gestion de l'eau au service du développement local (RADEM).  
**Atelier 2** : Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement (hôtel Ibis).  
**Atelier 3** : Amélioration du cadre de vie et promotion de Meknès comme pôle régional (Communauté urbaine).

- ❑ 16h15 : Pause café
- ❑ 16h30-18h15 : Travaux en ateliers (suite).
- ❑ 18h 15 : Fin des travaux de la première journée.

#### Vendredi 31 janvier 2003

##### *Matinée*

- ❑ 9h30-10H30 : Travaux en ateliers (suite).
- ❑ 10h30 : Pause café.
- ❑ 10h45 12h15 : Suite des travaux en ateliers.

##### *Après-midi*

- ❑ 14h30-16h15 : Travaux en ateliers (suite).
- ❑ 16h15 : Pause café.
- ❑ 16h30 -18h15 : Travaux en ateliers (suite)
- ❑ 18h 15 : Fin des travaux de la 2<sup>e</sup> journée.

#### Samedi 1<sup>er</sup> février 2003

##### **Rapports des ateliers**

- ❑ 9h30-10h30 : Résultats des ateliers.
- ❑ 10h30 -11h 30 : Présentation et débat autour du projet du Pacte urbain de la ville de Meknès.
- ❑ 11h30 : Pause café.
- ❑ 11h45-12h00 : Adoption du Pacte urbain de la ville de Meknès.

##### **Séance de clôture**

- ❑ 12h00-12h30 : Allocutions de clôture :
  - M. le Wali de la Région Meknès-Tafilalet,
  - M. le Président de la Région,
  - M. le Président de la Communauté urbaine de Meknès,
  - M. le Coordonnateur local de l'Agenda 21 de Meknès.
- ❑ 12h30 : Fin des travaux des ateliers Consultations de ville de Meknès.

# PACTE URBAIN DE LA VILLE DE MEKNES

## Agenda 21 local

### 1. Présentation

Dans le cadre des ateliers Consultations de ville qui se sont tenus à Meknès les 30-31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2003, la plupart des acteurs de la ville ont débattu, à travers la problématique de l'Agenda 21 local, des questions prioritaires auxquelles est confrontée la ville, et ce, pour convenir de la validation et de l'adoption d'un Pacte urbain.

Les participants à ces consultations de ville représentaient :

- les collectivités locales ;
- les services extérieurs de l'Etat ;
- la société civile ;
- le secteur privé ;
- l'Université ;
- les médias locaux et nationaux.

### 2. Constat

Ces consultations de ville ont permis de :

• Constater que la ville de Meknès est confrontée à un certain nombre de problèmes et de dysfonctionnements liés à son développement économique et à son environnement, notamment en termes : i) de gestion de l'eau au service du développement durable ; ii) de valorisation du patrimoine historique et de perspectives de développement ; iii) d'amélioration du cadre de vie et de promotion de la ville comme pôle régional.

Les participants ont pris acte du fait que les structures institutionnelles peuvent opérer avec plus d'efficacité en fondant leur démarche d'intervention sur l'association et l'implication des groupes particulièrement exposés à ces problèmes, et de ceux à même de contribuer à leurs solutions, afin de créer les conditions d'une

meilleure coordination au niveau de la prise de décision et de la mise en œuvre des actions.

• Rappeler que l'Agenda 21 local constitue un instrument novateur de développement local basé sur la concertation et le partenariat, destiné à favoriser l'émergence d'espaces économiques et sociaux intégrés et à promouvoir la démocratie locale.

• Rappeler l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux à la promotion de l'Agenda 21 local à l'échelle de Meknès, animé par les "forces vives" de la communauté, notamment les collectivités locales, les services de l'Etat, la société civile, le secteur privé, l'université et les médias locaux. Dans cette démarche collective au service de la ville, il a été également rappelé le rôle-clé des élus, la collectivité locale étant au centre de la gestion urbaine et de la problématique de l'Agenda 21 local.

• Reconnaître l'importance que revêt l'adoption d'un Pacte urbain entre l'ensemble des acteurs locaux, comme instrument de mise en œuvre de l'Agenda 21 local destiné à renforcer, sur la base de la participation et du partenariat, les instruments de prise de décision en vue de résoudre collectivement les problèmes prioritaires qui se posent à la ville. Tout comme il a été reconnu que cette nouvelle culture du partenariat et de la participation locale a pour objectif de responsabiliser les acteurs du développement local et de promouvoir, à la base, une implication volontaire et citoyenne.

### 3. Potentialités et contraintes

Sur la base de ce constat présenté par le profil environnemental et complété par les participants aux ateliers, ces derniers ont :



- Pris note des activités en cours ou programmées pour la ville de Meknès, comprenant entre autres :

- la rénovation et l’extension du réseau d’eau potable ;

- la création de l’agence du bassin de Sebou ;

- la mise en place d’une station d’épuration des eaux usées ;

- le renforcement et l’extension du réseau d’assainissement liquide ;

- le programme de résorption des bidonvilles ;

- l’aménagement de la vallée de Boufekrane ;

- le déplacement de la décharge et la conversion de l’ancien site en espace vert ;

- la réalisation du village d’artisans “Rmika” ;

- Le programme de restauration de monuments historiques.

- Pris acte des contraintes et des dysfonctionnements qui affectent la ville de Meknès et ont débattu des thématiques suivantes :

- la gestion de l’eau au service du développement durable ;

- la valorisation du patrimoine historique et les perspectives de développement ;

- l’amélioration du cadre de vie et la promotion de la ville comme pôle régional.

Ces thématiques ont pour référence la restitution des entretiens avec les acteurs locaux. Elles ont notamment permis aux participants d’analyser ces contraintes, leurs causes et leurs effets, les objectifs et les moyens fixés pour les réduire, les actions à entreprendre de manière concertée et collective – à court et à moyen termes – et les acteurs appelés à intervenir dans leur mise en œuvre.

#### **4. Les actions projetées**

Les participants aux ateliers Consultations de ville de Meknès recommandent, au terme de leurs travaux, que les actions suivantes, dont la liste est donnée à titre indicatif, intègrent un cadre d’intervention considéré comme prioritaire par

l’ensemble des acteurs parties prenantes à leur validation. A cet effet, les acteurs de la ville auront pour mission de conduire ces actions en étroite collaboration entre eux, tout en veillant, de manière concertée et consensuelle, à leur mise en œuvre.

#### ***Gestion durable des ressources en eau***

- Renforcement du cadre juridique relatif à l’eau.

- Adoption d’une démarche participative en matière de gestion de l’eau.

- Promotion d’une gestion intégrée des ressources en eau.

- Développement des études relatives à la gestion de l’eau et de l’environnement.

- Concertation entre l’action associative et institutionnelle en matière de sensibilisation et d’information.

#### ***Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement***

- Mise en place d’un cadre de concertation et de suivi ayant pour objet la valorisation du patrimoine et son intégration au développement de la ville.

- Mobilisation des populations pour l’accompagnement et le suivi des opérations de valorisation du patrimoine.

- Développement intégré des activités socio-économiques du tissu ancien.

- Mobilisation de l’ensemble des ressources locales, nationales et internationales en faveur des opérations de valorisation du tissu ancien.

#### ***Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional***

- Mise en place d’une stratégie de gestion des déchets solides.

- Rationalisation de la gestion du transport public et élaboration du schéma directeur de circulation de la ville.

- Adaptation de l'offre à la demande sociale en matière de logements et maîtrise de l'habitat non réglementaire.

- Amélioration et promotion des espaces culturels et de loisirs.

- Amélioration de la gestion des espaces verts et création d'une ceinture verte.

- Renforcement des capacités du tissu associatif pour une meilleure implication dans la promotion de la ville.

- Développement d'actions de sensibilisation et d'éducation citoyenne.

- Amélioration de l'accès aux services urbains pour les populations vulnérables.

- Contribution des médias à la promotion de la ville.

## 5. Cadre institutionnel

Les participants aux ateliers se sont prononcés en faveur de la constitution de groupes de travail intersectoriels sur chacune des thématiques majeures traitées durant les consultations de ville. Ils ont reconnu la pertinence de ces structures et se sont engagés à se mobiliser dans ce cadre.

La mission des groupes de travail consistera à :

- approfondir l'analyse des questions retenues lors des ateliers Consultations de ville, ainsi que les moyens de les traiter ;

- procéder à l'identification et à la mobilisation des acteurs locaux concernés par les questions prioritaires, en vue de leur implication et de leur contribution au processus ;

- procéder à l'élaboration d'une stratégie d'intervention en ciblant les axes prioritaires ;

- élaborer un plan d'action détaillé sur la base d'un calendrier arrêté en concertation avec les acteurs concernés, comportant les rôles des parties prenantes, aux niveaux institutionnel, technique et financier.

Les partenaires ont convenu de la nécessité de la mobilisation des ressources humaines,

techniques, financières et matérielles appropriées au sein de leurs institutions et organisations respectives, ou de toute autre instance susceptible de contribuer activement à la résolution des problèmes de la ville. Ils œuvreront également à la mobilisation des ressources disponibles au niveau des programmes locaux, nationaux et internationaux, et ce, pour faire aboutir les plans d'action issus des groupes de travail intersectoriels.

## 6. Suivi

Les groupes de travail intersectoriels communiqueront les résultats de leurs travaux dans un atelier de restitution. Ces résultats seront débattus et validés en présence des acteurs locaux directement concernés par les thématiques exposées. Il sera également tenu compte, à travers ces présentations, de la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que des instances susceptibles de s'associer à la mise en œuvre de ces actions.

Les groupes de travail intersectoriels auront pour tâche de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation devant permettre de mobiliser les différents partenaires locaux. A cet effet, ils auront un rôle d'interface entre les différentes parties prenantes au processus Agenda 21 local.

Les participants aux ateliers Consultations de ville se prononcent pour l'adoption du Pacte urbain de Meknès. Par leur adhésion à ce document, les acteurs locaux confirment leur volonté de promouvoir la démarche Agenda 21 local comme instrument de développement durable de la ville de Meknès.

*Meknès, le 1<sup>er</sup> février 2003*

# Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain

## Maroc aux villes propres

Le programme Maroc aux villes propres – Agendas 21 locaux pour la promotion de l'environnement et du développement durable en milieu urbain (2001-2005) a pour objectif le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de développement intégré et durable et de gestion de l'environnement. Ce renforcement doit s'effectuer à travers le développement des capacités de diagnostic et de planification participative des acteurs locaux – collectivités locales, services de l'Etat, société civile, secteur privé – et la réalisation d'actions concrètes d'amélioration des conditions environnementales et socio-économiques, notamment en faveur des populations défavorisées.

Le programme est basé sur une approche concertée et participative du développement local et porte sur les villes d'Agadir, Marrakech et Meknès. Il est cofinancé par le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).

### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 local est un programme d'actions, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. Il est élaboré par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité, en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. C'est un processus basé sur un diagnostic, qui va permettre d'établir un programme, évalué périodiquement et réorienté en fonction de l'évolution du contexte.

Ce processus prévoit la production d'instruments d'aide à la prise de décision, à

l'information et à la formation, en vue de leur reproductibilité à d'autres villes. Ces étapes accompagnent l'ensemble du processus à l'échelle locale ; elles concernent en particulier la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions à mettre en place entre les différents acteurs.

Les partenaires, qui bénéficient de l'appui technique du Programme des Nations-Unies pour les établissements humains – UN-Habitat, envisagent dès à présent d'étendre cette approche à la région Marrakech-Tensift Al Haouz, de manière à mieux prendre en compte les dynamiques et les liens qui unissent la ville de Marrakech et sa région, et à développer des actions articulées entre l'urbain et le rural. Cette nouvelle composante s'inscrit dans les orientations actuelles de renforcement du rôle de la Région et des services déconcentrés de l'Etat.

### Le développement durable

C'est la mise en œuvre d'un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économique et le social. Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », dans un contexte politique marqué par les écarts entre les pays riches et les pays pauvres, mais aussi entre les riches et les pauvres d'un même pays. Il a pour principes :

- le principe de solidarité, avec les générations futures et avec les populations de la planète ;
- le principe de précaution, qui privilégie une approche préventive plutôt qu'une approche réparatrice ;

- le principe de participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

## Objectifs

Le Programme Agendas 21 locaux a pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie des populations tout en œuvrant à la gestion et à la préservation de l'environnement. Il vise à :

- promouvoir la mise en œuvre de plans d'action intégrés de gestion de l'environnement et du développement durable au niveau local ;
- améliorer les capacités des acteurs locaux et nationaux à promouvoir et gérer le développement durable ;
- développer des actions intégrées pilotes d'appui aux populations démunies et à la gestion de l'environnement, sur la base de partenariats associant les acteurs locaux.

## Axes d'intervention

- Mise en place d'outils de prise de décision pour les collectivités locales en matière de planification intégrée.
- Appui technique aux collectivités locales pour la formulation de plans d'action intégrés de développement.
- Organisation d'actions d'information, de formation et de sensibilisation pour le renforcement des capacités des acteurs locaux.
- Appui financier autour de la mise en place de projets prioritaires à caractère pilote et reproductibles.

## Acteurs du programme

- Elus et techniciens locaux.
- Représentants des services extérieurs de l'Etat.
- Associations locales.
- Populations, notamment les femmes et les jeunes vivant dans les quartiers défavorisés.

- Représentants du secteur privé.
- Universités.
- Médias locaux.

## Activités du programme

- Elaboration de diagnostics de ville – Agadir, Marrakech, Meknès.
- Ateliers consultations de ville à l'échelle des trois sites.
- Information et sensibilisation des acteurs locaux à l'approche Agenda 21 local et au rôle du partenariat.
- Sessions de formation en faveur du tissu associatif.
- Sessions de formation à l'attention des élus et des techniciens locaux.
- Mise en place de groupes de travail et de comités de pilotage locaux.

## L'approche Agenda 21 local

L'approche Agenda 21 local est issue du document "Agenda 21", plan d'action adopté lors de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre de Rio, 1992), et considère qu'il ne peut y avoir de politique de développement urbain viable sans protection de l'environnement. Or, les principes du développement durable, tels que définis par la Conférence de Rio, reconnaissent que de nombreux dysfonctionnements liés aux établissements humains trouvent leur origine et leur solution au niveau local.

Il s'agit d'adopter une nouvelle approche du développement local centrée sur les collectivités locales comme principaux acteurs de la gestion locale. Cette approche consiste à promouvoir des initiatives collectives à l'échelle de la ville, dont l'objectif est de développer les capacités locales pour une planification et une gestion rationnelles à même d'améliorer le cadre environnemental et les conditions de vie des habitants.

## Monuments historiques et sites classés

N° de classement	Date de classement	Type	Monument ou site
41	1 <sup>er</sup> juin 1955	Ensemble	Agdal de Meknès
03	18 octobre 1914	Porte	Bab Berdain
03	18 octobre 1914	Porte	Bab Bou Ameir *
30	30 août 1932	Porte	Bab El Battioui
30	30 août 1932	Porte	Bab El Kari
02	18 octobre 1914	Porte	Bab El Kechla
04	18 octobre 1914	Porte	Bab El Khemis
30	30 août 1932	Porte	Bab El Kasdir
03	18 octobre 1914	Porte	Bab Jdid
30	30 août 1932	Porte	Bab Kbaich
30	30 août 1932	Porte	Bab Lalla Khadra
02	18 octobre 1914	Porte	Bab Mansour El Alj
03	18 octobre 1914	Porte	Bab Tizimi
30	30 août 1932	Bastion	Borj Bib Aïcha
30	30 août 1932	Bastion	Borj El Ma
30	30 août 1932	Bastion	Borj El Mers
05	18 octobre 1914	Monument	Dar El Beida (actuell. Académie Royale)
08	18 octobre 1914	Jardin	Djenane Ben Halima
06	18 octobre 1914	Monument	Ecuries de Moulay Ismaïl
22	17 février 1923	Monument	Fondouk El Hanna
14	19 novembre 1920	Monument	Hôpital Louis
10	23 mars 1918	Monument	Koubat El Khiyatine
22	17 février 1923	Monument	Medersa Bouanania
22	17 février 1923	Monument	Medersa Filala
25	7 janvier 1927	Ensemble	Médina de Meknès
22	17 février 1923	Monument	6 Msid de la Médina
25	7 janvier 1927	Ensemble	Place Poeymereau
07	19 octobre 1914	Monument	Pièce d'eau Moulay Ismaïl Sahrij Souani
30	30 août 1932	Ensemble	Place El Hedime **
30	30 août 1932	Remparts	Rempart de l'Agdal
22	30 août 1932	Monument	8 Seqqaia de la Médina

Source : SDAU de Meknès, 1995.

(\*) Démoli.

(\*\*) Partiellement démoli.

### Principales sources et débits dans la vallée Ouislane

Noms des sources	Débit en l/s
Aïn Dhab	5
Aïn Sahroui	1
Aïn Oulad Rahou	2
Source près du rejet Ax	2
Aïn Lekbir (K)	13
Aïn Lekbir (K1) située à 2 m au dessous de K	1
Aïn Lekbir (K2) située à proximité de K1	8
Différentes petites sources	6
Partie de Aïn Kaneb se déversant dans l'oued	2
<b>Le débit total de toutes les sources</b>	<b>40 l/s</b>

Source : RADEM

### Répartition des hôtels dans la région Meknès-Tafilalet (2002)

Préfectures / Provinces	Hôtels classés			Hôtels non classés		
	Nombre unités	Chambres	Lits	Nombre unités	Chambres	Lits
Meknès-El Menzeh	15	1 077	1 980	5	122	170
Al Ismaïlia	-	-	-	6	123	177
El Hajeb	-	-	-	1	10	20
Ifrane	9	386	727	6	63	93
Khénifra	7	209	420	14	162	293
Errachidia	10	778	1 531	26	352	638
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>2 450</b>	<b>4 658</b>	<b>58</b>	<b>832</b>	<b>1 391</b>

### Répartition des hôtels classés par catégorie dans la région Meknès-Tafilalet (2002)

Préfectures / Provinces	Unités par catégorie					Total
	5 *	4 *	3 *	2 *	1 *	
Meknès-El Menzeh	-	4	3	5	3	15
Al Ismaïlia	-	-	-	-	-	-
El Hajeb	-	-	-	-	-	-
Ifrane	-	1	5	-	3	9
Khénifra	-	-	2	2	3	7
Errachidia	-	5	1	2	2	10
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>41</b>

## Répartition des types d'hébergement dans la région Meknès-Tafilelet (2002)

	Meknès-EI Menzeh		Al Ismailia		El Hajeb		Ifrane		Khénifra		Errachidia		Total Région	
	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)	Unités	Capacité (lits)
Hôtels classés	15	1980	-	-	-	-	9	727	7	420	10	1531	41	4658
Hôtels non classés	5	170	6	177	1	20	6	93	14	293	26	638	58	1 391
Villages de vacances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résidences touristiques	-	-	-	-	-	-	2	325	-	-	-	-	2	325
Campings	1	30	1	200	-	-	1	415	-	-	3	750	6	1 395
Auberges classées	-	-	-	-	-	-	-	-	1	31	4	184	5	215
Auberges non classées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	781	46	781
Gîtes touristiques	-	-	1	12	-	-	-	-	-	-	-	-	1	12
Maisons d'hôtes	-	-	-	-	-	-	2	33	1	10	12	478	15	521
Auberges de jeunes	1	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	50
Centres d'accueil	-	-	1	45	-	-	-	-	-	-	-	-	1	45
Hébergements associatifs	-	-	-	-	-	-	32	1 398	-	-	-	-	32	1 398
Colonie de vacances	-	-	-	-	-	-	12	1 620	-	-	-	-	12	1 620
Camps de vacances	-	-	-	-	-	-	7	4 250	-	-	-	-	7	4 250
Résidences secondaires	-	-	-	-	-	-	-	Env. 1 600	-	-	-	--	-	Env. 1 600

**Projets hôteliers en cours de réalisation dans  
la zone Meknès-Tafilalet (2002-2003)**

<b>Localisation</b>	<b>Nature du projet</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Unités</b>	<b>Lits</b>
Meknès	Hôtels	5*	1	442
		4*	2	642
		4* extension	1	120
		3*	4	576
		2*	1	108
	Motel	1	56	
	<b>Total Meknès</b>		<b>10</b>	<b>1 944</b>
El Hajeb	Hôtels	3*	2	228
	Auberge		1	36
	<b>Total El Hajeb</b>		<b>3</b>	<b>264</b>
Ifrane	Hôtel (extension)	3*	1	170
	Auberge		1	44
	Motel		1	52
	<b>Total Ifrane</b>		<b>3</b>	<b>266</b>
<b>Total zone Meknès-El Hajeb-Ifrane</b>			<b>16</b>	<b>2 474</b>



## Liste des cartes \*

- Carte n° 1 : Localisation de la ville de Meknès dans l'espace national et régional.
- Carte n° 2 : Localisation des industries et zones industrielles.
- Carte n° 3 : Pollution du milieu urbain.
- Carte n° 4 : Structure d'accueil et attractions touristiques.
- Carte n° 5 : Agriculture urbaine et périurbaine.
- Carte n° 6 : Structures commerciales.
- Carte n° 7 : Réseau routier et circulation urbaine.
- Carte n° 8 : Réseau d'assainissement liquide.
- Carte n° 9 : Les eaux superficielles à Meknès.
- Carte n° 10 : Répartition des zones en fonction des aptitudes et contraintes à l'urbanisation.
- Carte n° 11 : Localisation des carrières.
- Carte n° 12 : Servitude de protection des remparts et monuments historiques.
- Carte n° 13 : Risques environnementaux.

## Liste des tableaux

- Tableau n° 1 : Répartition des entreprises industrielles selon le secteur d'activité.
- Tableau n° 2 : Performances touristiques comparées des quatre villes impériales (1996).
- Tableau n° 3 : Capacités hôtelières des quatre villes impériales (en 1996).
- Tableau n° 4 : Effectif des artisans de la ville de Meknès selon la branche et la localisation.
- Tableau n° 5 : Superficies agricoles utiles et superficies irriguées de l'agriculture urbaine et péri-urbaine selon les communes, à Meknès.
- Tableau n° 6 : Spéculations de l'agriculture urbaine.
- Tableau n° 7 : Evolution du nombre de logements construits depuis 1995.
- Tableau n° 8 : Les sources dans la vallée de Boufekrane.
- Tableau n° 9 : Bilan des nappes souterraines du Sais.
- Tableau n° 10 : Consommation d'eau potable selon les types d'abonnés.
- Tableau n° 11 : Evolution prévisionnelle des besoins en eau potable.
- Tableau n° 12 : Forages exploités par la RADEM et l'ONEP pour la production de l'eau potable à Meknès.
- Tableau n° 13 : Parts relatives des eaux usées brutes et des eaux mixtes dans l'irrigation à Meknès.
- Tableau n° 14 : Répartition des terrains fonciers selon les statuts.
- Tableau n° 15 : Matériaux des carrières et leur utilisation.

---

(\*) Ces cartes ont été réalisées par Abdelmalek Nassiri.

## Abréviations

ADS	Agence de développement social.
AIMC	Association Ismaïlia de micro-crédit.
ANAPEC	Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences.
ANHI	Agence nationale de lutte contre l'habitat insalubre.
CA	Chambre de l'artisanat.
CCIS	Chambre de commerce, d'industrie et de services.
CRT	Centre régional du tourisme.
CRI	Centre régional d'investissement.
DRH	Direction régionale de l'habitat.
ERAC	Etablissement régional d'aménagement et de construction.
FEC	Fonds d'équipement communal.
GRIT	Groupement régional d'intérêt touristique.
IAA	Industries agro-alimentaires.
MJE	Maison de la jeune entreprise.
ONEP	Office national de l'eau potable.
PLHDU	Plan local de l'habitat et du développement urbain.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
RADEM	Régie autonome de distribution d'eau et d'électricité de Meknès.
RATUM	Régie autonome du transport urbain de Meknès.
SDAL	Schéma directeur d'assainissement liquide.
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain.
UPME	Union des petites et moyennes entreprises.

# Bibliographie

## Documents officiels

- Documents du Schéma directeur d'aménagement urbain de Meknès (SDAU), ministère de l'Intérieur, Direction de l'urbanisme et de l'architecture, 1995:
  - Analyses-Diagnostic, novembre 1992 ;
  - Rapport objectifs et orientations, décembre 1993 ;
  - Projet du SDAU, note de présentation, avril 1995.
- Plan d'Aménagement (PA) des communes urbaines de la ville de Meknès, en cours d'homologation.
- Plan d'aménagement de la médina de Meknès, étude architecturale, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, janvier 2001.
- Plan local d'habitat et du développement urbain de Meknès, ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, janvier 2001.
- Documents du Schéma directeur d'assainissement liquide (SDAL), RADEM, 1995.
- Etude sur la vallée de l'Oued Boufekrane, Agence urbaine de Meknès, février 2001.
- Monographie régionale de l'environnement, Région Meknès-Tafilalet, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, juin 2001 :
  - volume 1 : Audit environnemental ;
  - volume 2 : Plan d'action régional pour la protection de l'environnement ;
  - volume 3 : Stratégie régionale ;
  - volume 4 : Rapport de synthèse.
- La Stratégie de l'économie de l'eau pour le bassin de Sebou, ministère de l'Aménagement du territoire de l'Environnement, de l'Urbanisme, et de l'Habitat, Inspection régionale de Meknès-Tafilalet.

- Etude sur l'aire métropolitaine du binôme Fès-Meknès ( Sais), MATEUH :
  - Etude des milieux et des dynamiques, novembre 2001 ;
  - Définition de la problématique territoriale, juin 2002.
- Monographie régionale sur le secteur de l'habitat, Direction régionale de l'habitat, Région Meknès-Tafilalet, Observatoire régional de l'habitat, décembre 2001.
- Etude de requalification et de rénovation urbaine du pôle historique de Meknès, Agence urbaine, avril 2002.
- Projet village d'artisans "RMIKA", Meknès, ministère de l'Economie sociale, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Artisanat, 2001.
- Annuaire statistique régional, Région Meknès-Tafilalet, Délégation régionale du ministère de la Prévision économique et du Plan.

## Thèses universitaires

1. ABOULFETH (A.), *l'Evolution de la ville nouvelle de Meknès après 1956*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Tours, 1988.
2. ALAOUI (E.), *l'Effet de l'exode rural sur le problème de l'habitat à Meknès*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris X Nanterre.
3. BELMKADEM (R.), *les Habbous à Meknès à l'époque du Sultan Moulay Ismaïl (1139-1082 de l'Hégire / 1672-1727 après J.C.)*, 2 volumes (en arabe), Imprimerie Fedala, Mohammadia, 1993.
4. BOUASSRIA (B.), *la Ville nouvelle : la fondation, les structures administratives, les contradictions*, Doctorat d'Etat, Université Mohamed V, Rabat ; publication du Doctorat de l'Université Moulay Ismaïl, Meknès (en arabe).

5. BOUCHTA (B.), *les Événements de Boufekrane à Meknès en septembre 1937*, Diplôme des études supérieures (DES), Université Mohamed V, Rabat, 1990.
6. BOUCHTA (B.) et autres, *Meknès, cité historique*, Editions Belvisi-Edisud, Casablanca, 1997.
7. GUAZOUITE (M.E.H.), *l'Auto-urbanisation, le cas de Douar Soussi et du Borj El Mechkouk*, Diplôme des études supérieures, Université Mohamed V, Rabat, 1988.
8. LACHKAR (T.), *la Banlieue de Meknès, étude géographique*, Université Mohamed V, Rabat, 1997.
9. LAHYA (M.), *la Vie économique et sociale à Meknès au 19<sup>e</sup> siècle, 1850-1912*, Doctorat d'Etat, Université Mohamed V, Rabat, 1983 (en arabe).
10. KHARMICH (H.), *l'Espace vécu dans la médina de Meknès*, Doctorat d'université, Paris IV, mars 1999.
11. MABROUKI (Kh.), *les Structures commerciales de la Médina de Meknès*, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Institut de géographie Daniel Faucher, Toulouse le Mirail, juin 1984.
12. MECHKOURI (A.), *l'Industrie à Meknès*, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Institut de géographie Daniel Faucher, Toulouse le Mirail, janvier 1984.
13. NASSIRI (A.), *la Carte des monuments historiques de Meknès : étude historique*, Université Moulay Ismaïl, faculté des Lettres et Sciences humaines, Meknès, 2003.
14. RHALIM (M.), *les Quartiers clandestins à Meknès : un exemple de Sidi Bouzekri*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Bordeaux I, 1988.
15. RHELLOU (A.), *Analyse de la mobilité spatiale intra urbaine : processus d'urbanisation et forme de mobilité d'une ville marocaine*, Meknès, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Bordeaux I.
16. ZERBANE (A.), *Sol et logement urbains à Meknès (Maroc)*, Thèse de Doctorat, Université Toulouse le Mirail, 1995.

## Articles

1. MABROUKI (Kh.), « Quelques caractéristiques de l'espace commercial de la médina de Meknès, Meknassat », *Revue de la faculté des Lettres de Meknès*, n° 3, 1989.
2. MANOUNI (M.), « La planification urbanistique de la ville de Meknès durant quatre époques », *Revue de la culture marocaine*, n° 7 (en arabe), Rabat, 1972 ; « Le guide de la Kasba ismaïlienne à Meknès », revue *Dawat Al Haak*, n° 4 (en arabe), Rabat 1967.
3. MECHKOURI (A.), « L'approche régionale de l'activité industrielle : le cas de Meknès, Meknassat », *Revue de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Meknès*, n° 1, 1986 ; « L'organisation de l'espace industriel à Meknès », Actes du colloque « Le Grand Meknès », publication de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Meknès, 1998 ; « La vallée de Boufekrane, pièce maîtresse de l'espace urbain de la ville de Meknès », Actes du colloque « Oued Boufekrane : histoire, environnement et perspectives d'aménagement », Publication du rectorat de l'Université Moulay Ismaïl, Meknès, n° 8, novembre 1993.
4. MECHKOURI (A.) et MABROUKI (Kh.), « Meknès les oliviers : plaidoyer pour les espaces verts à Meknès, Meknassat », *Revue de la faculté des Lettres de Meknès*, n° 6, 1992.
5. SALAHEDDINE (M.), ABDOUH (M.) et MECHKOURI (A.), « Etude sur les petites industries à Meknès », réalisée dans le cadre du Groupe Emploi, Formation, Qualification, avec le concours du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Canada, 1989.

## Autres études et publications

- ABDOUH (M.), EL HAROUNI (A.) et MECHKOURI (A.), « Le secteur de l'habitat dans la région

Meknès-Tafilalet : performances et limites », faculté des Lettres et Sciences humaines de Meknès, avec le concours du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et , 2002.

– IDIL (O.) et MECHKOURI (A.), « L'industrie à Meknès », *le Journal hebdomadaire*, spécial

Meknès, n° 14, semaine du 21 au 27 avril 2001.

– MECHKOURI (A.), « Sauvetage et réhabilitation de la médina de Meknès : pour une approche novatrice et originale », *la Tribune de Meknès-Tafilalet*, n° 43, 2001.

